



HAL
open science

Les campus de Rennes et de Nantes par Louis Arretche, projets et réalisations de 1956 à 1972

Gérard Thomas

► **To cite this version:**

Gérard Thomas. Les campus de Rennes et de Nantes par Louis Arretche, projets et réalisations de 1956 à 1972. Histoire. 2017. dumas-01824735

HAL Id: dumas-01824735

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01824735v1>

Submitted on 27 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Thomas Gérard

**Les campus de Rennes et de Nantes par Louis Arretche,
projets et réalisations de 1956 à 1972.**

Sous la direction d'Hélène Jannière, professeur d'Histoire de
l'architecture contemporaine.

Mémoire
2016/2017



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Liste des abréviations utilisées..... | 3 |
| Introduction..... | 4 |
| CHAPITRE 1 : INTRODUCTION DES CAMPUS EN FRANCE..... | 1 |
| 1 L'état de l'université au lendemain de la Seconde Guerre mondiale..... | 2 |
| 2 La place de l'État : expérimentation, normalisation et réglementation..... | 21 |
| CHAPITRE 2 : URBANISME DES CAMPUS DE NANTES ET DE RENNES..... | 33 |
| 1 Urbanisme et lien avec la ville..... | 34 |
| 2 Urbanisme des campus..... | 53 |
| CHAPITRE 3 : L'ARCHITECTURE DES CAMPUS, ENTRE ORIGINALITÉ ET RÉCURRENCE..... | 60 |
| 1 Avant-projets et projets finaux, état des lieux des modifications de la composition des campus..... | 61 |
| 2 Composition des sites..... | 74 |
| 3 Les façades et la préfabrication..... | 90 |
| Conclusion..... | 110 |
| Bibliographie..... | 114 |
| Sources..... | 117 |

Liste des abréviations utilisées

- ADIV : Archives départementales d’Ile-et-Vilaine.
- ADLA : Archives départementales de Loire-Atlantique.
- AFNOR : Association Française de Normalisation.
- AMN : Archives municipales de Nantes.
- AMR : Archives municipales de Rennes.
- AN : Archives Nationales, site de Pierrefitte.
- arch. : architecte.
- BBF : Bulletin des bibliothèques françaises.
- BU : Bibliothèques universitaires.
- BTP : Bâtiment et travaux publics.
- DCSUS : Direction de la construction scolaire, universitaire et sportive.
- MEN : ministère de l’Éducation nationale.
- MRU : ministère de la Reconstruction et de l’Urbanisme.
- NF : Nouveau Franc.
- ifa : Institut français d’architecture, actuelles archives de la cité de l’architecture et du patrimoine.
- Z.U.P. : Zone à urbaniser en priorité

Introduction

La fin de la Seconde Guerre mondiale amène l'ensemble des pays concernés à un même constat : l'économie est en berne et les territoires sont ravagés par les nombreux bombardements, d'abord allemands lors de l'invasion de l'Europe, puis alliés lors de la Libération. La France n'y échappe pas et met en place, sous un État centralisé et puissant présidé par Vincent Auriol en 1947, René Coty en 1954 puis Charles De Gaulle en 1958, une politique de redressement de l'économie et de modernisation des infrastructures.

Au cœur de cette politique se trouve le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, qui hérite en 1944 d'une administration chargée des premières reconstructions dans le Loiret. Cette première administration fut créée sous le régime de Vichy en 1940. Dirigée par des hommes influents et puissants tel que Raoul Dautry, Charles Tillon, Eugène Claudius-Petit ou encore Pierre Sudreau, son objectif est de coordonner la reconstruction de la France tout en relançant l'économie à travers la commande d'équipements pour moderniser le territoire. Les résultats ne se feront pas attendre et l'économie repart, inaugurant l'ère des *Trente Glorieuses*. Les logements insalubres ou détruits sont reconstruits et les Français accèdent alors à la modernité de cette seconde moitié du XX^{ème} siècle. Cependant, cette amélioration notoire du cadre de vie engendre rapidement d'autres problèmes, en particulier l'augmentation brutale de la natalité immédiatement après la guerre, le fameux *baby-boom*. Les changements apportés au mode de vie nécessitent de nouvelles infrastructures, notamment à cause de la démocratisation de l'automobile. L'exode rural important modifie radicalement la structure des villes, qui se doivent d'accueillir rapidement un nombre important de personnes. Ces trois facteurs transforment le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme en un ministère chargé de l'équipement et du logement, et ce, dès 1958.

Intrinsèquement liée au *baby-boom*, la question de l'éducation de toute cette génération se pose tout aussi rapidement. Pour anticiper leur arrivée dans les facultés françaises, le gouvernement propose de créer des facultés dans sept grandes villes françaises qui en sont alors dépourvues et de reconstruire celles déjà présentes dans les villes universitaires françaises. Nantes est dans le premier cas et Rennes dans le second. Pour ce projet, le ministère de l'équipement délègue au ministère de l'Éducation nationale ses

prérogatives en matière de construction, regroupé au sein de la Direction de la construction scolaire, universitaire et sportive.

Malgré le fait que la Cité des Ducs ait accueilli l'université¹ de Bretagne à son origine en 1460, elle se voit au fil des siècles dépossédée par la ville de Rennes des différentes facultés qui la composaient. Cela s'explique en partie par l'orientation industrielle que prend l'économie nantaise, alors que Rennes repose majoritairement sur une économie tertiaire – principalement grâce au Parlement de Bretagne. Nantes possède tout de même deux écoles d'importance, celle de médecine et celle d'hydrographie, alors que Rennes accueille des facultés de plein droit, notamment celle de droit mais aussi celle de lettres.

Nantes est un pôle industriel majeur de l'ouest de la France et compte près de 220 000 habitants en 1954. En 1957, la ville se voit attribuer l'une des nouvelles facultés des sciences prévues par le ministère, suivie de celle des lettres, et de la faculté de droit en 1972. À Rennes, ville de 120 000 habitants, le ministère attribue en 1959 les crédits pour la construction de nouveaux locaux pour la faculté des sciences, suivie de celle de lettres en 1962, en même temps que celle de médecine. Deux facultés dépassent le cadre de ce corpus, il s'agit de la faculté de droit de Rennes réalisée par Raymond Cornon et de la faculté de Médecine de Nantes pensée par Michel Roux-Spitz. Elles sont toutes les deux placées dans le centre-ville et édifiées antérieurement aux autres facultés, en 1956.

Chargé de ces chantiers, Louis Arretche doit ainsi composer avec la réalité politique, économique et sociale du pays. Le nombre important de constructions qui doit être réalisé dans un laps de temps très court entraîne des contraintes aussi bien financières que matérielles pour l'architecte, qui doit également coopérer avec des institutions universitaires et politiques. Loin d'entraver son travail, ces astreintes montrent l'adaptabilité dont fait preuve l'architecte, qui saura s'entourer d'équipes efficaces composées d'associés ou bien d'architectes locaux. Notre étude s'attachera à illustrer comment Louis Arretche, qui a fait ses preuves lors de la reconstruction de la ville de Saint-Malo, va poursuivre sa carrière grâce aux grandes commandes étatiques – tout particulièrement celles des facultés de Rennes et de Nantes – tout en utilisant les nouveaux moyens de construction qui s'offrent à lui.

1 Le mot université représente, entre la Révolution et 1968, une structure insignifiante regroupant des facultés autonomes. Nous l'utilisons anachroniquement dans le cadre de cette étude pour signifier qu'il existe une activité de recherche dans les villes concernées.

Notre problématique se divise de la sorte : quelle place occupent ces campus dans la politique de la reconstruction française d'après-guerre ? Comment s'articulent ces quatre chantiers entre eux d'un point de vue organisationnel ? Enfin, l'architecture est-elle rationalisée entre ces quatre campus, en d'autres termes, des modèles s'y déploient-ils de manière récurrente d'un site à l'autre ?

Nous décomposerons notre analyse en trois parties. Premièrement, nous nous intéresserons à l'introduction des campus² en France. Gérald Antoine, recteur de l'Académie d'Orléans, définit ainsi le campus français : « étymologiquement parlant [c'est] un champ que ne sépare aucune haie [...] et qui doit favoriser théoriquement une meilleure compréhension entre les étudiants des diverses disciplines »³. Le modèle du campus est originellement anglo-saxon mais les facultés françaises vont majoritairement s'inspirer des campus américains, plus récents et donc plus adaptés à leurs besoins. À ce sujet, nous étudierons cette problématique au travers des exemples de Nantes et de Rennes ; ils nous permettront de montrer comment s'effectue la répartition des locaux dans les villes avant la création desdits campus, avec la création de deux cartes. Nous verrons ainsi que l'État a son rôle à jouer et instaure des règles de normalisation pour l'implantation des campus sur le territoire. Nous présenterons également les différents acteurs des projets, connus grâce aux comptes-rendus des réunions de chantier.

Dans un second temps, nous nous intéresserons à l'urbanisme de ces campus et à leur lien avec la ville. Nous aborderons ici le rôle de Louis Arretche, notamment en tant qu'urbaniste de la ville de Rennes, et son rapport aux différents sites sur lesquels il travaille. Nous évoquerons également son rôle de paysagiste. Cette partie s'appuie principalement sur différents plans conservés dans les archives ainsi que sur photographies aériennes disponibles sur la base documentaire *Remonter le temps* de l'Institut Géographique National. La mise en regard des plans et des photographies nous a notamment permis d'affiner la chronologie du chantier et de définir quels éléments ont réellement été construits ou non, palliant ainsi les éventuelles lacunes archivistiques.

2 Ce terme, que nous employons abusivement pour évoquer un site de recherche, est introduit assez tardivement en France, vers 1959. Faute de dénomination appropriée, nous l'utiliserons également pour des dates antérieures dans ce mémoire.

3 Journal télévisé de 20h du 22 juin 1966 : <http://www.ina.fr/video/CAF97032977/le-campus-d-orleans-video.html>, [consulté le 18 mai 2017]

Enfin, en dernier lieu, nous évoquerons l'architecture de ces campus, l'utilisation de la préfabrication dans leur construction ainsi que la modénature et la répétition de motifs en façade, notamment à Villejean, Pontchaillou et sur le campus du Tertre. Les bibliothèques universitaires, qui sont sans aucun doute les éléments où l'architecte a bénéficié de la plus grande liberté, retiendront également notre attention : le modèle mis en œuvre se répète sur les quatre campus et est richement décoré en comparaison avec les salles d'enseignement. Les photographies réalisées sur place suite à l'exploration extérieure de ces lieux ont servi de base à cette partie. Signalons que l'architecture et les décors extérieurs constituent le cœur de notre analyse, d'autant que l'intérieur est très souvent altéré et les archives malheureusement avares en information à ce sujet.

Il s'avère que la littérature traitant de l'histoire des universités⁴ en France, et plus particulièrement l'histoire de l'architecture universitaire, est très récente. En effet, ces domaines de recherche n'intéressent la communauté scientifique que depuis les années 90, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'universités créées après la Seconde Guerre mondiale. C'est la publication du *PAN-Université*, dirigée par Marc Bédarida⁵ et parue en 1994, qui inaugure ce nouveau champs d'exploration. Depuis 2004, on dénombre d'ailleurs un nombre croissant de publications. Signalons notamment trois ouvrages majeurs, dirigés respectivement par Catherine Gajac Compain, Philippe Poirrier et Éléonore Marantz⁶, qui bien qu'ils documentent principalement les constructions d'universités en Île-de-France⁷, permettent tout de même de rendre compte de la politique

4 L'histoire de l'éducation et des universités jusqu'au XIX^{ème} siècle est toutefois bien documentée.

5 BÉDARIDA, M. HODDÉ, R., *L'université et la ville : Le PAN-Université : lecture d'un concours d'idées*, Mardaga, Liège, 1994.

6 Une liste non exhaustive de travaux sur l'architecture des universités en France : POIRRIER, Philippe (dir.), *Paysage des Campus, urbanisme, architecture et patrimoine*, EUD, Dijon, 2009 ; GAJAC COMPAIN, Catherine, *Les campus universitaires 1945-1975, architecture et urbanisme, histoire et sociologie, état des lieux et perspectives*, collection Histoire de l'art n°7, Presse Universitaire de Perpignan, 2014 ; BONNAFOUS, Simone ; CHINON, Pierre, *L'université en banlieue, (UPEC, 1970-2000) après les commémorations*, Houdiard éd., Paris, 2012 ; MARANTZ, Éléonore ; MÉCHINE, Stéphanie, *Construire l'Université, architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, publications de la Sorbonne, Paris, 2016.

7 Les campus de Villetaneuse, Créteil ou encore ceux du plateau de Saclay, sont relativement bien documentés : VADELORGE, Loïc, « Le Centre scientifique et polytechnique de Villetaneuse (1974-1975) : l'architecture universitaire au service du campus urbain », *Construire l'Université, architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, publications de la Sorbonne, Paris, 2016 ; BONNAFOUS, Simone, CHINON, Pierre, *L'université en banlieue, (UPEC, 1970-2000) après les*

de construction menée après la guerre dont ont bénéficié ces infrastructures universitaires.

Les sources qui nous ont permis de réaliser ce mémoire sont principalement conservées aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Ces dernières conservent en effet les archives du rectorat de Rennes, qui incluait la ville de Nantes jusqu'en 1967. Nous avons également consulté les archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine, où se trouve le fonds d'agence de Louis Arretche. Composé de nombreux plans, ce fonds a été très utile pour comprendre l'évolution des projets architecturaux. Il est toutefois rare d'y trouver des informations concernant les facultés de lettres de Nantes et de médecine de Rennes. Pour la faculté de droit de cette ville, nos recherches ont été complétées par les archives départementales de Loire-Atlantique. L'urbanisme relatifs aux universités rennaises et nantaises est également bien documenté dans leurs archives municipales respectives. Enfin, la faculté de Nantes nous a aimablement donné accès aux archives concernant l'architecture de la faculté de médecine de Nantes par Michel Roux-Spitz. Ces sources de première main ont été complétées par plusieurs revues spécialisées en architecture comme *L'Architecture Française*, mais aussi des revues locales comme *Nantes-Saint-Nazaire : réalité*. La base de donnée *Remonter le temps*, proposée par l'Institut Géographique National, a été très précieuse pour perfectionner nos recherches : les plans trouvés en archives ont ainsi pu être complétés par des photographies aériennes des campus, permettant de mieux appréhender leur organisation générale et leur intégration dans les différents sites. Les informations trouvées sur *Remonter le temps* ont également fourni une chronologie précise grâce à la date des clichés disponibles. Enfin, notre étude a été l'occasion de réaliser une enquête photographique sur le terrain. Cette dernière s'est révélée très précieuse en ce que nous avons ainsi pu distinguer les éléments d'architecture originaux des éléments postérieurs. Le fruit de ce reportage est joint en annexe, où nous avons choisi de compiler les photographies qui rendent le mieux compte du parti architectural de chacun des campus.

commémorations, Houdiard éd., Paris, 2012 ; MARANTZ, Éléonore ; MÉCHINE, Stéphanie, *Construire l'Université, architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, publications de la Sorbonne, Paris, 2016. Cette liste bibliographique indicative relative aux campus parisiens et périphériques montre la récente dynamique de recherche que connaît l'architecture des campus dans cette zone géographique.

CHAPITRE 1 :
INTRODUCTION DES CAMPUS EN FRANCE

1 L'état de l'université au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

1.1 En France

Après la Seconde Guerre mondiale, les universités françaises restaient encore organisées sur le plan de celles construites au XIX^{ème} siècle, voire sur celles de structures bien plus anciennes, remontant parfois jusqu'au XIII^{ème} siècle pour Paris. Ces universités étaient caractérisées par un héritage dit « latin »⁸, opposé au modèle anglo-saxon, qui voyait les locaux des universités intégrés au tissu urbain des villes, bien souvent en centre-ville ou en proche périphérie. Toutefois, des problèmes commençaient déjà à surgir, liés notamment à la démographie étudiante. En effet, si les locaux du XIX^{ème} siècle avaient été surdimensionnés⁹ dès le départ et restaient confortables avant la guerre, ils vont très vite devenir insuffisants au sortir du conflit pour deux raisons qui seront détaillées ci-après.

Avant toute chose, ces bâtiments résultent d'un héritage administratif que nous allons relater ici. Structurellement, les universités d'avant 1950 ne sont pas les institutions et entités organisées telles que nous les connaissons à l'heure actuelle. On parle alors de facultés, Nées de la volonté de Napoléon, qui ne sont pas nécessairement regroupées au sein d'une université (aussi bien l'institution que le bâtiment), mais sont bien souvent placées sous la tutelle d'un doyen et du recteur d'académie. Ce système puise son origine au Siècle des Lumières, où les humanistes et les officiels désavouent les universités, respectivement parce qu'elles sont prisonnières d'enseignements eux-mêmes reliquats des universités médiévales et parce qu'elles peuvent être des foyers d'idéaux antimonarchistes. C'est pourquoi, jusqu'à la Révolution française, les universités nationales vont stagner et prodiguer des enseignements dépassés. Elles seront totalement supprimées par la Convention du 15 septembre 1793. Seules persisteront quelques écoles parisiennes (Collège de France, l'École Nationale des Mines, l'École Polytechnique etc.), et quelques facultés de médecines ressuscitées, notamment à Montpellier. Les universités survivront alors sous forme d'écoles municipales ou

8 MINOT, J., *L'entreprise Education nationale*, Armand Colin, 1978. p. 284.

9 L'utilisation de la faculté des sciences à Rennes commence à être critique seulement après la guerre. Avant cela les étudiants ne semblent pas se plaindre du manque de place.

départementales, toujours dénommées facultés, mais avec une fréquentation nettement moindre que par le passé. Plus élitistes, elles se mettront à accueillir de jeunes bourgeois et « oisifs »¹⁰ venus parfaire une culture « mondaine ». La recherche est alors quasiment inexistante jusqu'en 1860, époque où Napoléon III essaiera de les réformer en autorisant à nouveau le regroupement des facultés au sein de véritables structures universitaires, avec une « diversification, une expansion et une professionnalisation »¹¹ de l'enseignement supérieur. Cette réforme est motivée par la concurrence avec l'Allemagne, alors en avance dans bien des domaines sur le plan universitaire. Cela se traduit par des budgets accrus (d'un peu plus de 7 000 000 de francs en 1875 on passe à 23 200 000 en 1913¹²). Une politique de modernisation, via la construction de nouveaux locaux plus modernes dans beaucoup de villes de province (par les municipalités) et à Paris avec la nouvelle Sorbonne (1901), œuvre de l'architecte Nénot. La formation des cadres pour l'administration explique également ces investissements massifs. En effet, la politique menée sous la seconde République, puis l'Empire a besoin de cadres compétents, en nombre suffisant pour couvrir le territoire. Cette politique mène à une absence de diversité sociale, en effet c'est majoritairement des enfants issus de la bourgeoisie marchande qui accèdent à l'université, vois des enfants d'anciennes familles nobles. À Toulouse, pour reprendre l'exemple de Jacques Verger¹³, seuls 3 % des étudiants en droit sont issus de familles d'ouvriers.

Quant aux locaux des anciennes universités et écoles, ces différentes institutions étaient logées dans des bâtiments situés en centre-ville, mais souvent vétustes¹⁴, récupérés sur les biens du clergé pour la révolution française. D'autres institutions, comme la Sorbonne, se verront dotées de nouveaux locaux datant de la fin du XIX^{ème}, début XX^{ème} siècle. C'est également le cas dans de nombreuses villes de province, profitant du despotisme éclairé de l'État. Mais, comme nous le signalions plus haut, ces locaux sont alors trop spacieux pour l'usage qui devait en être fait. Le prestige de l'Empire puis celui de la République devaient être rehaussés par le gigantisme de ces édifices, suffisants pour accueillir une

10 VERGER, Jacques ; CHARLE, Christophe, *Histoire des universités*, Paris, PUF, 1994, p. 72.

11 *Ibid.*, p. 87.

12 *Ibid.*, p. 92.

13 *Ibid.*, p. 73.

14 LEBRUN, F ; PAPE, L., *Entre Fidélité et modernité, l'université Rennes 2 - Haute Bretagne*, PUR, 1994, p. 16. Par exemple, la faculté située place Hoche à Rennes voyait régulièrement le courant sauter entre 17h30 et 19h, empêchant ainsi l'utilisation de matériel moderne.

population d'étudiants alors anecdotique mais cependant en légère augmentation¹⁵. Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale et les effets du *baby boom* pour que le nombre d'étudiants augmente de manière vertigineuse.

Il convient à présent de faire un rapide état des lieux institutionnel du monde universitaire français après la seconde guerre mondiale.

Avant la création du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en 1993, les universités sont totalement intégrées au ministère de l'Éducation nationale (MEN). Elles dépendent donc du recteur, garant du MEN pour l'académie qu'il administre. Cependant les universités ne sont alors que de petites structures censées regrouper les facultés, plus puissantes et plus renommées qu'elles. En France ces dernières sont quasiment autonomes et ne dialoguaient que très peu entre-elles avant cette reconstruction. Il existe déjà une forte scission entre les sciences dures et les sciences humaines. Toutefois, elles doivent rendre compte au président du Conseil d'université, nommé parmi les doyens des facultés. Parfois le recteur occupait ce poste, ce qui engendrait une certaine confusion entre la mission du recteur et celle du président du Conseil¹⁶.

Pour ce qui est des constructions universitaires, elles commencent à être prises en compte par les pouvoirs publics avec la loi-cadre du 7 août 1957. Cette loi qui matérialise l'engagement de l'État à poursuivre les constructions de logements et d'équipements en France, à Paris et en région, va permettre d'apporter des réponses aux facultés qui souhaitent s'étendre, notamment en quittant les centre-villes¹⁷ devenus trop étroits. On notera l'importance de la création du campus¹⁸ de Saclay en 1947, où sera installé le Centre d'Étude Atomique. Ce site se veut influencé par les campus américains, qui ont marqué les scientifiques exilés aux États-Unis au cours de la Seconde Guerre mondiale.

15 Les cours étaient alors dispensés devant une dizaine d'étudiants et les amphithéâtres étaient rarement pleins comme l'indique notamment les photographies du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle.

16 MINOT, Jacques, *Op. cit.*, p. 140.

17 MONNIER, Gérard, « Un contexte : les universités bâties en France au XX^{ème} siècle », MARANTZ, Éléonore, MÉCHINE, Stéphanie, *Op. cit.*, p. 102.

18 Il semble que le terme employé à cette période soit plutôt « centre de recherche » que « campus ». Mais rapidement ce dernier se démocratise, le recteur d'Orléans Gérald Antoine définit le campus comme suit en 1966 : « un campus étymologiquement parlant est un champ, un vaste champ ». Journal Télévisé de 20h du 22 juin 1966 : <http://www.ina.fr/video/CAF97032977/le-campus-d-orleans-video.html>. [consulté le 17/05/2017]

C'est sans doute sous leur influence que le ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme décide de donner au site de Saclay une organisation similaire. C'est le début de la construction de campus de tradition anglo-saxonne, voulus de la sorte par l'État pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les centre-villes sont saturés et il est très difficile d'y construire de nouveaux bâtiments : souvent le tissu urbain est très resserré et composé d'édifices anciens, ce qui impliquerait des destructions importantes. Et lorsque des nouveaux quartiers sont réaménagés ce n'est pas pour autant que les facultés y trouvent leur place. On peut tout de même noter l'exception que constitue le site de Jussieu¹⁹ (arch. Édouard Albert, 1962-1972, inachevé) pour l'université de Paris – futur campus des Universités Paris VI et Paris VII, aujourd'hui réservé à l'université Pierre et Marie Curie – qui vient prendre la place des anciennes halles aux vins de la capitale. Le campus de Caen, c'est également une exception car le site est implanté à proximité du centre-ville lors de l'élaboration du projet de reconstruction. Généralement, l'administration choisit de regrouper les facultés et de les implanter en périphérie des centres urbains. C'est le cas de Dijon²⁰, de Grenoble²¹, de Nantes, de Rennes ainsi que de nombreuses universités Parisiennes²².

Par ailleurs, l'explosion de la démographie étudiante entraîne la saturation des locaux. Le pic de natalité survenu à l'issue de la guerre (le *baby boom*), a pour effet d'accroître l'exode rural tout en menaçant d'engorger les établissements d'enseignement supérieurs. Par exemple, l'académie de Bretagne, regroupant alors sept départements (jusqu'en 1962), voit sa population étudiante passer de 1 609 en 1900 à 11 618 en 1960²³. La France entière suit le même schéma, le nombre d'étudiants ne fait que croître, passant de 148 000 étudiants en 1956 à 340 000 étudiants en 1965 et 761 000 en 1975²⁴. L'État va

19 HOTTIN, Christian, « Jussieu, l'inachevée », *Paysages des campus, urbanisme, architecture et patrimoine*, sous la direction de Philippe Poirrier, U-Culture(s), Dijon, 2009, pp. 55-70.

20 POIRRIER, Philippe, *Op. cit.*, p. 7.

21 DUFRENE, Brenadette, « Le campus de Grenoble », POIRRIER, Philippe, *Op. cit.*, pp. 83-89.

22 BONNAFOUS, Simon ; CHIRON, Pierre, *L'université en banlieue (UPEC, 1970-2010) après les commémorations*, Houdiard, Paris, 2012

23 LESPAGNOL, A. ; LEPRINCE, M., *Les mutations de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne (1945-2015)*, Espace et territoires, PUR, Rennes, 2016, p. 26.

24 POIRRIER, Philippe, *Op. cit.*, p. 44.

donc tenter d'anticiper cette explosion démographique en proposant des locaux plus vastes.

Le coût est donc la troisième cause du choix des campus pour les universités françaises. En effet, les terrains étant chers et rares en centre-ville, ce sont des terrains périphériques qui seront mis à disposition du ministère afin de construire ces nouvelles universités. La taille des locaux est aussi dimensionnée en fonction des équipements universitaires (comme à Saclay, le premier campus projeté²⁵ en France). Les outils nécessaires à la recherche sont alors parfois gigantesques et nécessitent des locaux adaptés. Cela va engendrer, subséquemment, une forte demande auprès des professions du BTP, et le ministère de l'Éducation nationale va tenter de mettre en place des modèles et des règles afin de limiter le coût de constructions.

Le dernier grand intérêt pour cette délocalisation hors des centres-villes est de regrouper toutes les facultés sur un même site. Ceci permet par la même occasion de concentrer les services aux étudiants, tels que les cités universitaires et les restaurants, dans une logique de démocratisation de l'enseignement supérieur. Cette politique doit notamment favoriser les enfants d'ouvriers qui n'ont pas forcément les finances nécessaires pour louer des appartements en ville et faire le trajet jusqu'au campus. Ces terrains sont néanmoins moins bien desservis, ce qui va créer des tensions au sein de la communauté universitaire, en particulier avec Nantes et Rennes, qui ne souhaite pas abandonner le confort d'un emplacement en central. Toutefois, nous pouvons noter quelques exceptions : plusieurs écoles de médecine, comme celle de Nantes, sera ainsi transformée en faculté en 1961 (arch. Michel Roux-Spitz, ca. 1957²⁶), à proximité du CHR, construit simultanément. C'est aussi le cas de la faculté de droit de l'université de Rennes (arch. Raymond Cornon, 1961-1963²⁷) qui va rester en centre-ville. Cette décision date d'avant la construction des campus de Villejean et de Beaulieu, qui s'est effectuée dans une relative

25 C'est à dire que c'est le premier campus de France dont le projet est lancé sous l'impulsion de De Gaulle, notamment pour créer un centre de recherche sur le nucléaire civil.

26 Service des archives de la faculté de Nantes.

27 ADIV243W43.

urgence au vu de l'insalubrité²⁸ des anciens locaux. Elle a été permise grâce à l'anticipation de la ville qui possédait des terrains inaffectés²⁹.

1.2 À Nantes

Pour décrire les locaux occupés par l'université de Nantes et plus largement par l'enseignement supérieur à Nantes, nous avons choisi un classement chronologique (Fig. 1) et non pas uniquement disciplinaire. Deux méthodes différentes ont été utilisées pour expliquer la répartition des anciens locaux de Rennes et de Nantes. Les sources relatives aux écoles de Nantes permettent un classement chronologique de l'apparition et de la disparition des institutions ainsi que de leur localisation dans la ville, tandis qu'à Rennes les sources permettent un classement par institution.



Fig. 1: Lieu des enseignements avant 1969.

28 AMR1W49, lettre du directeur de l'académie de Rennes au Maire de Rennes datée du 22 février 1950.

On peut y lire que les locaux actuels de la faculté de droit sont très dégradés « l'amphithéâtre s'écroule ». Il y a aussi l'impossibilité pour les enseignants de s'éloigner, à Pontchaillou, des autres facultés qui y seraient transférées plus tard. Il y a également indiqué l'emplacement demandé à la ville de Rennes, celui près de l'avenue Jules Ferry, à défaut de deux autres lieux occupés par les services du MRU que convoitaient les enseignants de la faculté de droit.

29 AMR1W49.

L'université de Nantes est créée en 1460 par la bulle du pape Pie II³⁰ sous François II de Bretagne. L'enseignement étant majoritairement donné par le corps religieux de la ville, il se situait dans des édifices catholiques, notamment dans la chapelle de l'Oratoire³¹. Au XVII^{ème} siècle, on y donnait les cours de théologie qui composaient alors la majorité de l'enseignement universitaire avant le Siècle des Lumières³². Le droit canon et civil est enseigné au couvent des Carmes, au nord de l'église Sainte-Croix, avant son transfert à Rennes en 1735, signant ainsi la fin de l'université à Nantes.

Entre 1720 et 1729, le maire Gérard Mellier ne semblait pas s'intéresser à l'université, et aux écoles (notamment celle d'hydrographie) qui gravitaient autour et souhaitait la voir transférée à Rennes, laissant ainsi à Nantes le monopole du commerce³³ au détriment de l'enseignement.

Mais ce commerce entraîne une nouvelle catégorie professionnelle à Nantes, que sont les chirurgiens et les médecins. En effet, la présence d'un chirurgien était alors obligatoire à bord de tous les navires marchands. Cette législation est à l'origine de la création de l'école de chirurgie en 1741, qui changera régulièrement de lieu jusqu'à s'installer, en 1793, à l'Hôtel-Dieu (emplacement actuel du CHU, sur l'île Gloriette).

Ces bâtiments resteront en place jusqu'à la Révolution, à partir de laquelle des « initiatives locales »³⁴ prennent le relais des universités de l'Ancien Régime. Les premières écoles nantaises font leur apparition et inscrivent la ville dans un mouvement de recherche important. La ville va en effet clairement s'orienter vers l'enseignement en ingénierie et en sciences dures. Cette prise de position des élus commence avec M. Giraud, maire en 1792, qui prendra des décisions en faveur d'un enseignement inspiré de la philosophie des Lumières. Cette volonté politique anti-monarchique va entraîner la création de l'École Centrale quatre ans plus tard, sous le mandat de Gilbert Beaufranchet³⁵. Cette dernière remplacera l'équivalent nantais de l'Institut National, mis en place sous le mandat Noyer en septembre 1792. Mais l'École disparaît dès 1806, sans doute par manque de moyens et d'usagers.

30 La bulle du pape est faite à Sienne le 9 septembre 1460, EMPTOZ, p. 23.

31 EMPTOZ, Gérard (dir.), *Histoire de l'université de Nantes, 1460-1993*, PUR, Rennes, 2002, p. 53.

32 VERGER, Jacques, *Histoire de l'université*, PUF, Que-sais-je, 2007, p. 37.

33 EMPTOZ, Gérard (dir.), *Op. cit.*, p. 53.

34 *Ibid.*, p. 103.

35 PERTHUIS, Alexandre ; LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane (de), *Le Livre doré de l'hôtel-de-ville de Nantes*, Tome II, Imprimerie Grinsard, 1873, pp. 45-46.

Parallèlement, un Institut départemental des arts et des sciences fait son apparition. Il fait figure d'académie à Nantes, ville qui en est alors dépourvue. De nombreux professeurs y enseignent et le nombre d'élèves, de fait, augmente. Les domaines sont regroupés en trois classes : physiques et mathématiques pour la première, sciences morales et politiques pour la deuxième, littératures et beaux-arts pour la dernière. Ces classes se substituent aux facultés de l'université de Nantes qui n'existent alors plus. Il faudra attendre 1961 pour qu'une université renaisse à Nantes avec ses facultés propres.

Au XIX^{ème} siècle, la ville de Nantes connaît un deuxième souffle qui relance la création d'écoles, création qui avait débutée au XVIII^{ème} siècle. La ville va attirer une élite qui prendra une large part aux affaires publiques. L'exemple Arsène Leloup (1803-1876)³⁶, qui deviendra même maire de la ville, est révélateur de cette tendance. Fusionnée avec l'École de la marine marchande et militaire, l'École hydrographique, notamment, est réformée pour mieux correspondre aux principes de l'enseignement du XIX^{ème} siècle. Elle est aussi une sorte de lien entre l'ancien et le nouveau système. On peut citer l'École polytechnique ainsi que les écoles préparatoires aux sciences et à la médecine, qui vont permettre aux étudiants de Nantes d'accéder à l'université, qui se trouve alors à Rennes. Plusieurs facteurs vont initier des réflexions sur l'implantation d'une université à Nantes dès les années 1870³⁷. En premier lieu, la perte de l'Alsace-Lorraine oblige la France à recréer ces universités dans la limite des nouvelles frontières. Les facultés de médecines et pharmacie sont donc rapatrié et Nantes se porte candidate pour les accueillir, toutefois c'est Montpellier et Paris qui vont accueillir les étudiants ne souhaitant pas rester à Strasbourg. Cependant, ils n'obtiendront pas satisfaction, et le réseau d'écoles restera inchangé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Les bombardements de 1943 qui ravageront la ville de Nantes vont d'ailleurs gravement endommager les locaux de plusieurs écoles, notamment celle de médecine, de droit, commerce et lettres.

Ces bombardements entraîneront la dispersion des cours dans des locaux provisoires (l'hôpital Saint-Jacques pour la médecine, le Palais de justice pour le droit...³⁸). En 1947 est organisée une exposition universitaire dans le palais du Champ-de-Mars³⁹. Celle-ci présente les différentes écoles implantées à Nantes et leur évolution dans le temps. Des

36 EMPTOZ, Gérard (dir.), *Op. cit.*, p. 108.

37 *Ibid.*, p. 155.

38 *Ibid.*, p. 193.

élèves de l'école d'architecture nouvellement créée⁴⁰ proposent une cité universitaire et un campus au sud de l'Île Beaulieu pour accueillir les écoles sinistrées (Fig. 2).

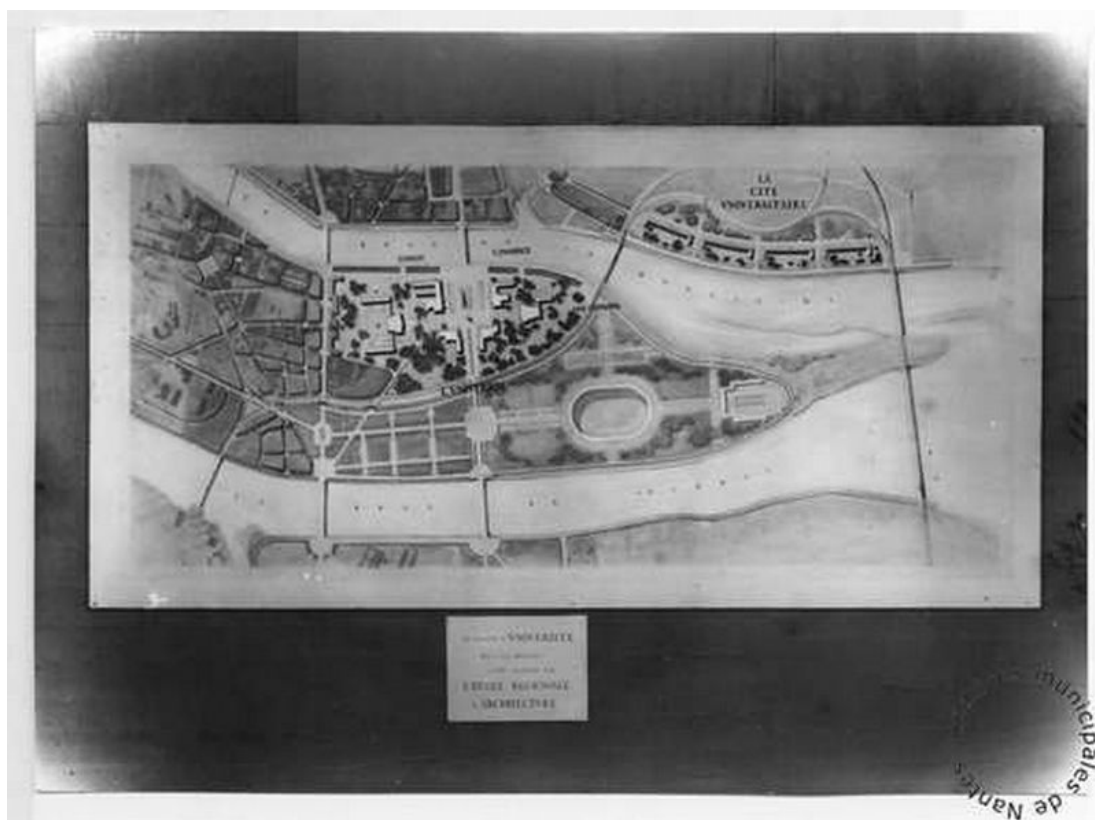


Fig. 2: Projet d'un campus réalisé par les élèves de l'école d'architecture en 1945.
AMN28Fi1581

Mais ce n'est pas cette solution qui sera retenue : le IV^{ème} puis V^{ème} plan économique sont lancés respectivement en 1957 et 1962. Dès le début, le MEN décide la construction de nouvelles universités en France. Un contrat entre l'État, les départements (à travers l'académie) et les municipalités concernées est alors mis en place. Les municipalités sont chargées de fournir les terrains, tandis que l'académie est chargée, à travers le recteur, de définir les besoins et les grandes lignes du projet architectural⁴¹. Ce projet est mené à

39 Bâtiment iconique de la ville de Nantes, le palais du Champs-de-Mars est construit en 1938 au sud de l'Île Gloriette. Durant cinquante ans, il accueille de nombreuses foires et évènements notoires de la ville avant d'être détruit en 1988. Source : Journal Télévisé de 20h du 21 septembre 1988 <http://www.ina.fr/video/NAC8809210511> [consulté le : 20 juin 2017].

40 AMOUROUX, Dominique, *Le livre de l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes*, Goron, Nantes, 2009. L'École est créée en 1945 par la municipalité de Nantes, l'enseignement n'étant plus effectué à l'École des beaux-arts.

41 ADLA1078W28, pour le site du Tertre par exemple, on peut y voir le nombre de bâtiments à construire, le nombre d'amphithéâtres et leurs emplacements, ainsi que la destination de chaque étage.

Nantes par Louis Arretche sous la houlette du recteur Schmit, à partir de 1957 pour le site de la Lombarderie⁴², et de 1967⁴³ pour le site du Tertre.

1.3 À Rennes

Pour évoquer les locaux de l'enseignement supérieur à Rennes après la Seconde Guerre mondiale, nous avons choisi de nous focaliser sur les disciplines (Fig. 3) qui y étaient enseignées et non plus uniquement sur la chronologie de l'apparition et la disparition de tel ou tel enseignement.



Fig. 3 : Lieux d'enseignements avant 1855.

L'université de Rennes que nous connaissons aujourd'hui n'existe que depuis 1968 ; elle est une émanation de la loi Faure suite aux événements du mois de Mai. Avant cette période, elle était l'héritage de l'université de Nantes, créée en 1460. La ville de Rennes a récupéré, au fil du temps, différentes facultés historiquement implantées à Nantes, notamment suite à la décision d'élus de soutenir le commerce et de transférer les institutions universitaires dans la capitale bretonne, ville administrative par excellence où se trouve le parlement de Bretagne.

C'est le cas de Gérard Mellier, maire de Nantes, qui en 1728 déclare qu'il vaut mieux transférer la faculté de droit « à Rennes, pays de lettres, qu'à Nantes où l'on ne respire que le commerce »⁴⁴. C'est par la Déclaration du roi

42 FOLLADOR, Océane, *La place de l'université dans la ville*, mémoire effectué dans le cadre du Master 2 villes et territoires de l'ENSAN, Nantes, 2012, p. 13.

43 ADLA1078W28, on y trouve le permis de construire daté du 8 septembre 1967, et aussi la déclaration d'achèvement de travaux du Tertre en date du 3 septembre 1971.

44 EMPTOZ, Gérard (dir.), *Op. cit.*, p. 53.

Louis XV le 1^{er} octobre 1735⁴⁵ que cette faculté est ainsi transférée à Rennes, dans une salle de l'Hôtel de Ville puis au parlement de Bretagne.

Le plan Hévin⁴⁶ nous informe précisément des différents lieux occupés par la faculté : en 1750, elle sera transférée dans une salle donnant sur le cloître des Cordeliers et, à partir de 1793, les cours seront dispensés dans la chapelle de la Congrégation. Il faudra attendre 1810⁴⁷ et la création de la faculté par l'académie de Rennes pour que l'enseignement soit encadré.

La faculté des lettres de Rennes, et plus généralement les facultés littéraires, sont considérées comme « inférieures »⁴⁸ jusqu'à la Révolution française et ne se voient dotées que d'une seule salle dans l'Hôtel de Ville. Il faudra attendre la construction du palais universitaire en 1855 pour qu'elles bénéficient de locaux plus adaptés à l'enseignement. De plus, les cours ne sont pas donnés à des étudiants, mais à des curieux et personnes qui veulent briller en société, ce qui contribue sensiblement à dégrader l'image des filières littéraires.

Les facultés de médecine et de pharmacie ayant été supprimées le 18 août 1792⁴⁹ en France, ce sont des enseignements privés qui vont faire office de formation dans ces domaines jusqu'en 1803. On assistera alors à la création de l'école départementale de Médecine⁵⁰. Dans un premier temps, les cours seront assurés directement chez les professeurs. Puis, rapidement, ils seront délocalisés à l'hospice Saint-Yves, au deuxième étage des tours de la Cathédrale et dans l'Église Saint-Étienne où ils perdureront jusqu'en 1871⁵¹.

45 AMNGG336, Déclaration du roi autorisant la délocalisation de la faculté de droit de Nantes à Rennes.

46 AMN1Fi143, plan Hévin de 1685, la légende de la carte (postérieure au relevé) situe précisément les différents lieux qu'occupait la faculté à la légende 36. La chapelle de la Congrégation accueillait la faculté de droit puis le Musée des tableaux de la ville.

47 GUYADER Le, M., « L'ancienne faculté de lettres de Rennes », *Annales de Bretagne*, n° 34, Rennes, 1919, p.77.

48 CHATEL. A., *Étude historique et critique de l'enseignement du droit de la faculté de droit de Rennes avant 1789*, Rennes, 1888, p.23.

49 *Notice sur l'université de Rennes*, Imprimerie Simon, Rennes, 1900, p. 39.

50 *Ibid.*

51 *Ibid.*

Pour ce qui est de la faculté des sciences, elle était, comme les autres facultés, intégrée à l'Hôtel de Ville avec différentes salles qui lui étaient allouées. C'est à partir de 1855 que la faculté scientifique prendra une importance considérable dans la ville de Rennes.

Le Plan de la ville imprimé par Oberthür⁵² nous renseigne sur l'emplacement de l'institution de droit au XIX^{ème} siècle, qui continue d'investir le Palais de justice et la mairie⁵³. On y voit aussi l'emplacement de la faculté des lettres, gérée par la municipalité, et des sciences, toutes présentes dans l'Hôtel de Ville depuis 1839⁵⁴. Malgré l'exiguïté des locaux, la plupart des cours continueront de se dérouler dans ce lieu jusqu'à la construction du Palais Universitaire et même au-delà.

En 1854, la construction du Palais Universitaire (architecte V. Boullé, 1854) permet le transfert de ces trois facultés dans un même lieu, sur les quais désormais dénommés « quais de l'université »⁵⁵. On y trouve également les classes préparatoires de médecine et de pharmacie qui donnent accès aux écoles éponymes⁵⁶, ainsi que les collections de peintures, sculptures et des curiosités appartenant à la ville comme c'était souvent la tradition au XIX^{ème} siècle. En effet, l'art et les collections d'antiquités et de curiosités étaient souvent associés aux universités, utilisées comme des supports de cours. Il s'agit donc d'un véritable lieu dédié au savoir et à la recherche que s'offre la ville de Rennes avec le concours de l'État et du département.

Cependant, les locaux du Palais universitaire sont rapidement saturés. Il est donc décidé la construction d'un Palais des Sciences (arch. Jean-Baptiste Martenot, 1883) face au Palais universitaire (qui conservera la faculté des lettres). Il ouvre ses portes en 1888 et, à son tour, se révélera rapidement insuffisant suite à l'apparition de nouvelles disciplines. Par exemple, au début du XX^{ème} siècle, le département de biologie voit ses besoins en surface exploser. La ville de Rennes décide alors son transfert dans l'ancien archevêché de la ville, juxtaposé à l'église Saint-Melaine, partagé avec la faculté de droit. Le Palais

52 Daté de 1846.

53 AMN2Fi505, plan daté de 1840 présentant l'aménagement intérieur de l'Hôtel de Ville pour accueillir les facultés.

54 NICOLAS, Alexandre, « M. Thomas-Henri Martin, ancien doyen de la faculté des lettres de Rennes », *Annales de Bretagne*, Rennes, 1886, p. 83.

55 Actuels quais Émile Zola, le bâtiment accueille le musée des Beaux-Arts de la ville de Rennes.

56 Janvier 1956 : création des facultés de plein droit de Médecines et de Pharmacie (à Rennes et aussi à Nantes) : LESPAGNOL, A. ; LEPRINCE, M., *Op. cit.*, p. 19.

des Sciences est agrandi par l'architecte de la ville, Yves Lemoine, en 1953 (Quai Dujardin). Aujourd'hui, ces locaux abritent l'inspection académique.

Par la suite, différents bâtiments seront construits entre les deux guerres, notamment à proximité de la faculté Pasteur, pour pallier le manque de place. On voit ainsi la création d'édifices pour les instituts (établissements de recherche rattachés à une faculté), en particulier celui de géologie qui est construit rue du Thabor en 1939, également par Yves Lemoine.

La faculté de médecine et de pharmacie est elle aussi rapidement à l'étroit dans le Palais des Sciences. Il est alors décidé de construire un nouvel amphithéâtre à l'angle du Boulevard Laënnec et Dupont-des-Loges. Commencé par l'architecte Martenot, les travaux se poursuivent en 1894 avec Emmanuel Le Ray (1859-1936), et c'est seulement en 1950, après des destructions partielles liées aux bombardements, qu'Yves Lemoine termine l'édifice.

Pour ce qui est de la faculté des lettres, elle se voit attribuer l'ancien couvent des Cordeliers, devenu Grand Séminaire au début du XIX^{ème} siècle, en plus du Palais Universitaire. Le bâtiment que l'on connaît aujourd'hui date de 1856 et est pensé par Henri Labrousse. À l'heure actuelle, il est occupé par la faculté de sciences économiques et sociales.

La faculté de droit, quant à elle, est transférée dans l'ancien archevêché où elle y restera jusqu'à la construction de la faculté actuelle (1964), avenue Jean Guehénno, par Raymond Cornon et Louis Arretche.

C'est donc au milieu du XIX^{ème} siècle que Rennes devient une véritable ville universitaire. Avant cette date l'université qui existait n'avait donc qu'un rôle administratif mineur au vu des prérogatives dont étaient dotés les facultés. L'université de Rennes existait surtout pour signaler la présence de ces facultés. Au final ça ne sera pas une, mais deux universités qui seront créées en 1969⁵⁷, Rennes 1 regroupera les UER en sciences dites dures et Rennes 2 regroupe les UER de sciences humaines et sociales.

57 ADIV1327W3 Arrêté du 16 mai 1969, liste des unités d'enseignement et de recherche constituant l'université de Rennes 1. Emmanuel Faure.

1.4 La démographie étudiante, cause du bouleversement de l'université en France

Les années qui suivent la fin de la guerre présentent le taux de natalité le plus fort qu'ait jamais connu le pays (Fig. 4). Cela va se répercuter sur la population étudiante, qui va elle aussi connaître un bond spectaculaire quelques années après, à partir de 1962.

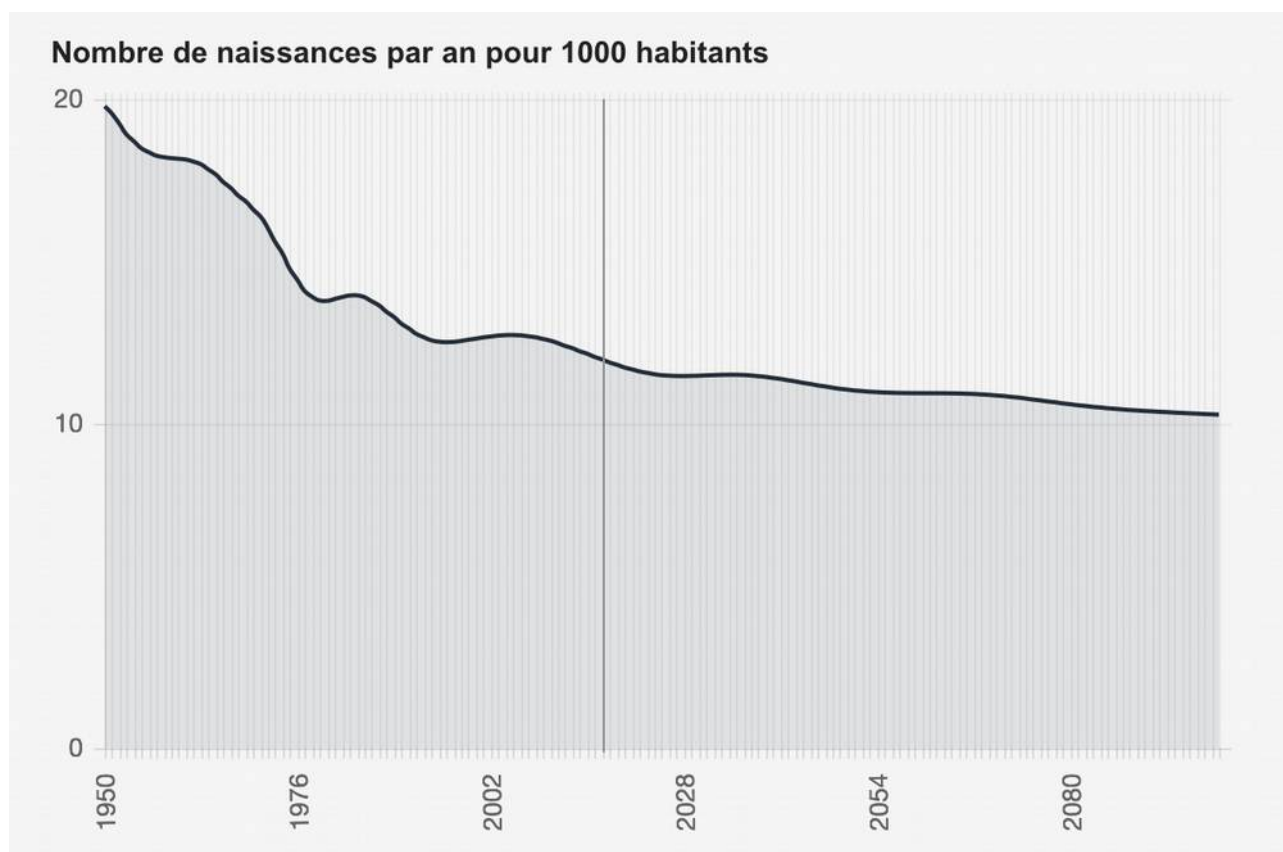


Fig. 4: Graphique du taux de natalité en France à partir de 1950. Institut national d'études démographiques, ONU 2015.

L'État va relativement bien anticiper l'explosion démographique étudiante des années 60, notamment celle de la rentrée de 1965, qui se traduit par l'arrivée de la génération *baby-boom* dans les universités. En effet, dix ans auparavant, dès 1955, l'État met en place les grands plans économiques pour les cinq années à venir. Ces derniers planifient la construction d'équipements dont les universités bénéficieront assez largement. Par exemple, pour le site de Beaulieu à Rennes, le projet est lancé dès 1957 ; cette décision est précipitée par l'insalubrité et la saturation avancée des locaux du Palais des Sciences.

Cette anticipation s'explique par le fait que L'État a pris conscience du phénomène générationnel dès l'arrivée des *baby-boomers* dans l'enseignement primaire.

1.5 Les grands projets des années 1950

1.5.1 Réforme de l'enseignement universitaire

La période de 1950 est assez mal documentée du point de vue des réformes universitaires. Pourtant, le cadre dans lequel évoluaient alors les facultés est bouleversé par plusieurs décisions politiques visant à relancer la recherche et faire bénéficier à l'ensemble de la population d'une amélioration du système éducatif. Ces décisions font suite à un constat simple, celui que la manière d'enseigner héritée du XIX^{ème} siècle ne convient plus. En effet, il y a désormais une concurrence à l'échelle mondiale, dominée en particulier par les États-Unis d'Amérique : la France, et dans une plus large mesure, les pays européens, n'ont plus le monopole de l'excellence dans le monde de la recherche.

La nouvelle politique voulue par le gouvernement s'oriente selon deux axes : un investissement massif dans de nouveaux locaux, avec la mise en place d'un dialogue entre l'État, les municipalités, les départements et les facultés, et un renouvellement du système d'enseignement qui apporte la modernité nécessaire pour concurrencer les universités américaines.

Ce renouvellement passe par différentes lois imaginées par des personnalités gravitant autour du ministère de l'Éducation nationale : on peut citer celles mises en œuvre par Max Querrien (1921-) proposant l'abandon d'un système issu des lois napoléoniennes⁵⁸. Jusqu'alors, les facultés ne faisaient que fournir des jurés pour l'évaluation du baccalauréat dans le secondaire – elles n'avaient d'ailleurs pas vocation à être des institutions de recherche. Ce rôle était dévolu aux écoles et facultés à partir de la thèse de doctorat.

La nouvelle organisation va donc faire table rase de ce système daté, et propose, après l'école primaire (gérée par les municipalités), le collège (géré par les départements) et les lycées, qui préparent désormais au baccalauréat (géré par les départements puis les nouvelles régions en 1964 ou par l'État), une première année dite de propédeutique. Elle

58 VERGER, Jacques ; CHARLE, Christophe, *Op. cit.*, p. 70.

consiste en une mise à niveau et une préparation au monde de la recherche en université, elle est suivie de trois années qui permettent d'obtenir une maîtrise. Avec une année supplémentaire, l'étudiant obtient un master qui lui permet de poursuivre en thèse de doctorat.

Ce découpage est lui-même accompagné d'une refonte de l'offre universitaire, avec l'apparition de nouvelles matières et une répartition entre écoles et facultés. On trouve toujours les quatre grandes disciplines des sciences, lettres (et sciences humaines depuis 1957⁵⁹), droit (et sciences économiques depuis 1957), et médecine. Par ailleurs, on observe une densification du maillage du territoire, de sorte que chaque étudiant potentiel peut avoir accès à l'enseignement qui lui correspond. Ainsi seront créés de nombreux départements dans les grandes villes universitaires, souvent sur des initiatives d'enseignants.

1.5.2 Des constructions nouvelles, quelques exemples de complexes universitaires en France

Au sortir de la guerre, le gouvernement engage donc un grand plan de modernisation des structures universitaires. Cela va mener à quelques expériences, notamment autour de Paris, aussi bien dans la conception des locaux que dans l'enseignement. Le campus scientifique situé sur le plateau de Saclay, campus phare de la recherche nucléaire française, fait figure d'exemple. Il est actuellement au centre des préoccupations des élus avec son agrandissement prévu pour l'échéance 2024⁶⁰.

En plus de moderniser les infrastructures de la recherche française, ce campus, comme d'autres, participe à la réflexion sur « la politique d'aménagement »⁶¹ des périphéries des villes. Cet abandon des métropoles pose aussi la question de l'accueil de ces nouveaux sites dans des villes relativement modestes en comparaison de l'extrême diversité de services (librairies, logements, bars...) disponibles dans le quartier Latin de Paris. Saclay et Orsay comptent respectivement moins de 2 000 habitants et un peu plus de 5 000 habitants en 1950, contre près de 4 000 et 16 000 chacune actuellement.

59 LEBRUN, F., PAPE, L. *Entre Fidélité et modernité, l'université Rennes 2 - Haute Bretagne*, PUR, Rennes, 1994, p. 13.

60 *Le projet Paris-Saclay : le risque de dilution d'une grande ambition*, Le Moniteur n° 5915, 31/03/2017.

61 DE ARAUJO, Ana Bela, « La nouvelle faculté des sciences à Orsay (1954-1965) au prisme de la géographie de la science parisienne », MARANTZ, Éléonore ; MÉCHINE, Sétphanie, *Op. cit.*, p. 33.



Fig. 5: Photographie aérienne du campus de Luminy. 1969.

L'exemple du campus de Luminy (René Egger, 1960-1966) à Marseille est également intéressant (Fig. 5). Enclavé entre les montagnes et la mer, au sein des calanques, ce site est relativement éloigné de la ville. Il y a donc la volonté de mettre en place suffisamment d'équipements pour que les étudiants puissent y vivre sans avoir à se rendre en centre-ville. L'architecte René Egger (1916-2016) va se trouver face aux mêmes problématiques que Louis Arretche pour les deux sites nantais du Tertre et de la Lombarderie. En effet, le lieu est remarquable et inspire l'architecte : il réalise un ensemble de bâtiments qui s'intègre dans le paysage selon les axes des points cardinaux, créant ainsi une sorte de decumanus et cardo. Toutefois, les contraintes budgétaires sont encore relativement élevées quinze ans après la guerre et l'architecte devra avant tout réaliser des bâtiments normés et communs répondant aux attentes du ministère. Là où Louis Arretche semblait avoir su tirer profit de ces contraintes, René Egger a vraisemblablement été confronté à une administration plus rigide qui ne lui a pas laissé une grande liberté sur le plan architectural.

Cette injonction au fonctionnalisme fait que la plupart des universités françaises et certaines grandes écoles, mais aussi des bâtiments administratifs de la même période, sont tramés, c'est-à-dire que tous les éléments préfabriqués sont pensés selon une mesure prédéfinie par le ministère. Cette caractéristique peut laisser penser que les architectes sont extrêmement contraints et qu'il en découle par conséquent un manque de variété architecturale entre les différentes universités française. Il y eut certainement des débats similaires à ceux touchant les grands ensembles construits à la même période, notamment concernant l'esthétique de ces bâtiments, leur accessibilité et les problèmes sociétaux qui en découlent. Mai 1968 illustre pleinement ces problèmes dans le monde universitaire : bien que les locaux n'aient pas été systématiquement à l'origine du conflit, leur enclavement relatif a contribué au sentiment de marginalisation des étudiants. Longtemps ces bâtiments situés sur des campus ont donc été décriés et considérés comme indignes de leurs usagers (Fig. 6). C'est tout récemment que ces bâtiments ont commencés à être pensés comme un patrimoine à part entière et ont désormais valeur de marqueurs architecturaux des Trente Glorieuses.

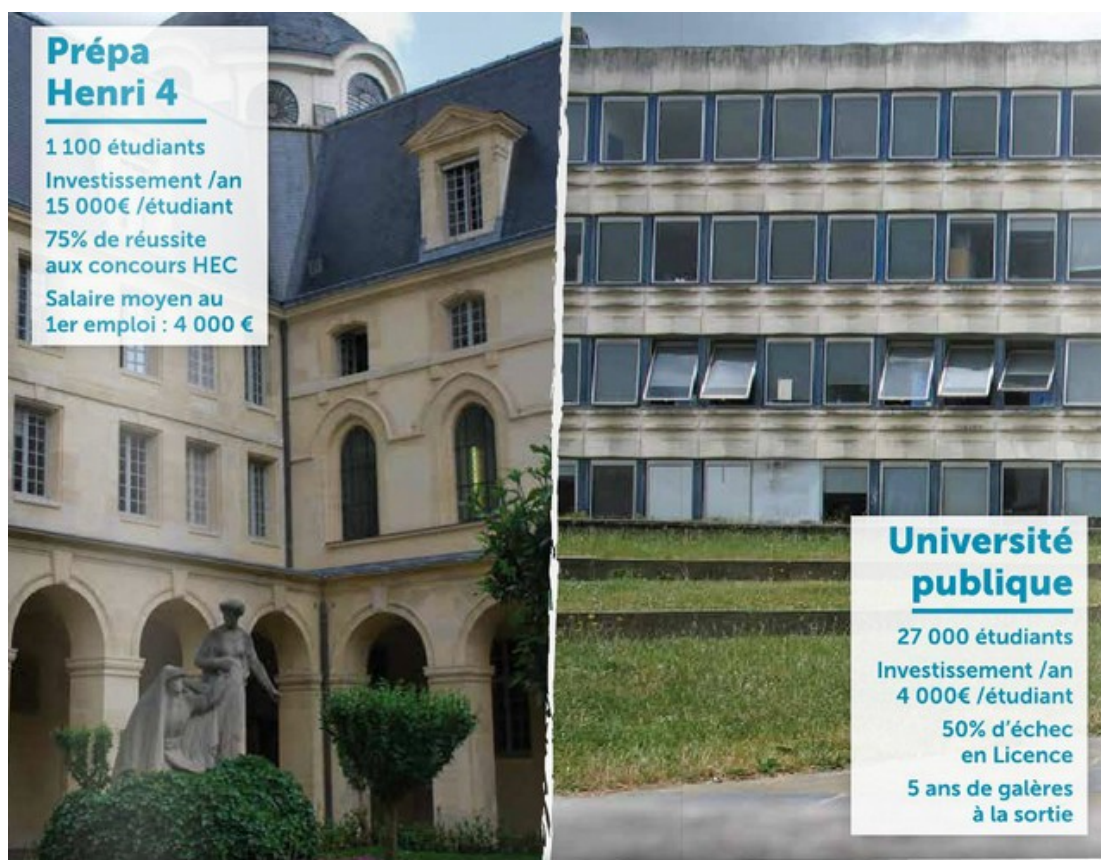


Fig. 6: Campagne de publicité lancée par l'U.N.E.F utilisant l'image de l'université Rennes 2 comme symptomatique des problèmes des universités françaises, c'est-à-dire sans moyens dans des locaux peu adaptés.

Les architectes vont donc jouer sur l'agencement des volumes, les façades (modénatures, fenêtres...) et les matériaux pour démarquer leur projet des autres réalisations. Les archives du MEN relatent l'organisation d'un concours « conception-construction » pour établir un modèle architectural destiné aux locaux d'enseignement⁶², modèle sur lequel doivent s'appuyer les architectes.

De ce fait, nous pouvons nous baser sur des photos aériennes qui montrent que les campus français construits dans les années 1960 sont relativement semblables dans leur composition et dans l'organisation des bâtiments. Il y a d'ailleurs une similarité des grands ensembles, qui parfois les joutent, avec les trois volumes caractéristiques que sont la barre, le plot et la tour.

Dans plusieurs de ses ouvrages⁶³, ces auteurs font état de la diversité des décors et des modénature qui orne les bâtiments aux volumes plutôt uniformes. Ils se focalisent surtout sur quelques exceptions comme Toulouse-Le Mirail (arch. Georges Candilis, 1970) ou encore le campus Pierre-Mendès-France à Tolbiac (arch. Michel Andrault et Pierre Parat, 1972-1973) ou Jussieu (arch. Edouard Albert, 1961). Ces exemples sont très bien documentés car leur construction est soit associée à un projet d'ensemble (Toulouse-Le Mirail, L'Espalanade à Strasbourg) soit parce qu'ils sont d'une architecture remarquable en ce qu'ils s'émancipent des modèles du MEN. À l'inverse, Bordeaux, Dijon, Strasbourg, Nantes ou encore Rennes, sont plus d'une architecture moins spectaculaire que ces universités parisiennes. En effet, ces sites de région n'ont pas bénéficié d'une grande visibilité architecturale et scientifique en dépit de leurs qualités du point de vue de leur conception et de l'organisation des chantiers. Tous préfabriqués, ils seront parfois subtilement régionalisés (le campus de Beaulieu à Rennes par exemple, qui intègre du granit dans ses parements). Mais surtout, ils seront pensés dans un esprit rationaliste et moderne : qu'on prenne pour exemple le campus de Bordeaux à Talence (arch. René Coulon, 1961-1971) ou celui de L'Esplanade à Strasbourg (arch. Charles-Gustave Stoskopf, 1958-1967), tous deux se distinguent par leur innovation en proposant un confort élevé pour les étudiants avec la présence de grandes surfaces vitrées et des espaces verts à proximité, propices à la détente. L'État souhaite réellement proposer des lieux d'enseignement hygiéniques et confortables sur tout le territoire – et ces campus le montrent bien.

62 AN19780522/99, croquis schématiques du concours conception-construction, 1962.

63 MARANTZ, Éléonore ; MÉCHINE, Stéphanie, *Op. cit.* ; GAJAC COMPAIN, Catherine, *Op. cit.*

Les architectes qui sont en charge de la construction de ces universités sont soit en charge de la reconstruction dans la région concernée et/ou accrédités par le ministère de l'Éducation nationale pour réaliser ce chantier. Pour la plupart, ces architectes restent cantonnés à la région dans laquelle ils exercent, à l'instar de Stoskopf pour l'Alsace ou encore Roger-Martin Barade (1908-1987) pour la Bourgogne (université de Dijon, 1957-1968). Louis Arretche et son homologue du sud, René Egger, qui en plus de Luminy réalisa l'université de Montpellier par exemple, constituent des exceptions à la règle en ce qu'ils exercent au niveau régional. Ils concevront un grand nombre de bâtiments pour le compte de l'État après 1945 et marqueront ainsi durablement le paysage architectural français. Malgré ces nombreuses réalisations, ils restent aujourd'hui relativement méconnus.

2 La place de l'État : expérimentation, normalisation et réglementation

Depuis les premiers grands projets de reconstruction débutés sous le régime de Vichy, L'État se veut l'instigateur et le gérant de la construction et de la reconstruction en France. Cette volonté passe par différents ministères dont l'origine remonte au ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme (1944-1954) pour devenir le ministère de la Construction (1958-1962). Au sortir de la guerre, des plans triennaux sont mis en place afin de programmer les grandes orientations économiques du pays dans des domaines tels que la construction, l'énergie et l'industrie. Chaque ministère a donc des objectifs à atteindre pour relancer la croissance et faire entrer la France dans la modernité de cette deuxième moitié du XX^{ème} siècle. En ce qui concerne les universités et en général les constructions scolaires, le MRU, puis le ministère de la Construction, délègue l'édification de nouveaux complexes scolaires et universitaires directement au ministère de l'Éducation ou à son équivalent (ce dernier changera plusieurs fois de nom au cours de la chronologie que nous étudions). C'est donc la Direction de la construction scolaire, universitaire et sportive (DCSUS) qui hérite du budget lié à la construction des nouvelles écoles, collèges, lycées, universités mais aussi des piscines et autres infrastructures sportives.

2.1 Expérimentations et influences de la reconstruction sur les projets universitaires

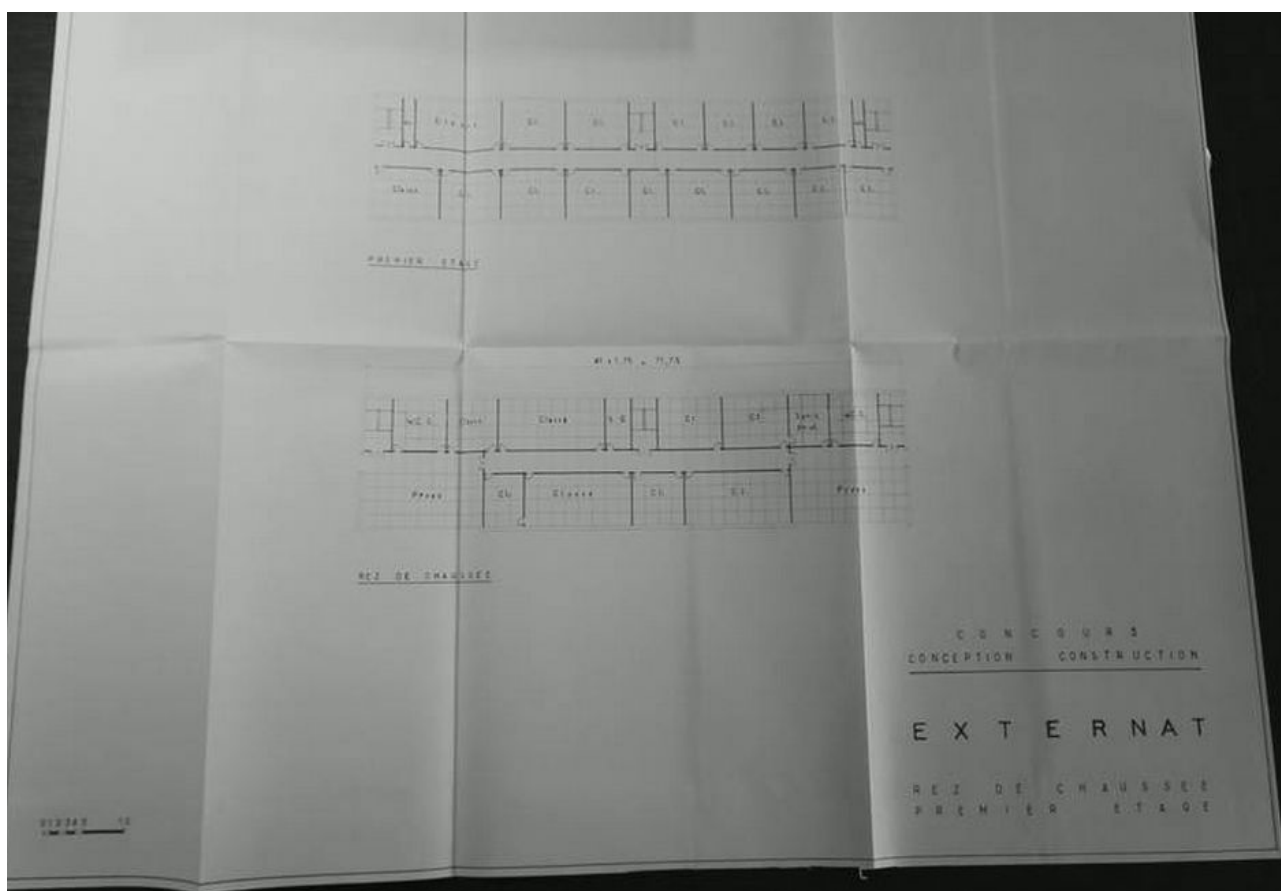


Fig. 7: Plan de l'externat issu du concours conception-construction lancé par le MEN.
AN19780522/99

Héritière de la politique du MRU dans son domaine, la DCSUS applique les procédés exploités lors des expérimentations de la reconstruction. On pense notamment aux chantiers d'expériences menés par le MRU de 1944 à 1954 ou encore à la genèse de l'organisation administrative des chantiers. Les techniques de construction et de préfabrication des facultés est également un aspect important de la reconstruction ; nous nous y intéresserons par le prisme des techniques utilisées à Rennes et à Nantes. Techniques choisies par le BET et l'architecte plutôt que par les maîtres d'ouvrage, qui définissent seulement le procédé de construction, ici la préfabrication.

L'administration

L'administration mise en place sous le MRU consiste en une hiérarchisation des compétences sous forme d'une structure pyramidale avec, à son sommet, le ministre, puis les rapporteurs du ministre, les délégués départementaux et leurs services. Cette organisation hiérarchique sera reprise par le ministère de l'Éducation nationale. L'État, représenté par le ministre, accompagné d'experts, choisira des lieux où la construction de nouvelles facultés apparaît le plus judicieux. Pour cela, comme exposé précédemment, plusieurs facteurs sont pris en compte, notamment la croissance démographique et le potentiel industriel de la ville ou de la région. Ensuite, la décision est notifiée au recteur de l'académie, représentant du ministère dans la région choisie, qui doit alors mettre en place avec les équipes enseignantes représentées par les doyens un programme pédagogique. Ces actions seront supervisées par un délégué départemental voire par le recteur de l'académie. Le concours conception-construction⁶⁴ intervient alors pour définir le cahier des charges du ministère, à l'image des chantiers d'expériences du MRU. 483 équipes d'architectes et d'entreprises y participent.

Le but de ce concours est de rechercher des solutions de construction associant l'ensemble des corps d'état, dans une technique coordonnée, et qui présenteraient sur le plan de la qualité, de l'économie et de la rapidité de mise en œuvre, des avantages indiscutables par rapport aux réalisations selon le mode traditionnel⁶⁵

Architecte des Bâtiments civils et palais nationaux, du ministère de l'Éducation nationale, des Postes et de la SNCF, Louis Arretche, malgré le fait qu'il est nommé directement par le ministère pour les missions de Rennes et de Nantes, présente tout de même trois équipes au concours. S'il souhaite concourir, c'est sans doute car il estime pouvoir proposer des solutions qu'il a déjà pu expérimenter sur les campus dont il a eu la conception en charge. C'est également le cas de l'équipe Candilis, Josic et Woods qui y participe trois fois et a ainsi pu mener des réflexions architecturales lors des concours de l'université de Berlin ou de Zurich⁶⁶.

64 AN19790663/2 fonds de la DCSUS à propos du concours « conception-construction » lancé par le MEN en 1962.

65 AN19790663/2 fonds de la DCSUS à propos du concours « conception-construction » lancé par le MEN en 1962, organisation d'un concours « conception construction » pour 1962.

66 « Université libre de Berlin , Berlin, Allemagne », Techniques et architecture, n° 295, nov. 1973, p. 67.

Louis Arretche n'est d'ailleurs pas retenu pour le concours conception-construction, car il possède déjà suffisamment de commandes et que le ministère souhaite renouveler les intervenants sur les futurs chantiers. Toutefois, le prototype (Fig. 7) qui ressort du concours est très proche de ce que Louis Arretche proposait. Ceci peut sans doute s'expliquer par le fait que les contraintes imposées par les ministères ne laissent guère le choix aux architectes pour proposer des bâtiments originaux.

En effet, tout comme Louis Arretche, les lauréats reprennent l'utilisation de la préfabrication basée sur une trame de 1,75m⁶⁷, ainsi que les modèles de salles de cours et des différents bâtiments, qu'ils soient administratifs ou non. Leur projet se compose donc d'un bâtiment de moins de cinq niveaux⁶⁸, relativement long mais peu large où les circulations sont situées au centre et distribuent des salles éclairées par des fenêtres. Le prototype de l'externat, mais aussi des amphithéâtres, sert de bases aux architectes en charge de la construction d'établissements scolaires et universitaires. 72 lauréats⁶⁹ vont se voir attribuer, pour ce concours, des chantiers divers, surtout des lycées et des écoles primaires. Le concours permet tout de même de constater que les exigences constructives du ministère varient peu entre l'école primaire et l'université, et ce depuis au moins 1957 – date du premier projet pour la construction du campus de Beaulieu.

Les techniques

La préfabrication et l'industrialisation du bâtiment ont véritablement explosé lors de la reconstruction en France pour faire face aussi bien aux relogements des familles sinistrées qu'à la croissance démographique. Mais, dans le cadre des chantiers d'expérience, il a fallu passer par des étapes d'essais et de réglages techniques afin de construire en quantité, confortable, durable et néanmoins économique.

La préfabrication et l'utilisation à grande échelle du béton armé ainsi que l'exploitation des usines, sur site ou à proximité des chantiers, a permis de produire rapidement et en grande quantité les matériaux nécessaires tels des dalles de béton, des façades en béton ou en pierres lavées et des éléments de structure (poutres, allèges, etc). Par exemple,

⁶⁷ AN19790663/2, donnée précisée dans le cahier des charges fourni par le ministère aux candidats.

⁶⁸ AN19790663/2, « Il sera prescrit que les bâtiments à étage [...] seront constructibles à la demande sur 2, 3, 4 ou 5 niveaux ».

⁶⁹ AN19790663/2 fonds de la DCSUS à propos du concours « conception-construction » lancé par le MEN en 1962.

Rennes et Nantes ont bénéficié de productions locales bien qu'elles n'aient pas été produites directement sur site. De nombreux baraquements sont construits sur les chantiers, où les outils mécaniques sont utilisés à grande échelle (grues montées sur des rails, engins motorisés de type tractopelles, etc.).

Il est facile de déterminer les différentes entreprises ayant participé aux différents chantiers car elles sont systématiquement indiquées dans les contrats ou les plans. Pour Villejean et la faculté de médecine, qui se partagent les mêmes intervenants, c'est la Rennaise de préfabrication, basée à la Courrouze, qui fournit les pièces préfabriquées. Entreprise importante et profitant pleinement des grands chantiers alors en cours dans la ville, notamment ceux de Maillols, cette dernière obtient également le marché pour le site de Beaulieu. Le nom du procédé de préfabrication n'est pas évoqué dans les documents, mais il s'agit d'un système de mur-rideau portant des blocs de façade préfabriqués en béton, similaires à ceux produits pour les constructions de Georges Maillols (1913-1998). Ce procédé offre une grande liberté formelle à l'architecte au vu du nombre de modules et de décors différents créés pour chacune des facultés, mais aussi en raison de la différence entre Villejean Pontchaillou et Beaulieu : là où Villejean est parées de modénature en béton, Beaulieu s'habille de plaques en pierre lavée. Le béton est peint pour la faculté des lettres et celle de médecine pour ne pas être laissé brut, contrairement à Beaulieu ou à la Lombarderie. À Villejean, le béton est l'unique matériau (avec l'aluminium des menuiseries) utilisé à l'extérieur, là où l'on observe une pluralité de matières à Beaulieu. Proposé par la Rennaise de préfabrication, le procédé Barbé n°2 y est utilisé⁷⁰ pour le gros œuvre⁷¹. Cette entreprise propose de construire les façades sur la base d'un noyau en béton alvéolé, c'est-à-dire possédant des poches d'air emprisonnées dans le béton. Selon Yvan Delemontey⁷², le choix de ce système par l'architecte est surtout lié à la proximité de l'usine, mais aussi à la finesse des éléments préfabriqués et à la facilité de la manutention.

Le Tertre, faculté de droit de Nantes, le maître d'ouvrage fait appel à l'entreprise Edmond Coignet, qui suit à la lettre le cahier des charges du ministère⁷³. Ce document précise

70 ADIV1332W37, calendrier d'exécution de la première tranche.

71 DELEMONTEY, Yvan, *Reconstruire la France, l'aventure du béton assemblé, 1940-1955*, Éditions de la Vilette, Paris, 2015, p. 191.

72 DELEMONTEY, Yvan, *Ibid.*

73 ADLA1078W28, Rapport de présentation de l'avant-projet par la direction départementale de l'équipement, service constructeur. 13/09/1967.

clairement les techniques à utiliser et la manière de mettre en place les différents éléments. Ainsi, il est indiqué que devront être utilisés des « poteaux B. A., voile mince et vitrage » pour le bâtiment A et une « ossature B.A., allèges en plaques préfabriquées et parement extérieur ciment blanc sur murs traditionnels » pour le bâtiment B. Sont également précisés les types de fondations, les matériaux à employer pour la couverture et les revêtements. Ces solutions ne semblent donc non pas issues d'un procédé particulier propre à l'entreprise Coignet, mais bien d'une demande de la direction départementale de l'équipement réalisée en collaboration avec le BET, Louis Arretche et l'équipe enseignante. L'entreprise doit par conséquent répondre à cette demande en procédant à une technique de préfabrication, également employée par d'autres entreprises. C'est également le cas de la couverture qui est réalisée en béton précontraint, technique qui n'est, là encore, pas spécifique à l'entreprise Coignet.

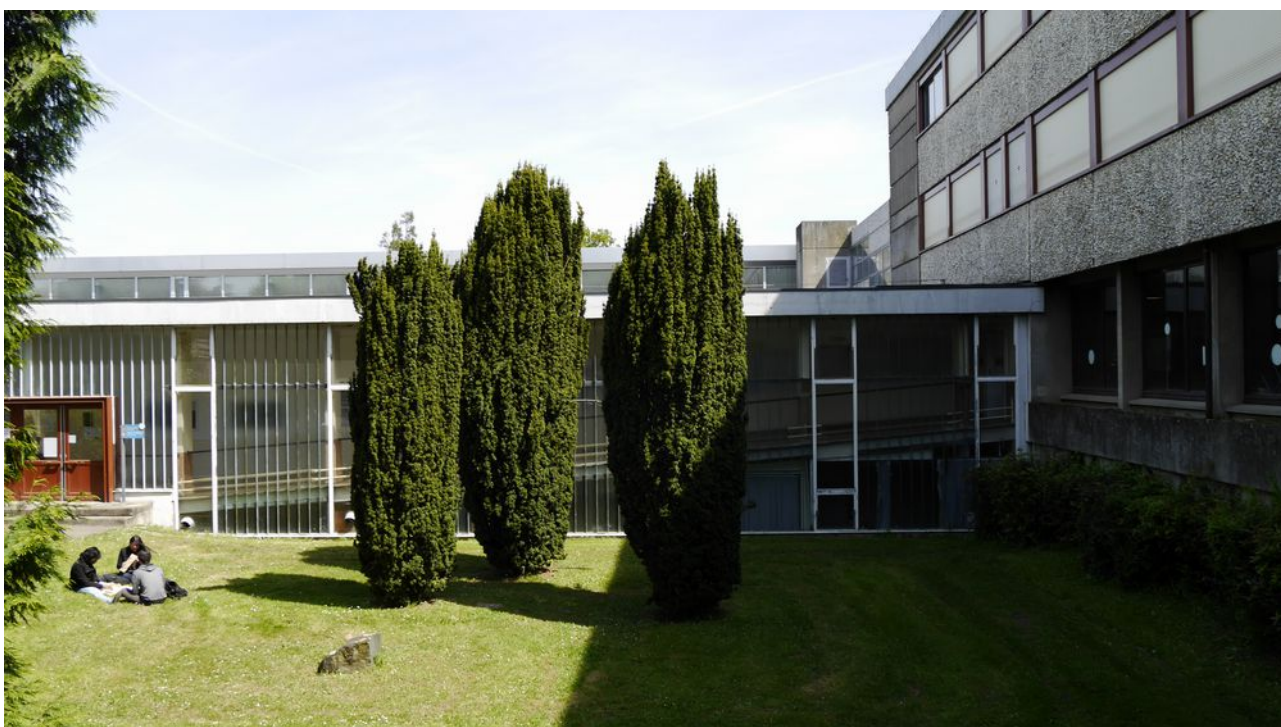


Fig. 8: Accès à un amphithéâtre avec la paroi en verre simple en relief prise dans des menuiseries de métal.

À l'instar de la faculté de droit et des facultés de Rennes, il est décidé, pour la Lombarderie, que « les projets consistent en : la préfabrication totale de tous les éléments porteurs et des murs de façades »⁷⁴, dont les solutions techniques sont proposées par l'entreprise Ducassou⁷⁵. À l'origine, la structure est prévue en métal. C'est finalement le béton armé

⁷⁴ ADIV243W24 Conseil de l'architecture, Conseil général des bâtiments de France, session spéciale des bâtiments d'enseignement, séance du 31 mai 1960.

qui va être utilisé⁷⁶ sous une forme assez proche de celle de Beaulieu, avec des parois en pierre lavée fixées à des poteaux en béton armé. Des travaux de réfection actuellement en cours permettent d'ailleurs d'appréhender la structure poteaux-poutres utilisée et de faire le parallèle avec le campus de Beaulieu. Les amphithéâtres de la Lombarderie présentent un aspect très léger, plus que les salles de cours, du fait de l'utilisation de surface de verre simple vitrage (Fig. 8) avec des motifs en relief (notamment dans les accès qui y mènent). Les vitres sont enchâssées dans de simples menuiseries de métal. Le toit est également en charpente métallique, recouvert d'un bac acier, ce qui permet une structure légère et peu coûteuse à mettre en place. La juxtaposition de ces éléments confère un aspect industriel aux amphithéâtres.

Ces différentes facultés ont donc toutes été construites grâce à des procédés de préfabrication locaux et éprouvés, mais l'absence de concours ne permet pas à Louis Arretche de choisir les techniques de préfabrications ni les entreprises avec lesquelles il collabore. Les appels d'offres lancés par le ministère prescrivent en effet les modalités techniques des projets. L'architecte landais a parfois voix au chapitre mais, le cas échéant, les archives le montrent peu. On peut donc supposer qu'il connaît suffisamment bien ces différentes techniques pour se les approprier. En cela, les chantiers de Saint-Malo ont probablement été formateurs pour Louis Arretche, peut-être plus que son enseignement à l'École des beaux-arts de Paris.

2.2 La normalisation du secteur de Travaux Publics et des services de l'État

Immédiatement après la guerre, l'État saisit l'opportunité de la reconstruction pour réformer en profondeur le secteur des travaux et de la construction. Jusque dans les années quarante, il s'agissait encore un secteur artisanal, sans véritable coordination, où l'héritage des corporations était encore très présent.

75 ADLA243W16, procès-verbal de réception définitive, 11 octobre 1968. Installé à Lorient, Henri Ducassou détenait l'une des entreprises qui fournissaient le plus de pièces préfabriquées de Bretagne. Reconnue pour son modèle de gestion équilibré, elle a embauché près de 1 660 personnes dans les années 1970.

76 ADIV243W24 Conseil de l'architecture, Conseil général des bâtiments de France, session spéciale des bâtiments d'enseignement, séance du 31 mai 1960.

Désirant remanier tout cela, le régime de Vichy met en place un plan de reconstruction dès 1940. Sans qu'on puisse encore parler d'industrialisation du secteur du bâtiment, on observe déjà une volonté d'encadrer les différentes entreprises afin d'accélérer les chantiers. Il faudra cependant attendre la création du MRU en 1944, avec Eugène Claudius Petit à sa tête, pour que l'industrialisation du BTP se fasse de manière plus radicale, via des commandes publiques de grande ampleur, situées majoritairement au nord de la Loire.

Comme nous l'avons vu précédemment, l'État oblige les entreprises à se moderniser pour répondre à ses commandes en des temps et des budgets très restreints. On constate le développement de techniques modernes qui facilitent la manutention, grâce à l'installation d'usines à proximité des zones sinistrées. Cette modernisation entraîne la normalisation liée à l'utilisation des machines permettant de gagner du temps. L'utilisation de plus en plus fréquente de celles-ci n'empêche toutefois pas le recours à un nombre important d'ouvriers. Parallèlement, l'État va également normaliser son fonctionnement en instaurant une réglementation plus rigoureuse via l'Association Française de Normalisation (AFNOR) créée le 5 mars 1943. Cet organisme prend de l'ampleur sous le régime de Vichy, qui essaye d'enrayer le marasme économique que connaît alors la France.

2.3 Acteurs des projets universitaires de Rennes et Nantes de 1956 à 1972

2.3.1 Les élus et l'administration

Les élus de Nantes et de Rennes ont relativement peu marqué l'histoire des universités édifiées dans leur ville. C'est pourtant grâce à eux que les facultés ont pu bénéficier des emplacements qu'on leur connaît aujourd'hui.

Parfois prévu de longue date, comme à Rennes (avec le plan Wolff qui sera abordé dans notre deuxième chapitre), ou à Nantes où les élus avaient conservés les sites du Tertre et de la Lombarderie (alors appelé Launay) à cet usage, ces terrains ont été mis gracieusement à la disposition de l'État.

À Nantes, les maires Henry Orrion (1891-1971) et André Morice (1900-1990) ont permis l'achat anticipé des terrains du Tertre et de la Lombarderie, qui seront ensuite donnés à

l'État. À Rennes, c'est Henri Fréville (1905-1987) qui sera l'initiateur des projets. Enseignant lui-même au sein de la faculté d'histoire, il profite sans doute de sa position pour influencer leur orientation. Toutefois, l'absence de signature sur les arrêtés de réceptions définitives des travaux montre la relative absence des élus dans la conduite de ces projets⁷⁷.

Au niveau du département ou de la région, l'État place un délégué départemental ou régional à la tête de la direction départementale de l'équipement. Il est en charge du dossier pour le compte du ministère de la Construction. Dans la cité des Ducs, c'est Monsieur Bize, successeur de Monsieur Donzelot, qui prend réception des travaux de la faculté des sciences de Nantes et du Tertre.

À Rennes, il s'agit de M. Descottes, mais il se peut que d'autres personnes aient occupé ce poste qui, ici, change de nom pour devenir « Inspecteur régional de l'équipement »⁷⁸. Il est donc plus vraisemblablement supérieur hiérarchique du délégué départemental.

On peut aussi noter la présence récurrente de l'Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, Monsieur Seite, qui est présent sur les chantiers de Nantes ou de Rennes et est l'interlocuteur privilégié du recteur.

2.3.2 Le corps enseignant

Notons également l'importance du rôle du recteur, qui représente le ministère de l'Éducation nationale et collabore donc avec le service de la DCSUS pour mener à bien les projets de constructions des facultés de Nantes et de Rennes. Henri Le Moal (1912-2001), recteur de l'Académie, a ainsi une mission primordiale : il suivra avec assiduité l'évolution des travaux, comme le prouve la nombreuse correspondance⁷⁹ qu'il entretient avec les différents acteurs.

Les doyens des facultés ne sont pas en reste puisqu'ils se font le relai entre le corps enseignant de leur faculté et le recteur. Ils sont nombreux et l'on observe un roulement important. Cependant, les doyens ne sont présents qu'à Rennes car, comme évoqué plus tôt, Nantes n'a pas encore d'université au moment des travaux. Nommons ainsi René

77 ADLA243W16, procès-verbal de réception définitive des travaux de la faculté des sciences de Nantes, 11 octobre 1968.

78 ADIV1307W41, compte rendu de la réunion de chantier n° 67, 30 juin 1966.

79 Aujourd'hui conservée aux archives départementales d'Ile-et-Vilaine et de Loire-Atlantique.

Marache (1914-1993), dernier doyen de la faculté de lettres de Rennes, qui assista à beaucoup de réunions de chantier, comme l'attestent les procès-verbaux de ces réunions. Pour la faculté des sciences, Max Schmitt deviendra le doyen de la faculté des sciences à la création de l'université de Nantes en 1966. Celle de médecine verra la nomination de Monsieur Lamache, qui est également cité dans nombreuses lettres mais aussi dans les compte rendus de réunions.

Des groupes d'enseignants se manifestent également – notamment les enseignants de botanique de Rennes⁸⁰ – auprès du doyen pour exprimer un désaccord et parfois proposer des modifications. Dans ces missives, ils demandent notamment des agrandissements de locaux adaptés à leurs besoins. Suite à l'insistance de leurs réclamations, Louis Arretche proposera une solution adaptée à la demande de l'équipe enseignante, que l'un de ses membres formule ainsi :

Je suis également d'accord sur le fait d'un déficit de 133m² existe sur les surfaces portées au plan. Je suggère que cette surface soit répartie au mieux sur les deux salles de Travaux Pratiques Nord et leurs annexes en allongeant les bâtiments de deux unités de trames⁸¹.

Malgré cette suggestion, on ne note pas de différence entre l'avant-projet et le projet final. Plutôt qu'un agrandissement des locaux, c'est l'aménagement intérieur qui a été modifié.

2.3.3 L'Atelier Arretche

L'Atelier de Louis Arretche, situé à Paris rue Jules-Chaplain jusqu'en 1989 (date où il déménage rue Notre-Dame-des-Champs), comporte relativement peu de collaborateurs selon Thierry Roze⁸², soit une trentaine de personnes tout au plus quand l'activité est à son paroxysme. Plusieurs spécialistes⁸³ soulignent toutefois la relation de confiance qu'il

80 ADIV1332W38, lettre de M. Abbayes, professeur à la Faculté des Sciences à M. L'Assesseur au Doyen de la Faculté des Sciences de Rennes, 7 février 1961.

81 ADIV1332W38, Lettre d'un professeur de physique de la faculté des sciences de Rennes à l'intention de M. le Doyen de la Faculté des Sciences, 13 mai 1961.

82 ROZE, Thierry, *Louis Arretche architecte 1905-1991*, mémoire de D.E.A sous la direction de Gérard Monnier, Panthéon Sorbonne, Paris, 1997, p.34. Il est précisé que l'agence de Louis Arretche emploie une trentaine de personnes.

83 AMOUROUX, Dominique, « Louis Arretche, architecte dans l'urgence, campus universitaire et baby boom », *Architecture et patrimoine du XX^{ème} siècle en Loire-Atlantique*, Coiffard, Nantes, 2006, pp. 164-

entretient avec ses collaborateurs, en général ses anciens élèves de l'École des beaux-arts⁸⁴. Il n'hésite pas à se faire représenter par ces derniers sur les chantiers ou lors de réunions lorsqu'il est absent. Il collabore également avec des architectes locaux que le ministère lui impose. Mais, de manière générale, cette coopération porte ses fruits et les bâtiments érigés répondent aux attentes des commanditaires. Toutefois, sa collaboration avec l'architecte Gilles Tourry pour la construction de la faculté des lettres de Nantes n'a pas abouti. En effet, ce dernier se fera évincer du projet⁸⁵, comme le précise un avenant au contrat d'architecte : « Le contrat est modifié comme suit : le nom de M. ARRETCHE se substitue « mutatis mutandis » aux noms de MM. ARRETCHE et TOURRY ».

Rennes

Concernant les constructions des facultés de Rennes, Louis Arretche s'associe de nouveau à Raymond Cornon (1908-1982) après avoir collaboré pour la reconstruction de la ville de Saint-Malo. Les deux architectes concevront ensemble la faculté de droit, faculté qui dépasse le cadre de notre étude. Il semble tout de même que Louis Arretche participe aux autres projets, mais sans qu'on puisse connaître son implication concrète.

Sur les autres projets de facultés, Patrick Coué (1930-s.d.) est indiqué à plusieurs reprises comme architecte d'opération pour la faculté de lettres de Villejean (il participa également à la construction du Théâtre National de Bretagne, réalisé par Jacques Carlu).

On ne sait pas si Georges Maillols, qui a participé aux projets de Nantes, a également pris part à ceux de Rennes. Cette hypothèse est probable au vu des nombreux projets que les deux architectes se sont vu attribuer dans la ville.

Marcel Nouviale, quant à lui, participe à la construction de la faculté des lettres alors qu'il semble être plutôt missionné sur les projets du sud de la France, notamment à Bordeaux. Quand les deux architectes sont absents, M. Anne prend le relais lors des réunions. De fait, il semble que ces trois personnages aient surtout été présents sur place pour les réunions de chantiers. Roman Karasinski, principal associé de Louis Arretche, a également été à Rennes pour suivre l'avancement des travaux. Il est d'ailleurs mentionné

165 ; ROZE, Thierry, *Op. cit.*.

84 ROZE, Thierry, *Op. cit.*, p. 34.

85 ADIV243W16, Avenant n° 1 du contrat d'architecte daté du 29 avril 1963.

dans les compte-rendus de chantiers des facultés de lettres et de médecine : « MM. ROMAN et ARRETCHÉ »⁸⁶.

Pour Beaulieu, les informations sont plus lacunaires. Aucun autre nom d'architecte que celui de Louis Arretche n'est indiqué. Il est cependant impossible que cette faculté n'ait pas suivi l'organisation des autres chantiers. Raymond Cornon et sans doute un ou deux autres architectes issus, comme pour les autres projets, de la région de Rennes et de l'Atelier d'Arretche, ont vraisemblablement apporté leur expertise.

Pour sa part, la faculté de médecine de Rennes a, semble-t-il, été suivie surtout par Roman Karasinski, bien que M. Coué, Pierre Botrel (ca. 1860-) et Louis Chouinard⁸⁷ (1907-1995) aient également participé.

Nantes

Pour les facultés de Nantes, Louis Arretche s'associe à Gilles Tourry jusqu'à ce que celui-ci soit évincé et fait également participer son élève François Deslaugiers (1944-2009) au projet. En conséquence, il est difficile de savoir qui est l'architecte de quel espace, sachant que, comme à Rennes, d'autres architectes locaux sont associés à chaque faculté.

Pour la faculté des sciences, c'est Yves Liberge (1910-2009) qui cosigne les plans⁸⁸ avec Louis Arretche. Pour la faculté de droit, il s'agit de l'architecte nantais Jean Boquien⁸⁹ (1915-2010), qui produit de nombreux édifices qui ponctuent encore aujourd'hui le territoire, notamment le Sillon de Bretagne (1971) à Saint-Herblain.

Enfin, Louis Arretche s'associera à André Guillou pour réaliser la faculté des lettres. Ce dernier semble s'être plutôt focalisé sur les équipements, en particulier les cités universitaires, car son nom n'apparaît pas sur les plans des bâtiments administratifs et

86 ADIV1307W61, Compte rendu de la réunion générale numéro 3, 18 novembre 1965. Il semble que le secrétaire ait inversé le nom et le prénom de M. Karasinski.

87 Louis Chouinard est notamment l'architecte de la maison Crespel à Rennes et participe à la conception de la bibliothèque universitaire de la faculté de médecine.

88 AMOUROUX, Dominique, *Op. cit.*, p. 164.

89 ADLA1078W29, Contrat d'architecte pour la « construction de la faculté de droit et de sciences économique au lieu-dit « le Tertre » à Nantes », 13 février 1967.

d'enseignement. Il est à noter que l'architecte rennais Georges Maillols à, pour sa part, collaboré au projet de restaurant universitaire de Nantes.

CHAPITRE 2 :

URBANISME DES CAMPUS DE NANTES ET DE RENNES

1 Urbanisme et lien avec la ville

1.1 Nantes des campus au centre des pôles d'activités

La ville de Nantes, comme celle de Rennes, est en charge de trouver les terrains susceptibles d'accueillir les futures facultés, et ce dès 1957. À cette date, le rectorat valide le choix de la ville en accord avec le ministère de l'Éducation nationale⁹⁰. Toutefois, le projet semble ne pas avancer jusqu'à 1959, comme en témoigne cette lettre que Louis Arretche écrit au recteur :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne connais pas encore le programme définitif de la faculté des sciences de Nantes. Il m'est donc difficile d'établir un planning et de déterminer la date de commencement et de terminaison des travaux⁹¹.

Le choix de ces différents terrains n'est pas soumis à débat et la ville semble les imposer⁹² au ministère et au recteur d'académie. Sans doute y a-t-il eu des pressions⁹³ de la part du doyen Max Schmitt pour l'achat de la Lombarderie par la ville. Cette dernière va à son tour imposer ces terrains au ministère, qui, selon toute vraisemblance, n'a pas connaissance d'autres alternatives. La ville et le doyen sous-entendent bien qu'il existe d'autres possibilités mais, selon ces derniers, aucun terrain ne regroupe les qualités de la Lombarderie et du Tertre. Malgré cette absence de choix et de concertation, c'est donc le terrain de la Lombarderie qui est choisi et le ministère, sous l'impulsion du recteur, octroie le possibilité d'acquérir d'emblée des surfaces largement supérieures à ce que désirait originellement la ville de Nantes :

La Ville estimait, en se fondant sur les expériences étrangères et françaises :

90 ADIV186W3, dans une lettre datée du 12 mars 1957, le recteur Paul Henry notifie au ministre que les terrains mis à disposition par la ville de Nantes sont tout à fait satisfaisants de par leur situation et leur superficie.

91 ADIV186W3, cette lettre de Louis Arretche au recteur de l'académie de Rennes a été rédigée le 11 février 1959, soit deux ans après que les terrains aient été choisis.

92 ADIV186W3, toujours dans la même lettre : « Je connais pour l'avoir visité avec attention avec vous-même, le terrain dit de la Lombarderie et je suis d'accord avec M. Le Maire pour le considérer comme correspondant d'une manière satisfaisante à nos besoins, et même qu'il est le seul terrain qui puisse convenir, à moins que d'aller très loin dans la campagne chercher l'équivalent ».

93 EMPTOZ, Gérard (dir.), *Op. cit.*, p. 206.

1° Qu'un complexe universitaire ne devait guère dépasser les 20 000 étudiants.

2° Que les besoins en terrains étaient évalués à 15 ha au maximum pour 1.000 étudiants par les spécialistes les plus autorisés, mais ceci dans l'optique d'un véritable campus comprenant toutes les cités, tous les restaurants, tous les équipements sociaux et sportifs nécessaires.

3° Qu'il convenait d'ajouter à ces besoins ceux exprimés par la Recherche, qu'on pouvait évaluer aux 2/3 des premiers.

À la vérité la Ville n'eut point à développer de tels arguments puisque le Recteur proposa d'emblée 200 ha pour l'enseignement et 200 pour la Recherche ce qui correspondait tout à fait à l'hypothèse retenue par les Services municipaux.

Mais il fallut démontrer que ces surfaces étaient disponibles au nord. L'Etat y était déjà propriétaire de 58 ha, y compris les terrains des Facultés de Sciences et de Lettres précédemment installées, et il avait retenu, en outre, 65 ha dans la même zone. De son côté, la Ville possédait une quarantaine d'hectares [...].⁹⁴

De plus, le Ministère envisage alors de doter sept villes françaises de facultés scientifiques. Selon Gérard Emptoz, le fait que les terrains de la Lombarderie soient proposés par la ville va permettre à cette dernière de bénéficier du budget nécessaire dès 1958⁹⁵. En effet, l'acte de vente est signé le 7 août 1957. Toutefois, cela ne concernera que 19 ha, et la ville devra, au fur et à mesure acheter les terrains alentours.

La faculté des sciences sera donc le premier établissement universitaire nantais construit et se verra attribuer le site de la Lombarderie (fig. 9), des dessins préparatoires ayant « reçu un accord de principe de la DGES au Ministère de l'éducation nationale »⁹⁶. Viennent ensuite les facultés de lettres, juridique et de sciences économiques qui prendront place sur un terrain contigu, celui du Tertre.

94 BIGUET, P., "Intégration à la cité ou ségrégation ?", *Nantes-Saint-Nazaire : réalité*, n° 38, Nantes, avril-mai 1971, p.27.

95 LE PICHON, Philippe, « La mobilisation municipale pour la renaissance de l'université (1919-1969) », EMPTOZ, Gérard (dir.), *Op. cit.*, p. 205.

96 LE PICHON, Philippe, *Op. cit.* ; EMPTOZ, Gérard (dir.), *Op. cit.* p. 205.



Fig. 9: Emplacement de la Lombarderie et du Tertre (au centre).
Institut Géographique National

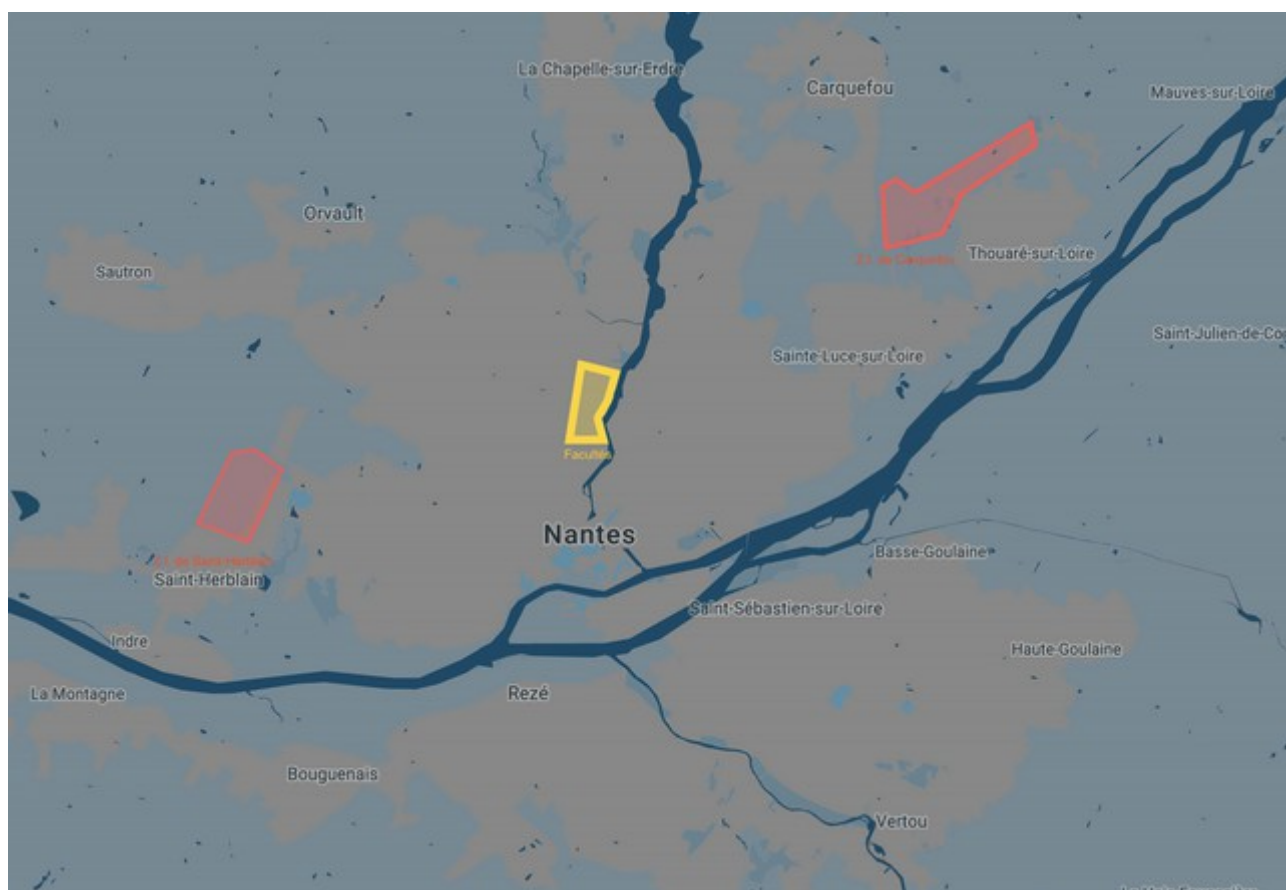


Fig. 10: Emplacement des facultés par rapport aux pôles industriels de Saint-Herblain et de Carquefou.

L'emplacement est idéal, les deux terrains se trouvent dans une zone urbanisée qui poursuit son expansion. Le site se trouve à mi-chemin entre les deux zones industrielles importantes de l'agglomération (Fig. 10), Saint-Herblain à l'ouest et Carquefou au nord-est, auxquelles il sera rapidement relié grâce au périphérique. Au même moment, ce dernier est en projet (1970-1994) ; jusqu'alors, les voies de circulation étaient suffisantes pour connecter correctement ces deux pôles industriels aux facultés. Les pouvoirs publics sont certains que les sites universitaires seront profitables à l'industrie, qu'il s'agisse de Nantes⁹⁷ ou de Rennes. Elles sont également proches du centre-ville, reliées directement grâce à des lignes de bus⁹⁸ et à la voie correspondant désormais au Boulevard Michelet (Fig. 11).

Outre la bonne desserte de ces lieux, le cadre est exceptionnel : les bords de l'Erdre offrent un petit coteau que l'architecte va pleinement exploiter afin de réduire le coût des fondations et du nivellement⁹⁹. De plus, la zone étant boisée (Fig. 11), elle permet d'imaginer un site proche de l'idéal du campus américain. Le choix du lieu se caractérise par ailleurs par un certain « hygiénisme », en ce qu'il bénéficie de grands espaces situés à proximité d'une rivière.



Fig. 11: Emplacement du Boulevard Michelet, précédant la création des facultés.

97 BIGUET, P., *Op. cit.*, p.27.

98 *Ibid.*

99 ADLA1078W28, Rapport de présentation de l'avant-projet par la direction départementale de l'équipement. Il est indiqué que l'architecte agence de manière judicieuse les différents niveaux de la faculté « tant en fonction de la pente du terrain que des entrées hautes des amphis ».

Les deux châteaux du XIX^{ème} siècle (Fig. 12) présents sur place permettent en outre de donner une dimension historique à ces terrains, contrairement aux sites de Rennes, où les fermes qui occupaient les lieux ont été rasées. Bien que modestes, les châteaux



Fig. 12: Emplacement du château du Tertre (en haut) et de la Houssinière (en bas). Respectivement sur le site du Tertre et de la Lombarderie.

Médecine (fig. 13), qui, comme à Rennes, sera regroupée avec le futur centre hospitalier en lieu et place de l'ancien Hôtel-Dieu. Ici, contrairement à Rennes, le projet de la faculté de droit est intégré au site du Tertre, où seront regroupées les facultés de lettres, sciences humaines et sciences économiques.

possédaient des parcs s'étendant jusqu'au bord de la rivière, préfigurant ainsi les aménagements paysagers imaginé par Louis Arretche. À l'exception de ces édifices, l'orphelinat de Bethléem ainsi qu'un ou deux moulins dont les restes sont visibles dans le parc du campus, les terrains étaient peu construits car éloignés de la ville et marécageux.

Ils présentent un avantage par rapport à Rennes : les deux campus sont collés l'un à l'autre, ce qui permet de mutualiser certaines infrastructures comme les restaurants ou les cités universitaires. Cependant, ce site exclut d'office la faculté de

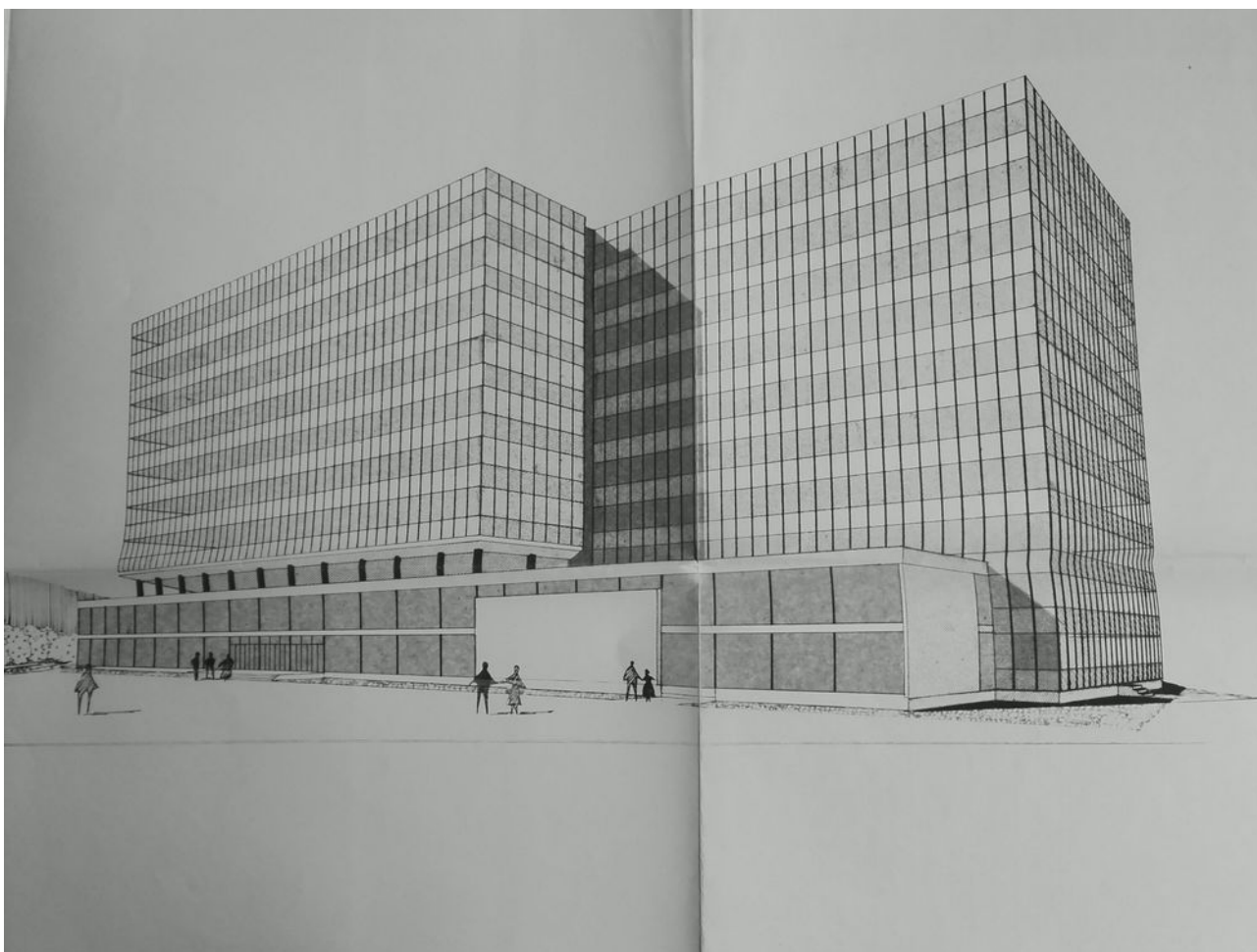


Fig. 13: Dessin axonométrique de la faculté de Médecine. Michel Roux-Spitz. Document conservé par le Service Construction de la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Logistique, université de Nantes.

Louis Arretche ne pourra pas immédiatement réaliser ses projets sur les terrains choisis. Pour pallier les besoins urgents de locaux qu'ont les laboratoires de recherche de Physique Chimie Biologie (PCB), la municipalité, appuyée par le MEN, met en place des installations provisoires sur le site de la Lombarderie. Réalisés par Louis Arretche, ces locaux sont relativement modestes puisque leur surface n'excède pas 320 mètres carrés¹⁰⁰. Le même procédé est choisi pour la faculté des lettres. Dès qu'une parcelle du Tertre est acquise, des baraquements sont mis en place. Toutefois, cette solution temporaire pose des problèmes relatifs à l'éloignement de la bibliothèque municipale, ce qui a une incidence mesurable sur le travail des étudiants. Gérard Emptoz souligne l'absence de moyens de transports performants, ce qui oblige les étudiants :

¹⁰⁰ ADIV243W24 ; lettre du 21 février 1959 de M. Henri Le Moal, doyen de la faculté des Sciences de l'université de Rennes à M. Louis Arretche, Architectes des bâtiments Civils et Palais Nationaux.

à s'habituer à aller chercher à pied, à plus d'un kilomètre de distance, les quelques rares moyens de transport, pour lesquels un allongement du parcours n'a pas encore été prévu¹⁰¹.

C'est en 1960, une fois les avant-projets terminés, que le ministère de l'Éducation nationale, à travers son service des Bâtiments de France, accordera des subventions permettant le début de la première (7 202 084 NF) et deuxième tranche (5 984 842 NF) des travaux¹⁰². Ces faits sont la preuve que les différentes institutions qui coordonnent les projets universitaires en France ont pleinement conscience du problème de saturation et de vétusté des facultés, et qu'il faut très rapidement construire de nouveaux ensembles afin de pouvoir absorber la masse des nouveaux étudiants.

1.2 Rennes

1.2.1 Le Plan Wolff

La mise en périphérie des sites universitaires situés à Rennes est une solution envisagée très tôt, comme le prouve ce que nous pouvons appeler le plan Wolff¹⁰³. Ce projet était vu comme « le grand centre universitaire de l'Ouest »¹⁰⁴, c'est-à-dire que toutes les facultés auraient été délocalisées en périphérie de la ville. Le site de Villejean-Pontchaillou, près des Lycées Agricoles départementaux, aurait ainsi accueilli un campus à l'américaine, à l'instar de Saclay. Les premières réflexions voient le jour en 1939 mais la forme que nous lui connaissons aujourd'hui prend forme à partir de 1944. Comme le fait remarquer Matthieu Leprince¹⁰⁵, la paternité de ce projet est contestée : il pourrait s'agir du

101 LE PICHON, Philippe, « La mobilisation municipale pour la renaissance de l'université (1919-1969) », EMPTOZ, Gérard (dir.), *Op. cit.* p. 206.

102 ADIV243W6, lettre du ministère de l'Éducation nationale à M. le Recteur de Rennes en date du 19 juillet 1960.

103 Wolff est utilisé dans l'ouvrage d'André Lespagnol, tandis que Wolf, avec un seul « f » est utilisé dans l'ouvrage de François Lebrun.

104 AMR1W49, étude de la répartition des édifices d'enseignement dans la ville.

105 LEPRINCE, Matthieu, « Genèse et abandon du projet rennais de grand campus unique à Pontchaillou-Villejean (1945-1954), utopie ou occasion manquée ? », LESPAGNOL, A., LEPRINCE, *Op. cit.*, pp. 175-189. Sur ce sujet, signalons également les ouvrages de F. Lebrun et L. Pape *Entre Fidélité et Modernité, l'université Rennes 2 - Haute Bretagne* (PUR, 1994) ; les *Mémoires* d'Henri Le Moal (recteur de 1960 à 1969) et celles d'Henri Fréville (maire de 1953 à 1977).

recteur Wolff (1944-1946) ou du doyen Milon (1940-1949), également maire de Rennes (1945-1953). Un plan est également déposé aux archives municipales de Rennes¹⁰⁶ accompagné de notes explicatives du projet.

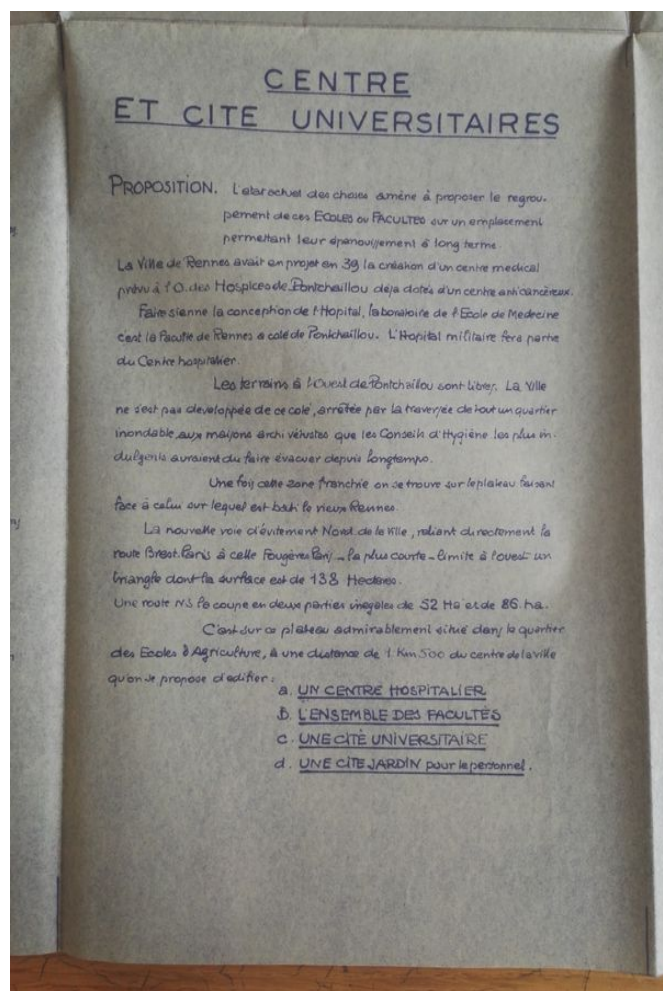


Fig. 14: Étude de la répartition des édifices d'enseignement dans la ville. Lefort, 6 mai 1945. AMR1W49

Cette relégation des facultés en périphérie implique que tous les services dédiés aux étudiants se trouvent sur le campus : restaurants, logements, équipements sportifs. Ce projet se concrétise un peu plus lorsque Georges-Robert Lefort (1875-1954), urbaniste de la ville, est chargé de réaliser une étude¹⁰⁷ sur l'implantation des facultés en périphérie. Le rapport qui en découle sera remis au maire et au doyen. Il consigne les coûts, les surfaces ainsi que d'autres données techniques et montre que la ville est sinistrée en terme d'équipements scolaires et universitaires. Dans ce rapport intitulé *Étude de la répartition des édifices d'enseignement dans la ville, de leur amélioration, de leur regroupement, et*

106 AMR1W49, plan non trouvé dans ces archives, toutefois il est reproduit dans l'article de M. Leprince.

107 AMR1W49, proposition « dressée par l'architecte Georges-Robert Lefort [Signature] » le 6 mai 1945.

propositions diverses (Fig. 14), Lefort propose de regrouper les facultés dans le quartier « des écoles et agriculture, à une distance de 1km500 du centre de la ville ».

Cette solution lui apparaît comme la plus satisfaisante car l'ouest de la ville est alors peu urbanisé en raison de « la traversée de tout un quartier inondable [rue de Brest], aux maisons d'architecture-vétustes que les conseils d'hygiène les plus indulgents auraient dû faire évacuer depuis longtemps ». Il est intéressant de noter que l'urbaniste propose également des projets de réutilisation des anciens locaux des facultés dont :

les bâtiments actuels de la Faculté des Sciences [qui] se prêteraient parfaitement en leur transformation en centre des finances [...] cette solution a reçu l'approbation de M. le Trésorier P.G..

C'est une idée nouvelle que propose Lefort en souhaitant rassembler toutes les facultés sur un même terrain. On note cependant, selon Matthieu Leprince, que le projet de regrouper toutes les institutions médicales à Pontchaillou était déjà acté et prévu¹⁰⁸. Il s'agit donc de libérer le centre-ville de ses facultés. L'étude urbaine du lieu reste succincte, en effet, comme le souligne Matthieu Leprince, Lefort profite de l'opportunité foncière que lui offre la périphérie rennaise. Il ne voit pas spécifiquement dans ce projet l'opportunité de mettre en œuvre des solutions urbanistiques innovantes pour la ville de Rennes, mais plutôt une opération financière rentable dont il faut profiter rapidement. On devine ainsi un certain empressement dans la conduite de son étude, que favorise l'urgence qu'il y a à reloger les populations sinistrées immédiatement après la guerre. Ce parti pris trouve un terreau favorable dans la politique du maire Milon : la ville cherche déjà des acquéreurs pour les locaux des facultés insalubres. Cette volonté politique pressante montre que c'est déjà un projet bien réfléchi. Il faudra néanmoins attendre 1959 pour que les facultés soient délocalisées en périphérie de la ville de Rennes.

Comme nous l'évoquions ci-dessus, Lefort propose d'ores et déjà un projet qui prend en compte le confort des étudiants. Il souhaite en effet que les chambres des cités étudiantes soit confortables. Bâties autour de la réserve foncière de 35 ha, elles permettraient d'accueillir 2 000 étudiants dont les chambres seraient équipées de commodités, ce qui est innovant pour l'époque. Il souhaite également mettre à leur disposition des terrains

108 « La ville de Rennes avait en projet en 39 la création d'un centre médicale prévu à l'O des Hospices de Pontchaillou [...] l'hôpital militaire fera partie du Centre hospitalier », Lefort, *Étude de la répartition des édifices d'enseignement dans la ville, de leur amélioration, de leur regroupement, et propositions diverses*, 6 mai 1945.

d'exercices, le tout dans un cadre verdoyant¹⁰⁹. Ce faisant, il applique ici des normes hygiénistes : des locaux confortables, un cadre végétalisé, aéré et, même si le programme architectural semble absent des archives, on les imagine adaptés à ces préoccupations, avec la construction d'infrastructures sportives et de salles de réunions. Cela n'est pas sans rappeler les principes paternalistes prônés dans les années trente par Godin et d'autres entrepreneurs sensibles à la cause sociale. Le confort semble donc primordial pour l'urbaniste ; peut-être y voit-il là une source de réussite pour les futurs étudiants ?

Dans tous les cas, il semble que ce projet reçoive le soutien de Raoul Dautry, alors ministre de la reconstruction. Matthieu Leprince nous informe que le recteur et maire Milon ainsi que l'urbaniste Lefort obtiennent une entrevue avec le ministre le 24 avril 1945. Au cours de cet entretien, ce dernier leur apporte son soutien pour mener à bien ce projet en commandant « une étude plus détaillée »¹¹⁰. En juillet de la même année, le ministre les assure de « l'avis entièrement favorable de son administration »¹¹¹ à ce sujet.

Malgré la motivation du trinôme Lefort-Milon-Wolff, la retraite du recteur Wolff en 1946 stoppe net l'avancée du projet. Son abandon est également lié à la relative hostilité des écoles d'agriculture qui se voient soustraire une partie de leur terrain au profit de ce campus. Ce renoncement est d'autant plus surprenant que des projets similaires verront le jour presque dix ans plus tard, notamment celui de Montmuzard à Dijon¹¹².

Une fois Wolff parti, Milon et Lefort seront confrontés à l'opposition de deux recteurs contestant l'emplacement de ce nouveau campus et tout simplement l'annuler, pour préférer un maintien en centre-ville. Les recteurs se montrent par ailleurs peu coopératifs du fait de l'absence de logement de fonction à leur usage dans le nouveau projet. Matthieu Leprince rappelle que le logement se trouvait dans le palais universitaire (actuel Musée des beaux-arts de la ville de Rennes), et que lors du bombardement du pont Pasteur le 2 août 1944, le lieu ne permettait plus d'accueillir toutes les institutions antérieures. C'est donc le rectorat qui va occuper l'ancien logement du recteur, et ce dernier se doit désormais de trouver son propre logement. Cette contrainte n'indisposait pas M. Wolff, qui possédait déjà son propre logement à Rennes, mais les recteurs qui lui succéderont,

109 AMR1W49.

110 LEPRINCE, Matthieu, « Genèse et abandon du projet rennais de grand campus unique à Pontchaillou-Villejean (1945-1954), utopie ou occasion manquée ? », *Op. cit.*, p. 179.

111 *Ibid.*

112 POIRRIER, Philippe, *Op. cit.* pp. 125-157.

Maurice Collevile et Paul Henry, se satisfont pas de la situation et jugent donc qu'ils n'apporteront pas leur soutien à ce projet. Selon l'étude de Matthieu Leprince, il semble que les relations entre le recteur et la municipalité de Rennes se soient dégradées en trois années, années qui suffiront à faire oublier le projet. À cela s'ajoute le fait que l'État va favoriser, via des promesses de crédits importants, le maintien de la faculté de droit en centre-ville. Les crédits promis doivent être rapidement utilisés¹¹³ faute de quoi ils seront perdus. C'est la municipalité qui est chargée des achats des terrains pour ensuite les céder à l'État. Cependant, l'empressement du doyen de la faculté de droit, M. Talbot, pour trouver des financements pour la construction des nouveaux locaux n'est pas compatible avec le projet de Lefort. En 1949, aucun terrain sur le site de Villejean-Malifeu n'est encore acquis, et les premiers financements (500 000 francs pour les études et 100 millions de francs pour la première tranche de travaux) arrivent fin 1949. C'est pourquoi, selon M. Leprince, entre le 15 et le 22 février 1950, à la suite de plusieurs réunions, le projet de transférer la faculté de droit en périphérie est abandonné au profit du terrain situé avenue Jules Ferry, où se trouvent des locaux du MRU¹¹⁴.

1.2.2 L'impact du rôle d'urbaniste-conseil de Louis Arretche sur les campus de Rennes

Villejean-Pontchaillou

En 1956, Louis Arretche est nommé architecte et urbaniste conseil de la ville de Rennes, titre qu'il conservera jusqu'à son décès en 1991. En tant qu'architecte des deux campus, il aura à cœur de relier Villejean-Pontchaillou et le campus de Beaulieu sans tomber dans la facilité de réaliser des campus identiques.

Très vite, Louis Arretche projette de créer ce qu'on qualifierait aujourd'hui d'autoroute urbaine, afin de relier ces deux entités. Le plus ancien plan d'urbanisme retrouvé¹¹⁵ faisant mention d'une telle infrastructure date de 1960 (Fig. 15). Il montre qu'une nouvelle route

113 LEPRINCE, Matthieu, « Genèse et abandon du projet rennais de grand campus unique à Pontchaillou Villejean (1945-1954), utopie ou occasion manquée ? », *Op. cit.*, p. 185.

114 LEPRINCE, Matthieu, « Genèse et abandon du projet rennais de grand campus unique à Pontchaillou-Villejean (1945-1954), utopie ou occasion manquée ? », *Op. cit.*, p. 186.

115 112Ifa61/3, Le premier plan directeur établi par Louis Arretche date du 16/06/1960 et y apparaît déjà cette autoroute urbaine qui sera présente également sur le plan modifié de 1964.

doit être créée au nord, reliant la route de Fougères à la route de Paris. Elle permettrait ainsi une liaison directe entre l'ouest et l'est de la ville.

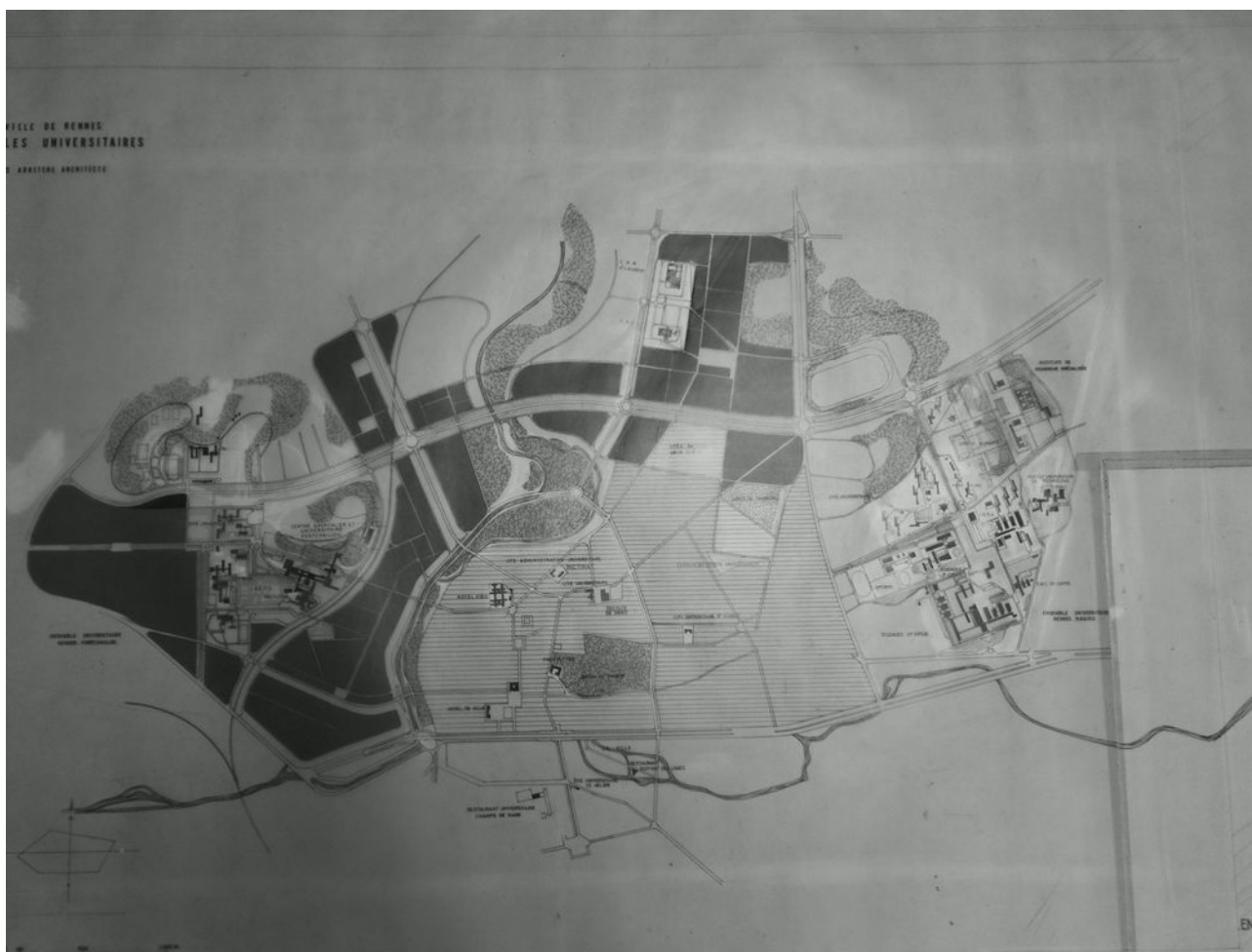


Fig. 15: Ville de Rennes, ensemble universitaire, Louis Arretche, 1960, Cité de l'architecture et du patrimoine, 112ifa61/3

On peut imaginer que des liaisons en bus seraient de fait facilement réalisables entre les deux campus, permettant ainsi une collaboration éventuelle entre les sciences dures et les sciences humaines et sociales.

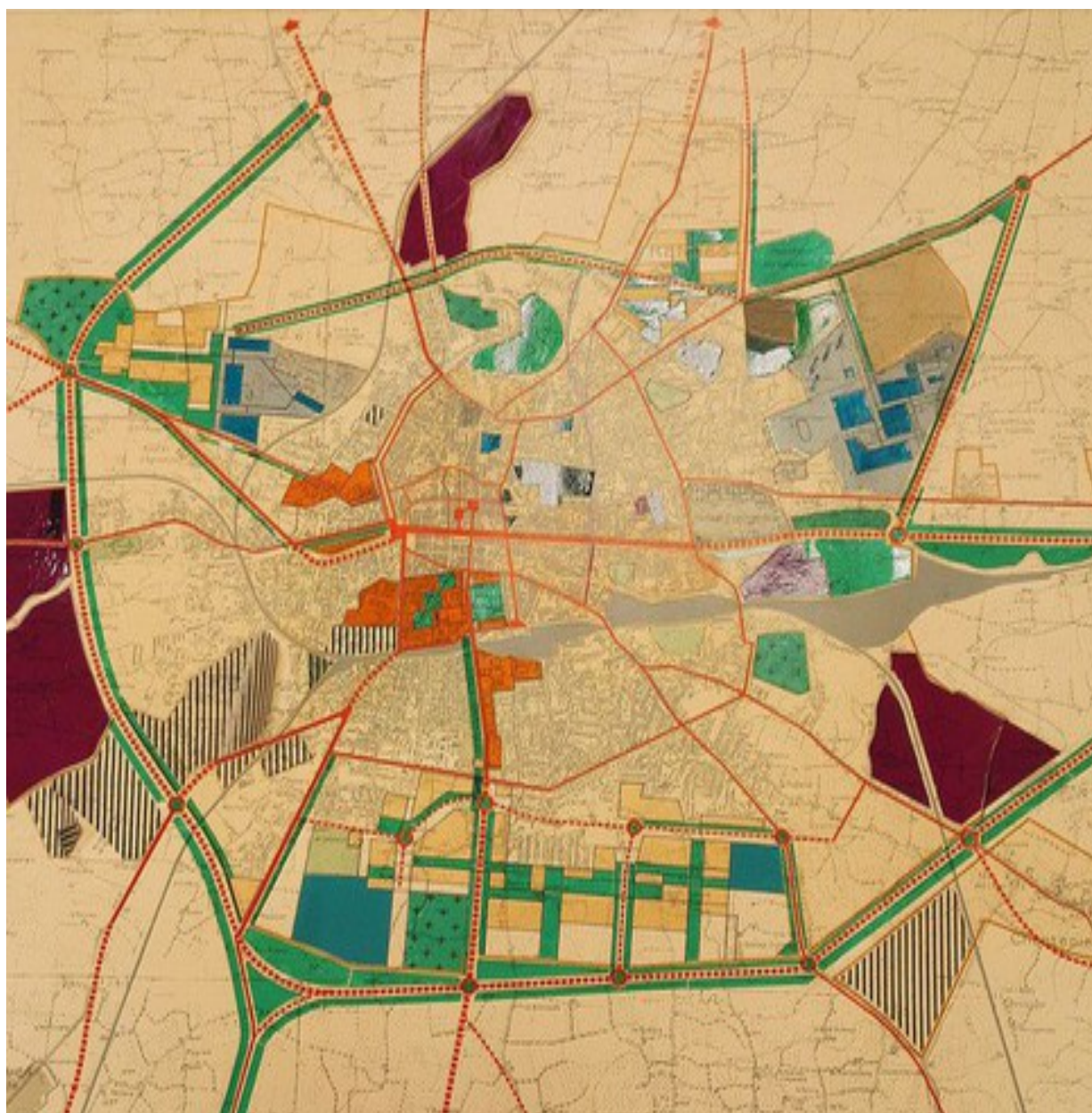


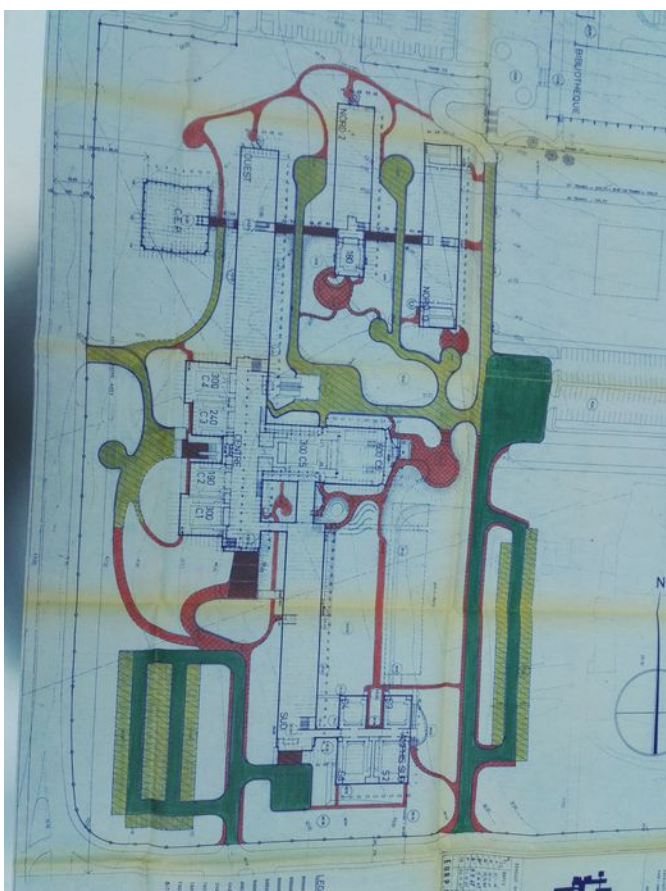
Fig. 16: Plan d'urbanisme de la ville de Rennes. s.d.. Cité de l'architecture et du patrimoine 112ifa61/3

Ce projet de rocade montre également que l'État, à travers le ministère de la Reconstruction¹¹⁶ et le rectorat, a un certain intérêt à nommer Louis Arretche architecte de ces campus. En tant qu'urbaniste de la ville, il peut faire en sorte que ces projets soient bien intégrés à l'urbanisme en les concevant de manière globale et influencer sur les différents paramètres qui dépassent généralement la mission de l'architecte. La ville peut

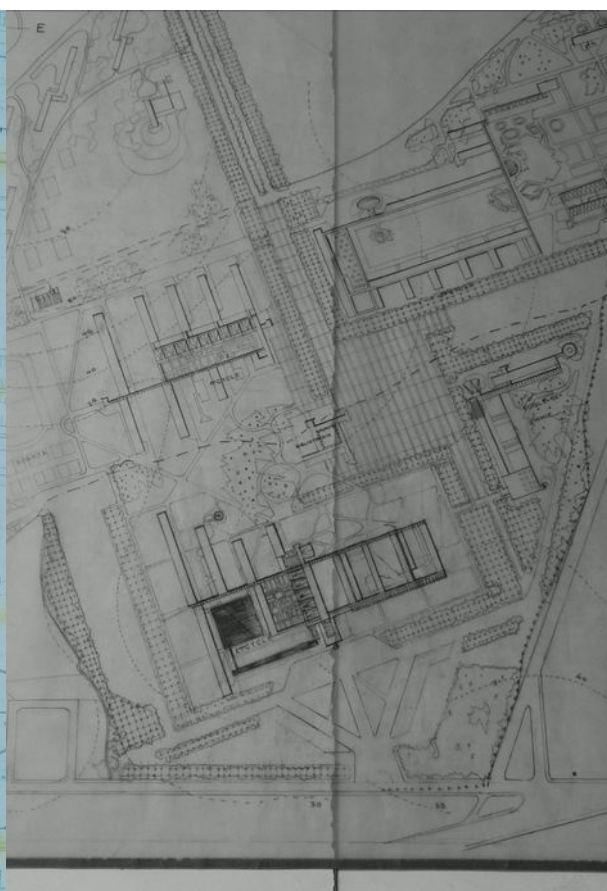
116 AN19771368/60, Rapport de M. Martin, doyen de la faculté des sciences de Rennes, relatif à l'avant-projet de construction de la faculté des sciences de Rennes – Beaulieu, 26 juin 1961. Le MRU y est cité en tant que ministère de référence dans le département pour ce chantier. En tant qu'organe décisionnel, il est en charge de valider ou non l'avant-projet fourni par l'architecte à partir de ses recommandations.

donc bénéficier de son expertise pour intégrer pleinement ces campus aux différents projets d'autoroutes urbaines (Fig. 16).

Mais au-delà de ce lien routier, Louis Arretche répond également aux demandes des pouvoirs publics en proposant un campus à l'américaine. En effet, la lecture des plans-masse à notre disposition (Fig. 17 et Fig. 18) montre clairement que l'architecte a opté pour une prédominance du végétal au sein de ces espaces. Sommairement, on peut voir qu'il construit plusieurs corps de bâtiments entre lesquels serpentent des chemins reliés aux axes de communication de la ville.



*Fig. 17: Plan d'ensemble, voiries. 1964.
ADIV1307W59*



*Fig. 18: Plans schématiques d'utilisation.
1960. Cité de l'architecture et du patrimoine.
112ifa999/5*

Bien que les échelles soient différentes entre les deux campus (Villejean étant moins étendu que Beaulieu), ce principe est bien présent sur les deux sites. Un autre lien formel est identifiable au travers de la volumétrie générale des bâtiments, relativement bas, composés de barres. Ces caractéristiques préfigurent le concours conception-construction lancé par le ministère en 1962. L'utilisation de barres autorise Louis Arretche à proposer

un système de fenêtres en bandeau, qui permet un maximum d'éclairage. Ces fenêtres ne sont pas identiques d'un campus à l'autre mais leur disposition est similaires.

Beaulieu

Le cas de la faculté des sciences de Beaulieu est différent, le campus étant construit dans une zone isolée où aucun grand ensemble n'est prévu. Quelques habitations se trouvent à l'est et à l'ouest, sur la commune de Cesson-Sévigné, mais restent éloignées de plusieurs centaines de mètres jusqu'en 1960, date à laquelle les terrains sont quasiment tous acquis par la ville dans le but de les donner au ministère.

Nécessitant de terrains plus vastes pour accueillir plus d'étudiants, mais aussi de potentiels équipements volumineux¹¹⁷, la municipalité va s'attacher à acquérir les vastes terrains où se trouvent seulement quelques fermes¹¹⁸ et de petits lotissements (Fig. 19).



*Fig. 19: Plan de situation des propriétés, extrait du cadastre, section M.
ADIV1332W37*

117 DE ARAUJO, Ana Bela, « La nouvelle faculté des sciences à Orsay (1954-1965) au prisme de la géographie de la science parisienne », MARANTZ, Éléonore ; MÉCHOUINE, Stéphanie, *Op. cit.*, p. 34.

118 ADIV1332W37, 25 propriétaires privés et la ville de Rennes possèdent les terrains que la ville doit acquérir afin d'en faire don à l'État pour l'édification de la faculté des sciences sur le futur campus de Beaulieu.

Les terrains les moins chers étant les plus éloignés de la ville et l'économie étant le mot d'ordre de ces projets, une subvention de 127 millions de francs¹¹⁹ est accordée pour l'achat de la totalité des terrains. Les 35 hectares de la première tranche prévue dès le 8 décembre 1958¹²⁰ ont, quant à eux, été acquis pour 94 600 000 francs¹²¹. Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, Baulieu va bénéficier d'une autoroute urbaine le reliant au campus de Villejean ainsi que d'une voie méridionale conduisant directement au centre de la ville. Tout un réseau routier est prévu autour de ce campus par Louis Arretche. Les plans font d'ailleurs état d'un projet de parc des expositions au sud-ouest du campus (numéro 40 sur la figure 20). Cette initiative montre, là encore, la volonté d'associer les facultés au développement industriel de la ville et, comme pour Villejean, Louis Arretche prévoit également la desserte d'une cité universitaire par ces routes. Le dénomination



Fig. 20: Plan directeur de Rennes. Louis Arretche. Cité de l'architecture et du Patrimoine. 112ifa61/3

119 ADIV1332W37, lettre du 16 mars 1959 du doyen de la faculté des sciences de l'université de Rennes à Monsieur le Directeur du service Départemental d'hygiène. Il y est écrit que le crédit évalué et accordé par le domaine pour l'achat des terrains est de 127 millions de francs [il s'agit d'anciens francs]. Toutefois cela est contradictoire avec d'autres lettres qui stipulent que c'est la municipalité qui doit acheter les terrains (ADIV1332W37).

120 ADIV1332W37, Rapport pour l'extension de la faculté des sciences de Rennes, Boulevard de Vitré.

121 ADIV1332W37, prix indiqué dans un tableau dans la lettre du 16 mars 1959 du doyen au Directeur Départemental de l'hygiène.

« cité » illustre la volonté de regroupement de l'ensemble des services au sein d'un campus autonome par rapport à la ville (Fig. 20).

Le cas de la faculté de droit de Rennes

Rennes dispose d'une faculté de droit depuis le 1^{er} octobre 1735, transférée de Nantes par décision royale¹²². Malgré la réimplantation d'un nouvel établissement de droit dans la cité des Ducs en 1956, la ville va pouvoir conserver sa faculté historique tandis que les nouveaux locaux seront inaugurés en 1972. Cette nouvelle faculté possède une croissance démographique relativement importante dans l'immédiate après-guerre, comptabilisant 3 000 étudiants à la rentrée 1967¹²³, alors qu'ils étaient moins de 500 en 1945. Son maintien dans le centre-ville est ici original qui, contrairement à la faculté de médecine de Nantes, n'est pas motivé par la proximité d'une institution spécialisée.

La solution proposée permet de répondre à l'urgence qu'il y a à construire une nouvelle faculté de droit, ce qui permet son installation en centre-ville. Des pressions de la part du corps professoral envers le rectorat peuvent également justifier le maintien d'un emplacement central, d'autant que le site de Villejean-Pontchaillou n'est pas encore équipé pour accueillir les étudiants. Comme cela a été évoqué précédemment, la faculté bénéficiait en outre de subventions de l'État à hauteur de sept millions de francs dès 1956 à partir du moment où la ville mettait rapidement des terrains à disposition. Rennes peut donc offrir à l'État les terrains viabilisés qu'elle prêtait déjà aux services du MRU, quoique la parcelle soit relativement étroite. Dans un premier temps, ce sont les architectes Cornon et Le Normand qui sont choisis pour mettre en œuvre le projet. Ils proposent une construction en hauteur afin de contourner cette difficulté. Louis Arretche remplace Le Normand une fois le projet planifié car ce dernier ne satisfait ni le ministère ni la faculté de droit en raison de son non-respect de l'avant-projet et des retards très importants que cela occasionne¹²⁴.

122 CHATEL, A., *Op. cit.*, p. 8.

123 ADIVBAAME188, *Rennes*, documents présentant la ville, son développement, ses actions pour y parvenir et les différentes institutions qui permettent une progression démographique mais aussi économique. Quelques lignes concernent la faculté de droit, pp. 43-44.

124 ADIV243W35, lettre du recteur d'académie à M. Le Normand, architecte, mettant fin à son contrat avec la faculté de droit pour la construction de nouveaux locaux pour cette dernière. Il est rappelé dans cette lettre que Louis Arretche associé à Raymond Cornon vont essayer de compenser le retard accumulé et vont retravailler les plans de Le Normand pour les rendre conforme à l'avant-projet. 20 décembre

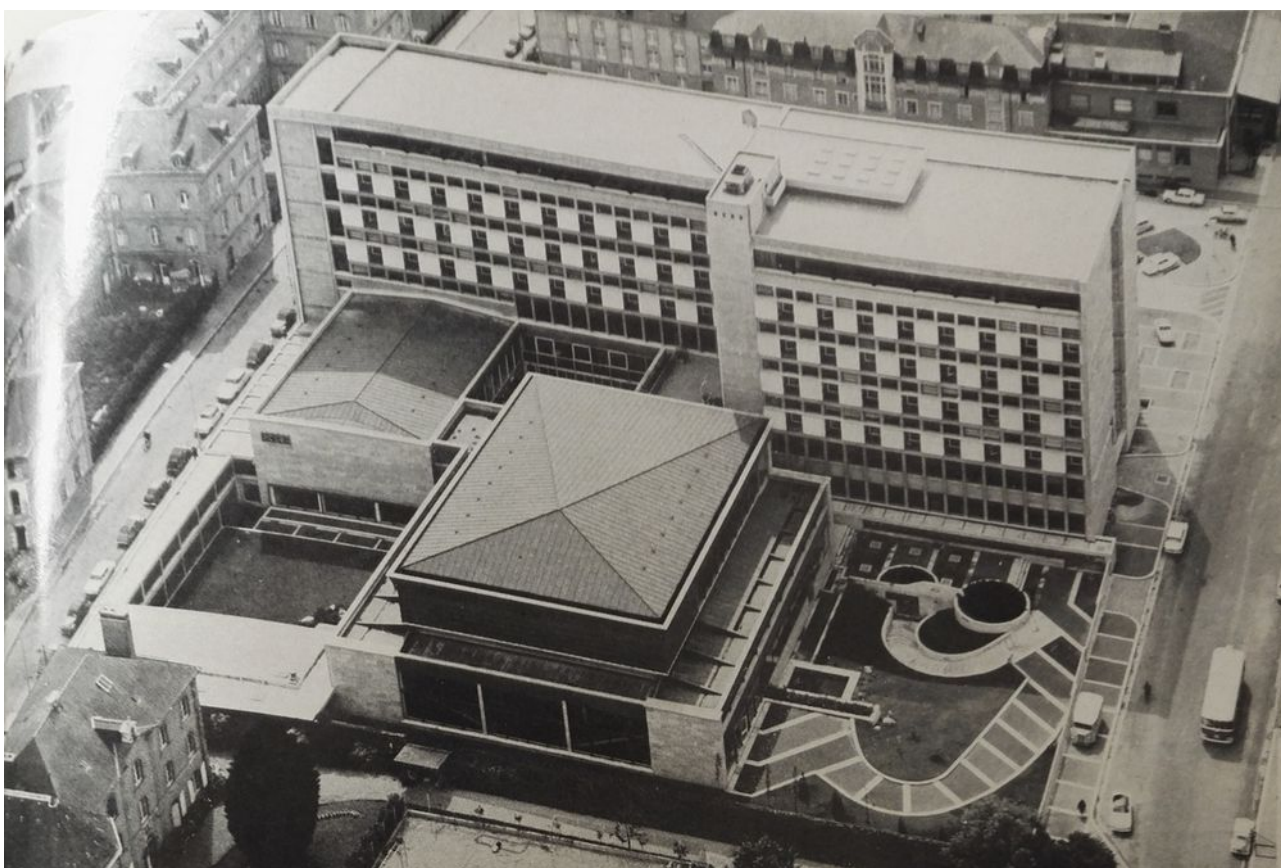


Fig. 21: Vue aérienne de la faculté de droit de Rennes. L'Architecture Française n° 275-276, juin.-aout, 1965, p. 92

L'ensemble des bâtiments présente une composition intéressante (Fig. 21) : une barre de sept niveaux est collée à une barre de six niveaux. Cette disposition ferme l'ensemble et ouvre sur l'avenue du Doyen Roger Houin qui se trouve devant et forme une placette plantée d'arbres. Ces deux barres ont une façade unifiée, le niveau supplémentaire de la partie droite étant obtenu grâce au dénivelé du terrain, ce qui permet également l'aménagement d'un toit terrasse. Du côté de la barre de six niveaux, l'entrée est composée d'une rampe surélevée permettant un accès véhiculé. La hauteur importante des bâtiments, situés sur une parcelle exiguë, confère à l'ensemble une certaine monumentalité. L'arrière du bâtiment se compose de trois blocs égaux. Les modules situés au centre et à gauche abritent des amphithéâtres de respectivement 240 et 350 places¹²⁵. Ce dernier est accolé à un patio pouvant s'apparenter à un cloître, ce qui n'est pas sans rappeler celui du palais épiscopal situé près de Saint-Melaine, où se trouvait anciennement faculté (Fig. 22). Le dernier bloc est quant à lui équipé de deux autres amphithéâtres de 200 places ainsi que d'un jardin sur le toit terrasse.

1956.

125 ARRETCHÉ. Louis, « Faculté de droit de Rennes », *l'Architecture Française* n° 275-276, juin-aout, 1965, p. 91.

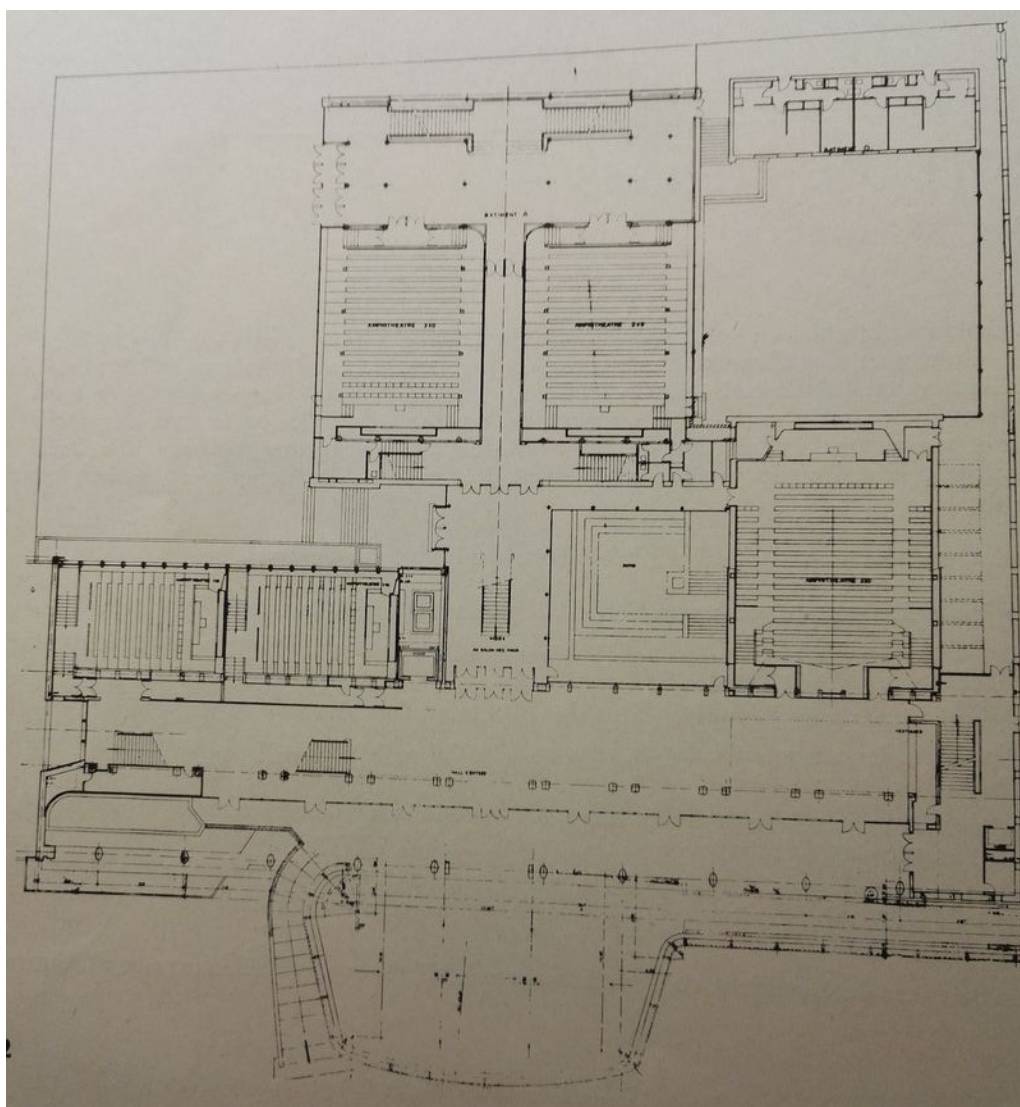


Fig. 22: Plan de la faculté de droit de Rennes. *L'Architecture Française* n° 275-276, juin-août, 1965, p. 92

Les formes géométriques anguleuses des trois modules et les toits des amphithéâtres montre que l'équipe a pris un parti en faveur du modernisme. En effet, malgré leur répétition, les éléments préfabriqués visibles de l'extérieur rythment l'ensemble et tiennent lieu de modénature. Par ailleurs, les toits terrasses situés sur les deux volumes les plus élevés reprennent les principes modernistes édictés par Le Corbusier. À ce titre, le petit patio situé au nord fait penser aux toits terrasses de la Cité radieuse de Marseille ou de Rezé par exemple. Les subventions obtenues par la ville permettent de fournir un équipement de pointe et des décorations luxueuses et modernes¹²⁶. On note enfin une certaine résonance entre cet édifice et les futures facultés conçues par Louis Arretche. Pour exemple, les parements en granit qui composent la façade inscrivent l'édifice dans la

126 ARRETCHÉ. Louis, « Faculté de droit de Rennes », *l'Architecture Française* n° 275-276, juin-août, 1965, p. 91.

tradition vernaculaire et font écho aux façades malouines réalisées dans les années 1956 par l'architecte, également avec le concours de Raymond Cornon.

2 Urbanisme des campus

2.1 Le rapport de Louis Arretche aux sites

Louis Arretche semble être sensible à l'esthétique et à la beauté des sites où il doit construire. Bien que la plupart lui soit imposée, il les étudie avec minutie et intérêt, ce qui transparaît dans les nombreux plans conservés (Fig. 23, Fig. 24). Il évite de transformer l'existant et préfère adapter ses ouvrages aux sites. Par exemple, avec l'aménagement de la Côte des Basques à Biarritz, il exploite la falaise et le dénivelé naturel pour que son bâtiment se fonde de la meilleure manière dans le paysage, tout en servant de contrefort

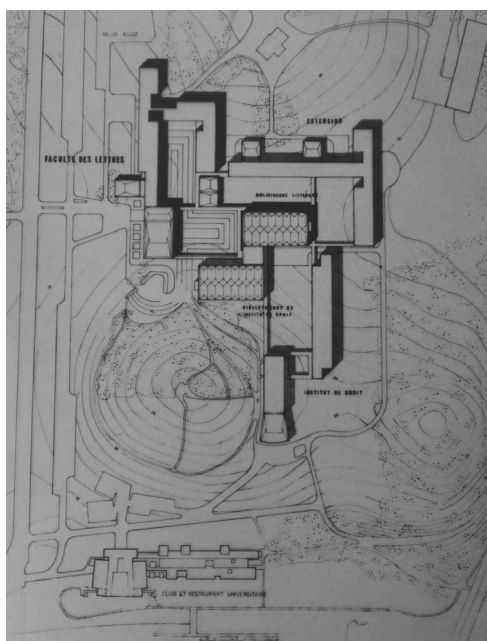


Fig. 23: Plan de la faculté de lettres de Nantes. Arretche. s.d.. Cité de l'architecture et du Patrimoine, 112ifa39/3.



Fig. 24: Plan de la faculté des sciences et techniques de Nantes. Arretche et Tourry. 20/07/1959. Cité de l'architecture et du Patrimoine. 112ifa30/01

aux falaises¹²⁷. C'est également le cas avec les facultés de Nantes, où les bois sont laissés en l'état. Là encore, on peut retrouver les principes mis en place pour la reconstruction de la ville de Saint-Malo : si le contexte est différent, Arretche évoque

¹²⁷ ROZE, Thierry, *Op. cit.*, p. 50.

l'importance de la silhouette urbaine et de ce « vaisseau de pierre »¹²⁸ qu'est la ville. Cela montre qu'il cherche à préserver un caractère qui préexistait à ses projets.

De même, il est sensible à la végétation qu'il cherche à préserver au maximum : il n'hésite pas à planter de nouvelles essences qu'il sélectionne lui-même pour leur apparence, mais aussi pour leur couleur, comme à Saint-Malo, où les rhododendrons roses contrastent avec le noir et le gris des matériaux. Son Atelier semble à cet effet choisir des essences d'arbres spécifiques pour les campus, notamment à la Lombarderie où une liste d'achat d'arbres a été réalisée ; on peut notamment y lire que 120 tilleuls argentés sont requis pour l'agencement des espaces verts¹²⁹.

2.1.1 La Lombarderie et le Tertre, l'importance du paysage

Ces deux facultés nantaises sont implantées sur un même site qu'on peut qualifier sans ambiguïté d'exceptionnel, les deux châteaux du XIX^{ème} siècle, celui du Tertre et de la Lombarderie sont une des preuves que ce site est remarquable. Les propriétaires avaient installé leur demeure sur un promontoire surplombant l'Erdre, au sein d'un espace boisé de chênes et de peupliers offrant un cadre bucolique. Louis Arretche a conservé les deux châteaux, les intégrant aux campus.

Ces deux facultés nantaises sont implantées sur un même site exceptionnel, de par leurs deux châteaux du XIX^{ème} siècle. Les propriétaires avaient installé leur demeure sur un promontoire surplombant l'Erdre, au sein d'un espace boisé de chênes et de peupliers. Louis Arretche tire parti de ce cadre bucolique remarquable et conserve les deux châteaux en les intégrant aux campus. Les bâtiments sont installés en haut de la colline au pied de laquelle coule l'Erdre, offrant ainsi un panorama sur le bois qui la précède. L'architecte crée un parc duquel les bâtiments surgissent devant le promeneur qui traverse le bois. Cette abondance de verdure est en parfaite adéquation avec les préceptes hygiénistes contemporains, qui feront également recette à Beaulieu à Rennes. Les bâtiments sont percés de nombreuses baies qui permettent une bonne circulation de l'air et de la lumière. Cette manière d'appréhender un site universitaire se rapproche des campus anglais : la présence des deux châteaux ancrent la Lombarderie et le Tertre dans un passé historique qui fait défaut à Beaulieu et à Villejean-Pontchaillou. Même si la disposition des bâtiments est très éloignée de l'inspiration médiévale qui caractérise les campus d'Oxford ou

128 ARRETCHÉ, Louis, « Une certaine idée de Saint-Malo », *Urbanisme* n°196, 1983, pp. 56-57.

129 ADIV243W23, fourniture pour les espaces vert. Lot n° 4. s.d..

Cambridge, le relatif isolement de la Lombarderie et du Tertre est comparable à celui des sites anglo-saxons qui, rappelons-le, sont des campus renfermés sur eux-mêmes et disposant de tout le confort et les services nécessaires à leurs usagers. Ce relatif isolement rejoint les préoccupations de l'architecture universitaire des années 60, selon lesquelles un site placé en retrait dans paysage préservé, est propice à la réussite des étudiants. On retrouve déjà une volonté similaire à Rennes lors de l'élaboration du plan Wolff. Louis Arretche exploite donc de manière rationnelle et économe les espaces qu'il doit agencer, sans les altérer plus que nécessaire.

Outre la vallée de l'Erdre, les campus de la Lombarderie et du Tertre sont circonscrits à l'est par le boulevard Michelet. Sur les photos aériennes, celui-ci dessine un axe rectiligne en direction du centre-ville qui contraste avec les méandres que forme le lit de la rivière. Au nord, les campus sont cernés par l'orphelinat de Bethléem et au sud par le boulevard Eugène-Orieux, explicitant ainsi l'organisation générale des sites : une façade ouverte sur un paysage naturel contrastant avec une façade urbaine connectée à la ville et à ses infrastructures.

Les photographies aériennes (Fig. 11, p.37) montrent par ailleurs que les édifices sont composés de deux blocs de bâtiments. Leur distinction n'est cependant pas aisée : ces deux ensembles pourraient tout aussi bien ne relever que d'un seul et même campus. Leur implantation seule les distingue l'un de l'autre avec, pour la Lombarderie, un système de barres obliques par rapport au boulevard Michelet, reliées à un corps central perpendiculaire à ces barres. Cette disposition contraste avec la nature environnante : une certaine rigueur se retrouve au milieu de formes plus organiques et anarchiques.

Le site du Tertre est pour sa part composé de blocs agencés en deux groupes distincts : la faculté de droit et celle de sciences humaines et sociales. Les bâtiments sont disséminés dans la nature environnante. Le paysage qu'on peut voir en se promenant confirme cette volonté d'intégrer les constructions basses (limitées en l'occurrence à cinq niveaux) dans les massifs d'arbres les environnants afin d'inciter à la déambulation.

2.1.2 Villejean-Pontchaillou, un lien entre grand ensemble et centre-ville

Le campus accueillant la faculté de lettres de Rennes est situé à un endroit originellement vierge de toute habitation (Fig. 25). Quelques corps de ferme¹³⁰, qui seront rachetés par la ville, composent alors le paysage de l'ouest rennais. L'hôpital de Pontchaillou se trouve également à proximité, à gauche du canal d'Ille-et-Rance. Il s'étendra d'ailleurs rapidement en intégrant la faculté de médecine et de pharmacie.

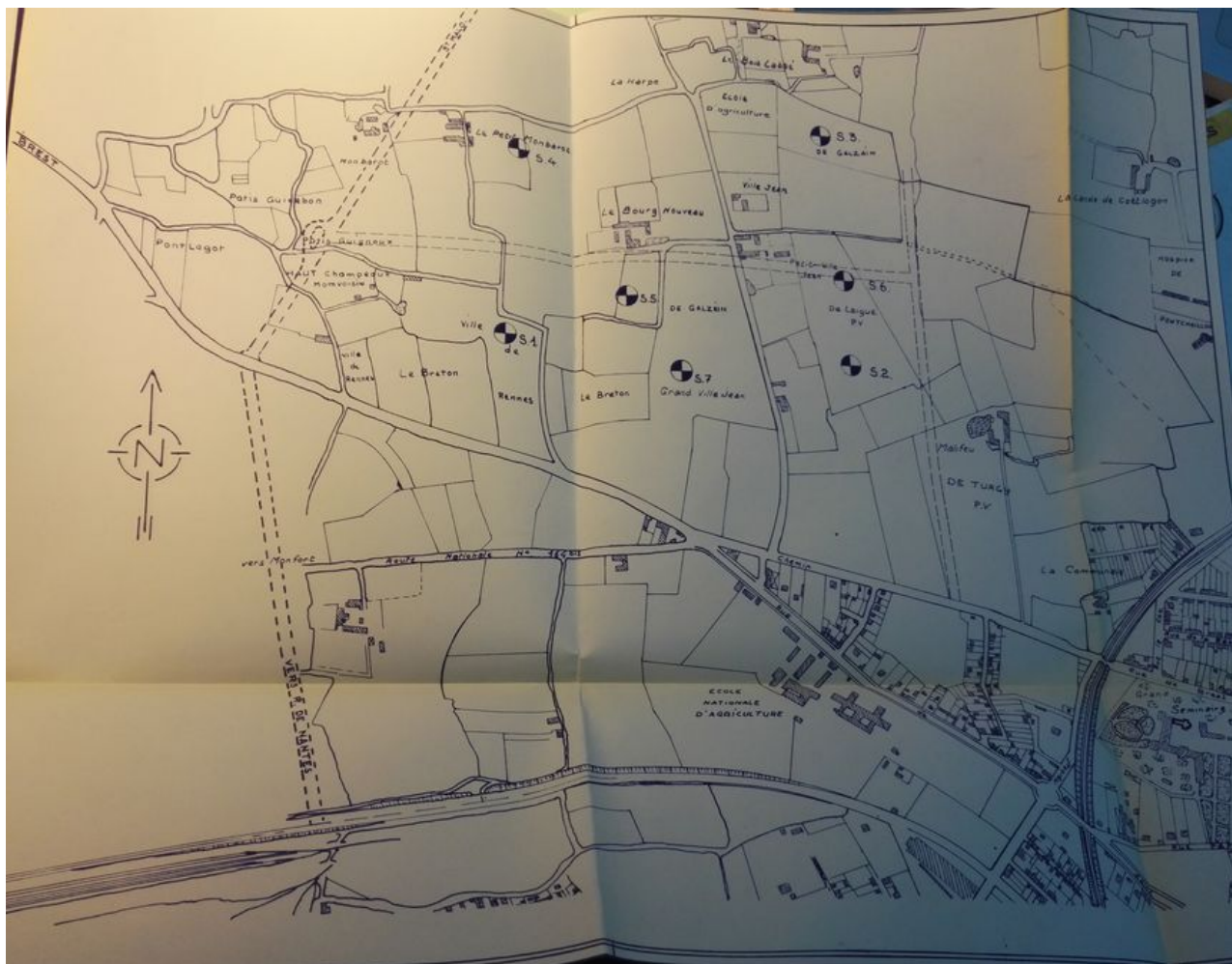


Fig. 25: Plan de Villejean-Malifeu, s.d.. ADIV186W3

130 ADIV186W3, Cadastre du site de Villejean au moment d'acheter les terrains.

En tant qu'urbaniste de Rennes, Louis Arretche se doit également créer, outre ce lien entre les campus, un lien avec la ville. En 1948, date d'une photographie aérienne présentant l'intégralité de la ville (Fig. 26), Rennes n'est pas aussi étendue qu'à l'heure actuelle. Elle se cantonne, à l'ouest, à la voie ferrée de Brest-Saint-Malo et au boulevard de Vitré à l'est. Au sud, bien qu'elle s'étende au sud-ouest vers l'actuel quartier de Cleunay, la ville ne dépasse pas les casernes militaires et l'actuel boulevard Georges Clémenceau. Cette topographie restera inchangée jusqu'aux années 1960.



Fig. 26: Photographie aérienne de la ville de Rennes. 1948. Institut Géographique National.

À partir de cette décennie, les destructions et aménagements successifs vont redessiner le paysage urbain rennais. On peut notamment citer la cité d'urgence et l'opération Million de Cleunay (1956-1960), la destruction de la rue de Brest et son réaménagement par Maillols¹³¹ (1960-1968), l'aménagement de la Z.U.P.¹³² Maurepas (1956-1966) et, bien sûr, celle de la dalle Kennedy à l'ouest de la Z.U.P. de Villejean (1961-1974), qui cohabite ainsi avec la faculté des lettres à l'est.

Comprenant 906 logements, le projet d'Henri Madelin pour cette dalle est proposé et accepté par le conseil municipal en 1961¹³³. Le programme de la première tranche des travaux de la faculté sont, quant à eux, approuvés le 19 juin 1962¹³⁴ par les différentes instances décisionnelles, le conseil d'urbanisme de la ville de Rennes pour le projet de Z.U.P., et le MEN pour la faculté des lettres et de médecine. Malgré le fait que les deux projets soient réalisés presque simultanément, il est difficile de savoir quelle a été la relation entre Louis Arretche et Henri Madelin pour s'accorder sur la cohabitation de la Z.U.P. avec l'université. Il se peut que Louis Arretche ou l'un de ses collaborateurs ait proposé des projets pour la Z.U.P., notamment pour les immeubles qui se trouvent de l'autre côté de l'avenue Gaston Berger. Ces derniers présentent en effet des éléments en pierres lavées rappelant les façades des facultés de Beaulieu et de la Lombarderie. En tout état de cause, il est peu probable qu'Arretche se soit occupé de l'urbanisme de la dalle, tout architecte-urbaniste de la ville qu'il soit. En effet, un procès-verbal daté de 1962 indique que le recteur lui demande de travailler « l'insertion du plan-masse des constructions universitaires dans l'ensemble du plan-masse de la Z.U.P. »¹³⁵. Cela suppose que Louis Arretche ne l'a pas réalisé avant cette réunion alors qu'on imagine le projet de la dalle Kennedy bien avancé dans la mesure où sa validation est survenue en 1961. Il est donc fort

131 ANDRIEUX, J.Y ; LETONDU, S., *Georges Maillols, Architecte*, PUR, Rennes, 2013, p. 34.

132 Z.U.P. pour Zone d'Urbanisation Prioritaire, elles furent instituées par un arrêté ministériel datant du 31 décembre 1958. À l'origine elles devaient permettre la construction de 500 logements sociaux en périphérie des villes à forte démographie, comme Rennes, en les regroupant dans des grands ensembles.

133 MORAU, Suzanna, *Les grands ensembles, plate-forme Kennedy*, Tome I, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'art sous la direction de Jean-Yves Andrieux, université Rennes 2 de Haute-Bretagne, 2001, chapitre 2.

134 ADIV1307W39.

135 ADIV1307W56, procès-verbal d'une réunion qui s'est déroulée le 12 janvier 1962 dans les locaux de la nouvelle faculté de droit. L'ordre du jour était « Les problèmes relatifs à la zone universitaire de la Z.U.P. de Villejean-Malifeu ». Louis Arretche y était présent ainsi que son assistant, M. Karasinski.

probable que le quartier de Villejean-Kennedy ait connu au moins deux urbanistes : Madelin, qui s'est chargé de la dalle Kennedy, et Arretche, qui s'est focalisé sur l'urbanisme de la faculté des lettres et de médecine tout en essayant de l'intégrer au mieux au projet de Madelin.

Alors que le campus de Villejean est relié à la ville par des autoroutes urbaines, il se retrouve physiquement séparé du quartier de Villejean et de la dalle Kennedy par l'avenue Gaston Berger préexistante au campus, et ce malgré une tentative d'ouvrir la faculté sur la ville par une entrée monumentale. La barrière que constitue l'avenue est renforcée par l'enceinte végétale : Louis Arretche, qui a très vraisemblablement pensé l'organisation paysagère du site, ceinture le campus d'arbres. Le campus prend ainsi la forme d'un îlot enserré entre ce grand ensemble et l'hôpital. On retrouvera un projet similaire à Toulouse avec l'opération « d'urgence »¹³⁶ de Candilis, Josic et Woods pour l'université du Mirail (1968-1972)¹³⁷ où, dans un délai très court, l'équipe devra trouver une solution pour intégrer un campus dans l'ensemble du Mirail déjà programmé. Les solutions qu'ils apporteront seront plus radicales car le campus se retrouve très isolé, en raison du périphérique et des boulevards qui le ceignent, comme le montre la photographie aérienne (Fig. 28, p.62). En outre, le campus de Villejean-Malifeu bénéficie également des équipements urbains, renforçant l'intégration de la faculté au sein de la Z.U.P. Jalonné de commerces, la cour John Fitzgerald Kennedy relie le campus au centre commercial de la dalle. De la sorte, les étudiants jouissent d'équipements relativement similaires à ceux que l'on pouvait trouver lorsque les facultés étaient encore dans le centre-ville, le tout étant facilement accessible à pied ou en voiture.

136 GAJAC COMPAIN, Catherine, *Op. cit.*, p. 35.

137 ROZE, Thierry, *Op. cit.*, p.70. Louis Arretche termine deuxième à ce concours.

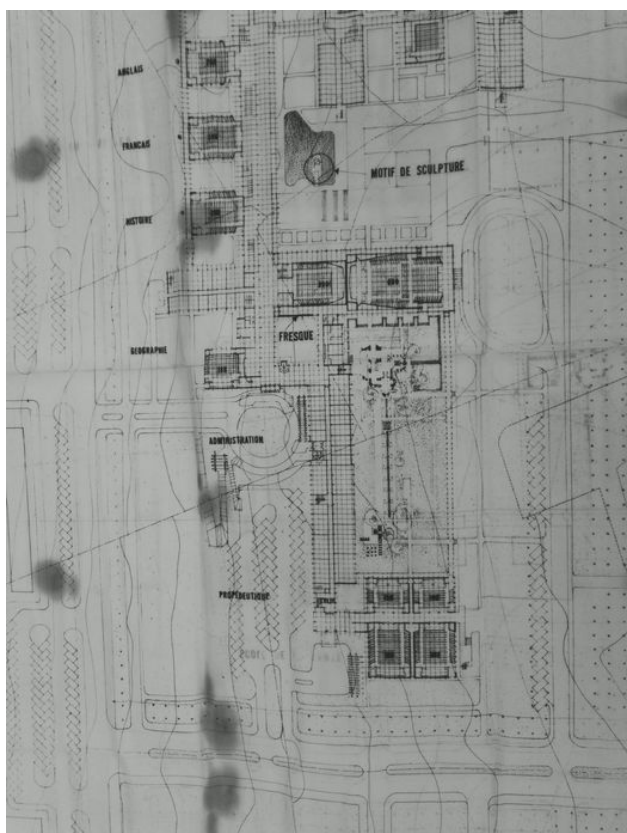
CHAPITRE 3 :
L'ARCHITECTURE DES CAMPUS, ENTRE ORIGINALITÉ ET
RÉCURRENCE

1 Avant-projets et projets finaux, état des lieux des modifications de la composition des campus.

Dans ce chapitre nous allons nous atteler à étudier les avant-projets et ainsi à déterminer les éléments de composition qui ont été changés, notamment en comparant les différents plans- masses entre eux mais aussi aux photographies aériennes mise à notre disposition sur le site de l'Institut National Géographique. Nous tenterons dans la mesure du possible de les coupler à des correspondances ou des compte-rendu de réunions afin de déterminer ce qui justifie ces changements de compositions.

1.1 Beaulieu et Villejean.

Villejean



Concernant la faculté de lettre, à Villejean, l'avant-projet daté de juin 1963¹³⁸ (Fig. 27) présente, comme Beaulieu, les grandes lignes de composition du site que Louis Arretche a dessiné. Il propose quatre ensembles. Chacun d'eux est formé d'une barre de longueur différente et d'orientation nord-sud. Elles sont toutes reliées entre elle par des promenades qui semblent couvertes, se prolongeant même jusqu'à la bibliothèque située au nord de l'ensemble. Selon le plan l'intégralité du site est encadré par des portiques reliant entre eux chacune des extrémités des bâtiments et créant ainsi des sortes de cours intérieures où, comme à son

Fig. 27: Plan de la faculté de lettres de Rennes, avant-projet, plan d'ensemble, indication du 1% artistique. Arretche. Juin 1963. ADIV1307W59

habitude, Louis Arretche développera des jardins plantés d'arbre et décorés de structures et sculptures.

Outre la longueur du bâtiment dit central, situé au nord, qui s'allonge dans le projet définitif. C'est l'ensemble des emplacements des amphithéâtres situé à l'ouest qui vont être modifiés. Trois étaient prévus de même taille et répartis à intervalle régulier le long de la barre ouest vers le nord. Dans le prolongement du bloc central, duquel surgissaient les deux plus grands amphithéâtres du site, à l'est, se trouvait également un prolongement de ce bloc vers l'ouest, en lieu et place de l'actuelle entrée du bâtiment ouest. Juste au sud de celle-ci se trouve un petit amphithéâtre. Le centre d'étude psychotechnique est également situé à l'opposé d'où il se trouve sur le plan définitif, juste au sud de la bibliothèque universitaire.

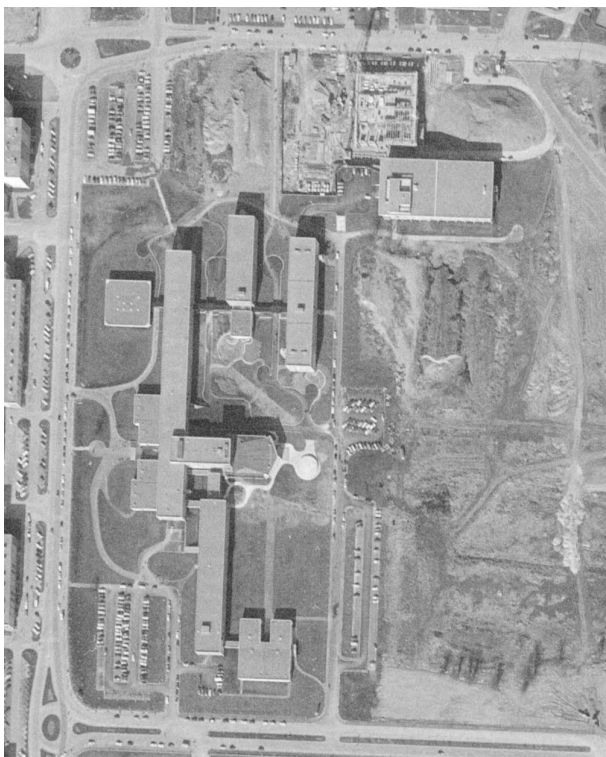


Fig. 28: Photographie aérienne de Rennes. 1969. Institut Géographique National

Le projet final, comme on peut le voir sur la photographie aérienne (Fig. 28) ou encore sur le plan-masse (Fig. 29) est beaucoup plus dépouillé. À l'ouest, les façades des bâtiments deviennent rectilignes sans être perturbées par les amphithéâtres, qui sont tous regroupés au sud. Les quatre amphithéâtres encadrent une entrée monumentale, mais les deux plus éloignés de cette entrée sont saillant, ce qui anime cette entrée en créant un effet de perspective. Le bâtiment nord central est également étendu vers le nord en compensation, sans doute, de la suppression du bâtiment nord est et du déplacement du centre psychotechnique de l'est à l'ouest.

C'est donc principalement un réarrangement des espaces qui est proposé par Louis Arretche, malgré l'absence d'archives explicitant clairement ces modifications. Il est facile d'imaginer que les demandes de modifications des espaces émanent des professeurs et du doyen qui souhaitent des bâtiments plus fonctionnel. Et des documents conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine vont en ce sens : les filières d'histoire et de géographie ne souhaitent pas emménager dans les nouveaux locaux avant que ceux-ci ne

soit totalement terminés. Et plus précisément les géographes semblent également mécontents des quatre mètres carrés alloués par élève, sur les prévisions de 4200 étudiants en 1966¹³⁹, qui ne seraient donc pas suffisants pour cette matière « exigeant du matériel plus ou moins encombrant »¹⁴⁰.

Dans cette motion proposée par des enseignants de géographie, il est proposé une « collaboration constante et confiante de l'architecte et du Directeur de la Section Géographie »¹⁴¹, ce qui laisse penser que la modification de l'emplacement des amphithéâtres qui viennent prendre la place de la section géographie sur l'avant-projet de 1963 est le fruit d'une concertation, ou au moins d'une prise en compte par l'architecte des revendications des géographes. La géographie se retrouve donc intégrée au bâtiment sud, au côté de l'histoire.



Fig. 29: Plan d'ensemble de la faculté des lettres de Rennes. Louis Arretche. 20 novembre 1967. ADIV1307W59

139 ADIV1307W59, Programme pédagogique pour la 2ème tranche de la faculté des lettres et sciences humaines. Approuvé le 19 juin 1962.

140 ADIV1307W59, Motion adoptée par la Section de Géographie sur la proposition de M.PEGUY. 21 mars 1963.

141 ADIV1307W59, Motion adoptée par la Section de Géographie sur la proposition de M.PEGUY. 21 mars 1963.

Beaulieu

Louis Arretche va dès 1959¹⁴² apporter un premier plan-masse pour cette faculté. Peut-être que d'autres projets ont existé précédemment, mais malheureusement les archives ne semblent pas en garder de traces. C'est également le cas en ce qui concerne les croquis préalables à ces constructions, malgré les nombreux recoupements entre les archives de la Cité de l'Architecture et les Archives Départementales d'Ile-et-Vilaine, il est difficile de reconstituer l'intégralité de son fonds d'atelier.

Ce premier plan de 1959 (Fig. 30) présente déjà l'aspect général qu'aura le campus dans sa version finale. Les volumes et grandes lignes sont déjà posés avec une orientation générale des bâtiments sud-est, nord-ouest. La disposition des bâtiments est également plus ou moins définitive. Avec ce qui serait l'entrée principale du campus avec les bâtiments administratifs, suivis, en continuant vers le nord des bâtiments de



Fig. 30: Plan schématique d'utilisation. Louis Arretche. 1959.

ADIV1332W43

propédeutiques et de cours, qui s'étendent également en branche vers l'est et l'ouest. Légèrement plus au nord, se trouve la bibliothèque, plus ou moins au même emplacement que sur le projet définitif. Et ensuite encore plus au nord, viennent d'autres corps de

¹⁴² ADIV1332W43, Louis Arretche, Plan Schématique d'Utilisation, septembre 1959, janvier 1960.

bâtiments originellement prévus pour le premier cycle. On peut donc dire, qu'en ce qui concerne les facultés, le campus se divise en trois parties : une au sud qui est la plus importante, suivie du bloc bibliothèque, et pour finir une plus au nord qui est d'une importance moindre.

Louis Arretche adopte dans cet avant-projet schématique, des bâtiments longitudinaux perpendiculaires à deux corps centraux d'orientation est-ouest, légèrement décalés l'un par rapport à l'autre sur un axe nord-sud. À cela s'ajoute l'administration qui se détache un peu de l'ensemble, à l'extrémité sud. Le bâtiment au nord reprend le même principe mais sur un seul corps central. Les satellites qui en partent font tous la même largeur, mais sont de longueur différentes, ils semblent être chacun destinés à une matière en particulier. Entre les deux se situe la bibliothèque universitaire, sur le plan, un « B » étant inscrit au crayon par l'architecte.

La forme est ici radicalement différente de ce qui sera réalisé. En effet, celle-ci se compose de quatre bâtiments formant un carré dont chacune des extrémités dépassent ce carré (Fig. 31). La présence d'une cours centrale dans la bibliothèque est peut-être due au besoin de lumière.

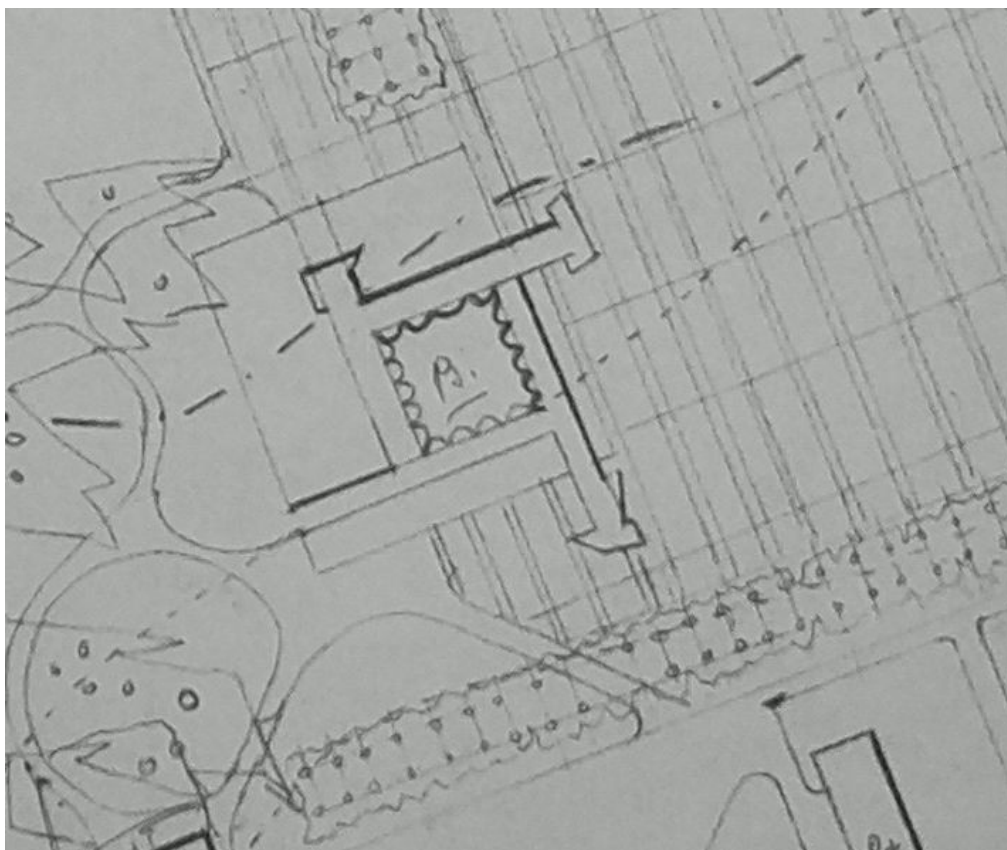


Fig. 31: Détail du plan schématique d'utilisation. Bibliothèque. Arretche. 1959. ADIV1332W43

Pour ce qui est des corps centraux, il s'agit plus vraisemblablement, comme dans le projet final, de promenades couvertes permettant de se rendre d'un bâtiment à l'autre en évitant les intempéries éventuelles. Dans tous les cas, le parti architecturale semble relativement libre, dans le *Schéma d'organisation du plan pour la construction de la nouvelle faculté des sciences de Rennes*¹⁴³, seule une orientation générale du projet est donnée (Fig. 32).

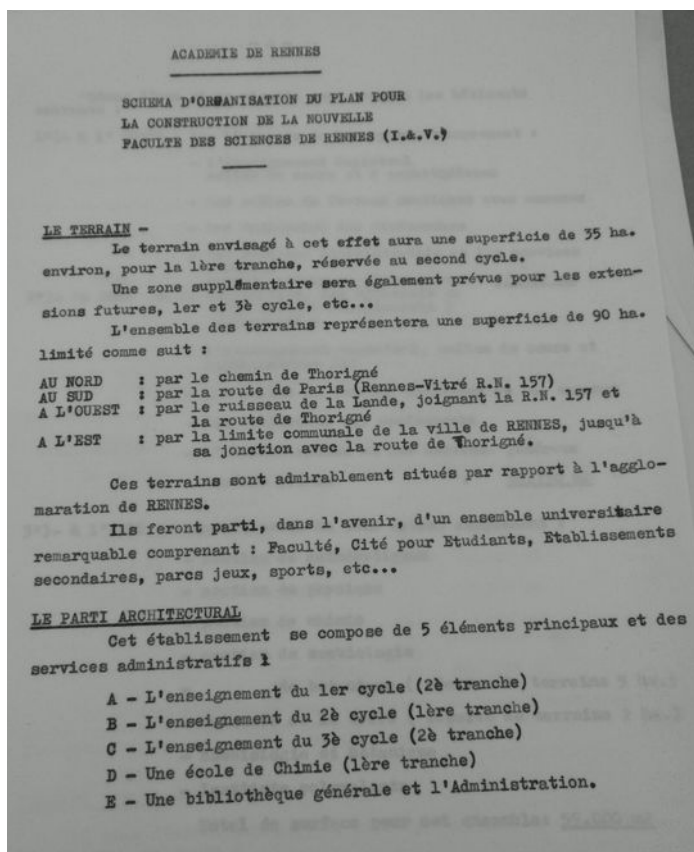


Fig. 32: *Schéma d'organisation du plan*. Arretche. 3 février 1960. ADIV1332W37

Dès 1961, la faculté prend son visage définitif sur les plans-masses fournis par Louis Arretche. Les modifications demandées par le rectorat via le doyen ne sont liées qu'à la surface des salles et des amphithéâtres en corrélation avec le nombre d'heures de cours prévues par matière, c'est à dire le programme pédagogique. Louis Arretche semble donc avoir une certaine liberté sur l'esthétique et la disposition des bâtiments tant qu'il respecte ces surfaces et que les bâtiments sont correctement équipés et capables d'accueillir les cours que prévoient ce programme pédagogique¹⁴⁴.

La principale évolution qu'on peut constater à partir de 1962¹⁴⁵, est une quasi disparition des bâtiments d'orientations est-ouest, la faculté devient d'orientation générale nord-sud, quasiment perpendiculaire à la Vilaine située en contrebas. C'est également à ce moment-là que Louis Arretche supprime une barre (au nord-ouest du bloc sud) pour la transformer en trois plots successifs de tailles identiques. Seule la partie nord et la bibliothèque vont encore subir des modifications à partir de cette date, notamment la réutilisation du

143 ADIV1332W37, *Schéma d'organisation du plan pour la construction de la nouvelle faculté des sciences de Rennes*, 3 février 1960.

144 ADIV1337W37, Lettre du MRU à Monsieur le doyen de la faculté des sciences et Monsieur le recteur de l'académie de Rennes dont l'objet est le programme pédagogique de la faculté des sciences de Rennes. 12/01/1960.

145 112ifa999/5, plan d'ensemble de la faculté des sciences de Rennes, Louis Arretche, 1962.

système des trois blocs envisagés a été abandonnée au profit de barres parallèles d'orientation nord-sud. C'est sans doute la partie où il y a eu le moins de constance dans le projet architectural, peut-être est-ce dû au fait qu'il est en deuxième tranche et que les moyens, mais aussi les besoins ont changés entre temps. De ce fait, cette partie du campus s'intègre moins bien dans l'ensemble alors qu'elle est d'origine. Il y a également une très légère modification au sud-est, où un bloc en saillie par rapport au corps principal, est totalement séparé dans le projet principal, seulement relié par une petite passerelle.



Fig. 33: Photographie d'une succession de passages couverts.

L'importance du paysage est encore visible dans ces projets, Louis Arretche va très vite aménager le lieu avec des bassins, les fameuses promenades couvertes (Fig. 33),

mais aussi avec la plantation de nombreux arbres. Les plans d'ensembles que nous avons pu consulter (Fig. 30, p.64) montrent, encore une fois, sa grande maîtrise de la composition en utilisant la topographie du lieu. Sur les plans asymétriques, le jeu des ombres montre qu'il y a une mise à profit des dénivelés pour créer des bâtiments de hauteurs variables, les animant ainsi avec des jeux de hauteurs.

1.2 Lombarderie, des changements radicaux

Le cas de la Lombarderie est bien différent, il y eu deux projets bien distincts. Un dont il est certain qu'il soit le fruit de l'atelier d'Arretche et un plus ancien, de 1957¹⁴⁶ (Fig. 34) dont la disposition est totalement différente. Il s'agit là d'une première mouture élaborée rapidement après que la décision d'implanter une nouvelle faculté à Nantes ait été prise.

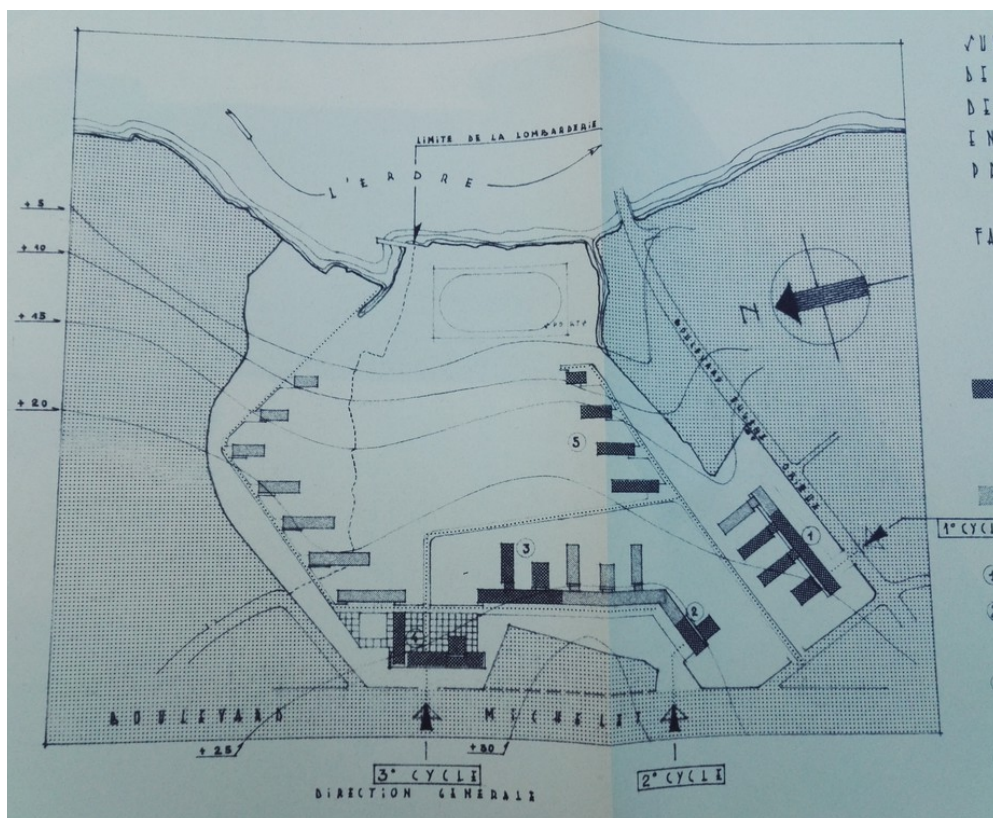


Fig. 34: Implantation possible sur le terrain de la Lombarderie. Charles Friésé. Novembre 1959. ADIV243W24

La répartition des bâtiments sur le site de la Lombarderie est totalement différente de ce qu'on connaît alors : disposés aux extrémités du terrain, ils forment des dépendances qui, en s'approchant de l'Erdre, deviennent de moins en moins longues, créant ainsi une perspective vers la rivière. Un ensemble de bâtiments probablement destinés à l'administration est situé le long du boulevard Michelet. Ce premier projet est prévu en deux temps, avec les « bâtiments nécessaires à un fonctionnement initial » dans un premier temps et les « extensions »¹⁴⁷ dans un second. Une

146 ADIV243W24 Plan d'implantation possible sur le terrain de la Lombarderie des éléments énoncés au programme de la future faculté des sciences à Nantes. Novembre 1957.

147 ADIV243W24, « Généralités » document non sourcés présentant le fonctionnement de la faculté, p. 5.

lettre¹⁴⁸ mentionne le fait que Charles Friésé (1901-1970) est intéressé pour réaliser la faculté des sciences et, du fait de son statut d'architecte de la ville de Nantes, il est très probable qu'il soit l'auteur de ce projet¹⁴⁹.



Fig. 35: Avant-projet, plan des rez-de-chaussées, Louis Arretche et Gilles Tourry. 20 juillet 1959. Cité de l'architecture et du patrimoine, 112ifa30/1

Sur le plan de M. Friésé, les bâtiments sont dispersés sur ce terrain. Des corps de bâtiments d'où partent des satellites sont placés le long du boulevard Michelet. Tandis que des blocs sont disposés de part et d'autre du terrain, en allant vers l'Erdre. Ceux-ci sont de moins en moins longs mais conservent la même largeur. Il y a une sorte d'accompagnement du regard jusqu'à l'Erdre si on se place au niveau de l'entrée du campus, situé au même endroit que les locaux administratifs.

Le plan que nous connaissons aujourd'hui est par conséquent dû à Louis Arretche et à Gilles Tourry (qui sera évincé du projet le 29 avril 1963¹⁵⁰). Le premier plan (Fig. 35) de ce

148 ADIV243W24, lettre de M. le recteur de l'académie de Rennes au directeur du service des constructions et de l'équipement scolaire à propos de la candidature de M. Friésé. (6/12/1957).

149 AMN11W18, nomination de Charles Friésé comme architecte de la ville en 1948.

150 ADIV243W16, Avenant n° 1 du MRU concernant la construction de la faculté des sciences de Nantes. 29/04/1963.

duo sera transmis¹⁵¹ en 1959 au Ministère de l'éducation nationale qui donne son accord de principe, signifiant que le plan répond de manière satisfaisante au programme établi.

Comme on peut le constater, le projet final concentre en un seul et même endroit les bâtiments, le long du boulevard Michelet. Cette disposition a la particularité d'éloigner¹⁵², l'entrée principale du site, et ainsi d'obliger les usagers à emprunter un parcours à travers le site aménagé par l'architecte. Si Louis Arretche propose cette disposition qui met moins en valeur l'Erdre, c'est surtout en raison des contraintes budgétaires qui l'obligent à utiliser la topographie du lieu pour éviter de devoir niveler le terrain lors de la réalisation des fondations¹⁵³. L'ensemble est composé de bâtiments tout en longueur et rattaché à une barre parallèle qui abrite les locaux administratifs. L'ensemble est orienté sud-est et nord-

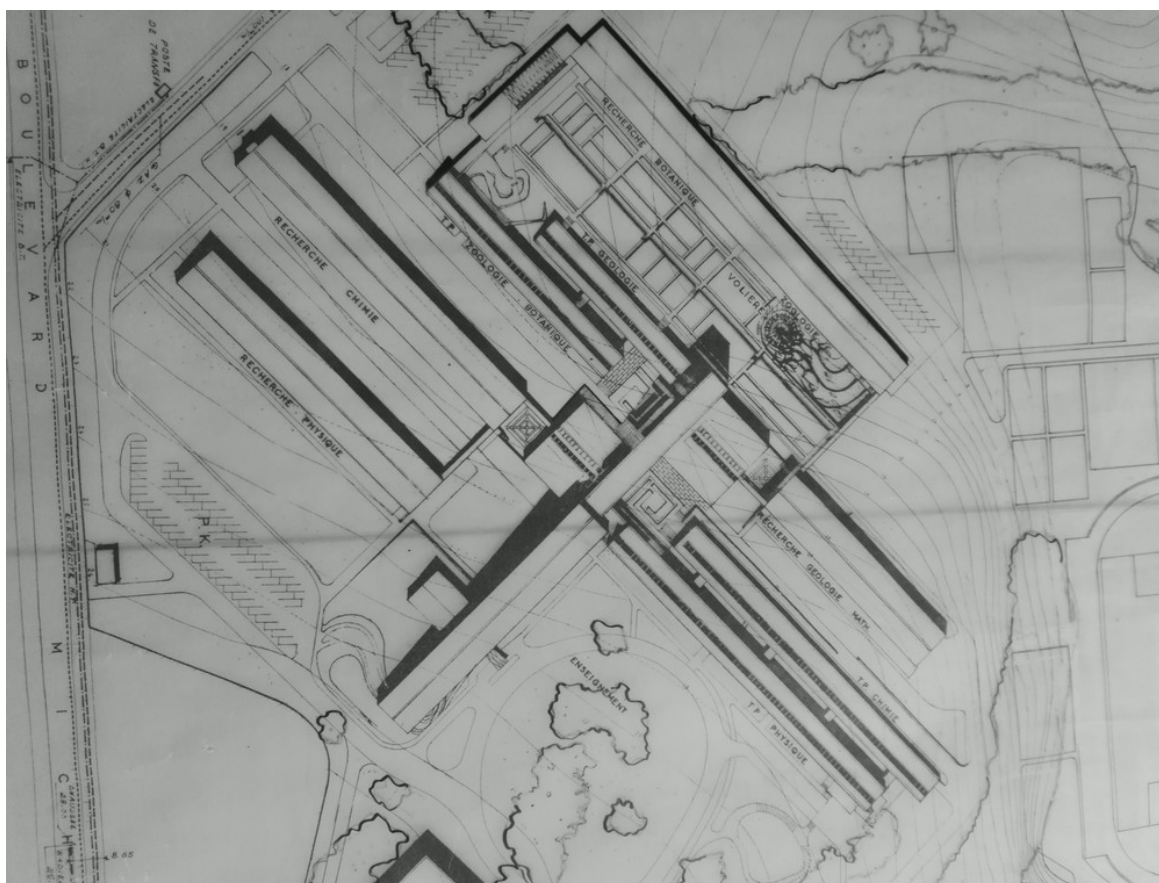


Fig. 36: Plan de masse, Arretche. 10 mars 1960. Cité de l'architecture et du patrimoine 112ifa33/5

151 ADIV243W24, lettre du Ministre de l'Education Nationale à M. le Recteur de Rennes à propos du plan de Masse de Louis Arretche et Gilles Tourry.

152 Le plan cadastrale de la zone montre que les terrains jouxtant le boulevard Michelet n'ont pas été acquis par la municipalité et restent aujourd'hui encore en main privée.

153 ADIV243W24, lettre du Ministre de l'Education Nationale à M. le Recteur de Rennes à propos du plan de Masse de Louis Arretche et Gilles Tourry.

ouest, ce qui permet tout de même à quelques façades d'offrir un point de vue sur la rivière. À ce stade du projet, les bâtiments sont tous d'un seul et unique tenant dans l'intégralité de leur longueur. Mais, dès 1960 (Fig. 36), ces deux barres vont se scinder en deux dans le sens de la longueur, formant ainsi deux bâtiments quand il n'y en avait originellement qu'un seul.

Cette modification est vraisemblablement due à une volonté d'agrandir les bureaux et les salles de cours ou laboratoires tout en augmentant la surface. L'architecte crée également une nouvelle circulation qui prend la forme d'un labyrinthe. En 1962, ce plan très schématique permet de voir que rien n'a évolué par rapport au plan de 1960 : en le comparant aux photos aériennes (Fig. 37) du campus, on se rend compte que le projet était déjà arrêté dans sa forme définitive dès 1960. On constate également que la position des jardins botaniques, situés à l'est entre trois corps de bâtiments, est déterminée depuis 1959. Les surfaces des potagers et des serres sont indiquées sur le plan correspondant et sont bien présentes sur la photographie (Fig. 37), quoique la vue d'avion ne les rend pas très visibles. Seule la bibliothèque universitaire sera ajoutée ultérieurement, au sud de l'ensemble. On retrouve, comme pour le site de Beaulieu, un jeu avec les dénivelés qui anime le programme architectural en faisant passer le promeneur d'un point haut à un point plus bas, de sorte que celui-ci il a sans cesse une perception différente de l'ensemble. La rapidité avec laquelle le projet est validé par le maître d'ouvrage montre



Fig. 37: Photographie aérienne de faculté des sciences de Nantes. 1975, Institut Géographique National.

que l'architecte et son équipe ont su répondre très rapidement à son attente, et ce dès l'avant-projet. Le fait de mener plusieurs projets universitaires simultanément a probablement permis à l'architecte d'être efficace. La ressemblance entre La Lombarderie et le campus de Beaulieu est d'ailleurs sans doute due à leur construction synchrone. En effet, les premiers projets pour la faculté

de Rennes voient le jour en 1959, soit deux ans après ceux de Nantes, et les travaux débutent en 1963.

1.3 Le Tertre deux projets par deux architectes

Le premier projet de la faculté des lettres de Nantes est également proposé par Charles Friésé, en 1964 : un plan de masse (Fig. 38) totalement différent du projet final est soumis au recteur de l'académie. Ce plan propose des extensions à un projet antérieur non conservé en archives. Il se compose d'un ensemble ouvert avec un système de barres parallèles à l'Erdre et un ensemble de bâtiments situé plus en hauteur, probablement les locaux administratifs. Situé très proche au nord du château, contrairement au projet final, ce dernier est presque cerné par l'ensemble grâce à un bâtiment isolé à l'ouest. Toutefois, il préserve la vue sur la rivière. Ces bâtiments sont reliés entre eux par ce qui semble être des portiques ou des coursives qui les longent par le sud.

Si le projet de Friésé est rapidement abandonné au profit de celui de Louis Arretche, les deux architectes semblent toutefois collaborer.

Les bâtiments sont, pour la faculté des lettres, concentrés dans la partie nord-ouest du site, c'est-à-dire au nord de la faculté de droit. Ils forment un véritable ensemble unifié en forme de « U » ouvert au sud, vers la faculté de droit. La bibliothèque est également intégrée à l'ensemble au sud-ouest, formant ainsi un lien entre les deux facultés. Les bâtiments ceignent une cour centrale où passe un portique faisant la transition entre les parties est et ouest. Ils s'élèvent sur trois à quatre niveaux, en fonction du dénivelé du terrain. En regard des autres campus, l'ensemble est relativement petit : le nombre de bâtiments, deux, et la longueur du plus grand (environ 150 mètres), contraste avec le complexe de la Lombarderie ou de Villejean. Seule la faculté de droit de Nantes est inférieure du point de vue de la superficie. Pour autant, comme pour sa précédente réalisation universitaire, Louis Arretche réussit à satisfaire les commanditaires dès l'avant-projet.

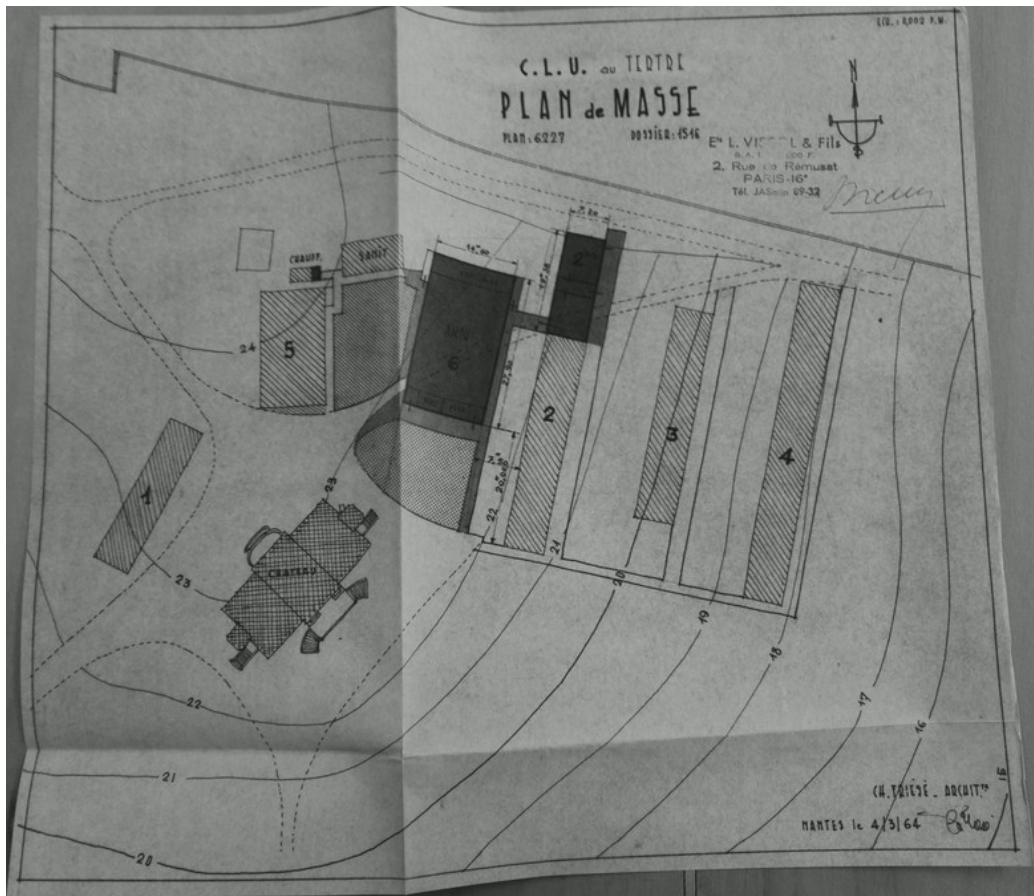


Fig. 38: Plan de masse du Collège Littéraire Universitaire du Tertre. Louis Arretche et Charles Friésé. 4 mars 1964. ADLA1078W33

2 Composition des sites

2.1 Perspectives et proportions

2.1.1 Des point de fuites et des perspectives

Pour ces projets de campus, Louis Arretche imagine avant tout des bâtiments très allongés, propices à créer des lignes de fuite. Ces perspectives travaillées ne semblent pas toujours conduire le regard vers un élément d'intérêt. En cela, cette volonté diffère des réalisations parisiennes du XIX^{ème} siècle, comme avec la perspective de l'Opéra, celle de la rue de Rivoli ou encore celle qui existe entre la place de la Concorde et l'église de la Madeleine. Arretche semble préférer une perspective qui se suffit à elle-même, comme ici à Rennes (Fig. 39), où il joue avec la longueur des édifices pour donner à l'ensemble sa monumentalité. De même, sur le site de Nantes, les bâtiments sont en majorité parallèles à l'Erdre, alors que le projet aurait pu donner lieu à une perspective conduisant vers la rivière, ce qui aurait pu souligner l'intérêt majeur du site. En plaçant ainsi parallèlement les bâtiments, l'architecte permet néanmoins aux usagers qui se trouvent à l'intérieur des immeubles plus proches de l'Erdre d'apercevoir la rivière.



Fig. 39: Photographie du bâtiment ouest depuis le nord. Actuel bâtiment B.

De fait, en appliquant les principes acquis aux beaux-arts, Louis Arretche ancre ses réalisations dans un héritage classique, notamment par l'utilisation de portiques d'inspiration antique. L'impression labyrinthique saisissant le visiteur qui arpente les campus, en particulier le site de Nantes, est également une caractéristique de son architecture. L'absence de transition entre les espaces naturels et les espaces construits participe à cette impression.

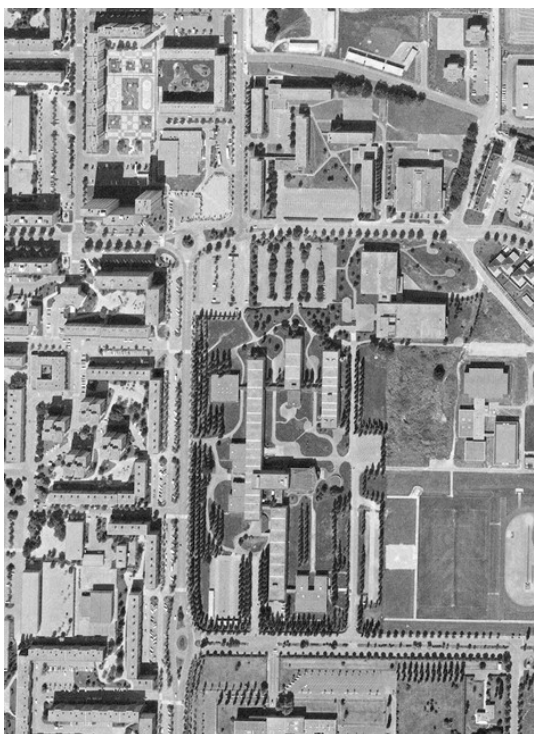


Fig. 40: Photographie aérienne, campus de Villejean, les bâtiments de la cité universitaire au nord prolongent le bâtiment central de la faculté, au centre. 1978, Institut Géographique National.

courbes et tortueuses pour cela ; par ailleurs, elles suivent le dénivelé et peuvent donc brutalement briser la perspective.

Pour le site de Villejean, c'est réellement la longueur des bâtiments et la répétition des motifs sur la façade qui crée ces perspectives. Le lieu étant moins remarquable que pour les sites de Nantes, Louis Arretche imagine ex-nihilo un paysage dont les bâtiments constituent les principaux éléments. Un dialogue naît alors entre les différents bâtiments qui composent le campus, et parfois même avec les constructions qui le bordent, comme la cité universitaire à Villejean (Fig. 40). Il est également probable que l'effet produit par ces perspectives était renforcé par les plantations et les jardins conçus à l'époque, notamment la ceinture d'arbre autour du campus (Fig. 41), aujourd'hui disparue.

Cependant, les voies de circulation internes des différents campus ne présentent pas forcément de dispositions pour créer un effet : elles sont trop

À l'exception de celles de la faculté de médecine de Pontchaillou et de la Lombarderie, notons également le relatif isolement des bibliothèques. Cette implantation en retrait les met cependant en valeur au sein de l'ensemble paysager. Celle de Villejean étant légèrement surélevée, elle est visible dès lors qu'on arpente le nord du campus. La bibliothèque de Beaulieu est, pour sa part, située en contrebas, également au nord du campus. Elle est largement visible depuis toutes les façades orientées vers elle, mais aussi depuis le coteau et les routes qui l'entourent. Au niveau du paysage, et cela est remarquable pour tous les sites que nous étudions, Louis Arretche est ce qu'on peut qualifier un « architecte-paysagiste »¹⁵⁴.



Fig. 41: Photographie aérienne de la faculté des lettres de Rennes. Institut Géographique National. 1987



Fig. 42: Photographie aérienne de la faculté de lettres de Nantes. Institut Géographique National. 1968.

En effet, dès les premiers plans qu'il élabore, il propose des paysages composés et bien pensés, en adéquation avec les sites dans lesquels ils s'inscrivent. S'il ne bénéficie pas d'une formation de paysagiste, il possède toutefois une bonne connaissance des arbres et des plantes ainsi que des principes de composition paysagère. Arretche peut ainsi implanter des zones boisées aux endroits les plus pertinents, créant ou conservant à l'envi de petits bois (Fig. 42) ou de grandes allées (Fig. 44). Il fait alterner bosquets et haies ainsi que, pour la faculté de Beaulieu, des pièces d'eau et des structures en béton. Ses réalisations à Coutances (1952-1953), à Paris avec le jardin des Halles (1979-1988) ou encore ses études de jardins pour Rouen (1982-1986) montrent bien son attachement à

¹⁵⁴ BLANCHON-CAILLOT, Bernadette, « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », *Strates* [En ligne], n° 13, 2007, mis en ligne le 05 novembre 2008, p. 3. [consulté le 19 juin 2017].

cette discipline. On comprend dès lors que Louis Arretche et son atelier entendent concevoir l'intégralité des projets, aussi bien les éléments architecturés que végétaux. On ignore en revanche si, au sein de son atelier, relativement modeste¹⁵⁵ une personne ou une petite équipe était chargée spécifiquement de la conception paysagère.

2.1.2 L'utilisation de la barre

Louis Arretche favorise systématiquement la barre au plot ou à la tour. Là encore, sans doute pour des raisons économiques, construire en hauteur coûte cher, et les plots imposent de créer plusieurs fondations à différents endroits. Une barre a l'avantage d'être d'un seul tenant et donc de limiter les travaux de raccordement et les coûts liés aux fondations. De plus, comme cela a été souligné pour les facultés de Nantes notamment, Louis Arretche utilise les dénivelés et autres aspérités du terrain pour réduire au maximum les dépenses liées au terrassement et aux fondations.

Les trames qu'il utilise pour construire chaque faculté (1,75m pour la Lombarderie, Villejean, la faculté de lettre de Nantes, etc)¹⁵⁶ (Annexe 1) vont automatiquement calibrer les infrastructures. Celles-ci vont en effet gagner en harmonie les unes par rapport aux autres, notamment grâce à leur largeur identique. Cet aspect est particulièrement visible sur les plans-masses qui sont parvenus jusqu'à nous. Par ces trames, la préfabrication et le modèle rationnel de construction est lisible directement dans le bâtiment. L'architecte dispose de deux variables d'ajustement que sont la longueur des barres et leur hauteur ; cette dernière peut varier en fonction du dénivelé du terrain : on observe ainsi une variation des niveaux d'un bout à l'autre de certaines barres. De la sorte, le volume des bâtiments n'est pas toujours harmonieux, d'autant que tous les projets se distinguent par l'absence de symétrie.

155 ROZE, Thierry, *Louis Arretche architecte 1905-1991*, mémoire de D.E.A sous la direction de Gérard Monnier, Panthéon Sorbonne, 1997, p. 34. Il est précisé que l'agence de Louis Arretche emploie une trentaine de personnes, dont, selon une note citée par M. Roze, aucun paysagiste. Il est à noter que, vu l'ampleur des réalisations de l'agence, l'équipe est très restreinte comparée à d'autres agences de cette période, celle de Candilis, Josic et Woods comptait plutôt aux alentours de 70 employés par exemple.

156 Données issues des différentes archives consultées et compilées dans le tableau joint en annexe.

| | Rennes 1 | Villejean (32 ha : 4 ha Cité U et 7 ha STAPS) | |
|---|--|---|------------------------------------|
| | faculté de science (1959) | Faculté de lettre Rennes 2 (1962) | Faculté de Médecine (1958) |
| Surface totale dans œuvre À la livraison | 161750 m2 | 16000 m2 | 21000 m2 |
| Nombre de bâtiments projetés | 8 (A-H) dans 5 ensembles. | 5 (A-E) dans 3 ensembles | |
| Surface S.D.O par bâtiments En m2 | Bâtiment 1 ^{er} cycle : 42000 Bâtiment 2 ^{ème} cycle : 42750 Bâtiment 3 ^{ème} cycle : 59000 École de Chimie : 15000 Bibliothèque : 3000 | Bâtiment 1 ^{er} cycle : 780 Bâtiment 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle : 1040 Salles spécialisées (sciences humaines, Psychologie, administration...) : 1672 Bibliothèque : 990 Salles de travail : 750 Salles de TP : 500 Professeurs : 775 | |
| Surface du terrain à bâtir | 18 ha | 9,5 ha | 11 ha |
| Surface totales à réserver | 35 ha | 32 ha (dont 0,5 ha pour la voirie) | 32 ha (dont 0,5 ha pour la voirie) |
| Nombre de niveaux maximum | 9 niveaux | 6 niveaux | |
| Surface prévue par étudiant | 26 m2 en 1969 (6000 étudiants) 20 m2 en 1972 (8000 étudiants) | En 1965 (4000 étudiants) En 1969 (6000 étudiants) | 15m2 en 1958 (1400 étudiants) |
| trame prévue pour le projet | 1,80 mètre | | |
| Coût total du projet | 12 700 000 NF (cours de 1960, Soit 292 761 453,54 euros) | | |
| Coût au mètre carré du projet | 1143,74 NF/m2 (1810 €/m2) | | |
| | | | |
| | Tertre (16,5 ha) | | Lombarderie (19,09 ha) |
| | Faculté de Lettre (1967) | Faculté de droit et SE (1969) | Faculté de science (1957) |
| Surface totale dans œuvre À la livraison | | 13 746,83 m2 | 22 200 m2 |
| Nombre de bâtiments projetés | 3 (A-C) dans 3 ensembles | 2 (A et B) dans un ensemble | |
| Surface S.D.O par bâtiments En m2 | Bibliothèque droit et lettres : 3746,83 | Bibliothèque droit et lettre : 3746,83 | |
| Surface du terrain à bâtir | 18,6 ha | 18,6 ha | |
| Surface totales à réserver | | | |
| Nombre de niveaux maximum | 4 niveaux | 4 niveaux | 4 niveaux |
| Surface prévue par étudiant | | | En 1965 (5000 étudiants) |
| trame prévue pour le projet | 1,75 mètre | 1,5 mètre | 1,75 m |
| Coût total du projet | | 12 112 129,30 NF (cours de 1971, Soit 12 209 645,83 euros) | 20 346 211 NF (cours de 1950) |
| Coût au mètre carré du projet | | | |

Annexe 1: tableau comparatif de données.

Concernant la silhouette des différents sites, celles de Nantes semblent plus accidentées, plus escarpées que celles de Rennes. La faculté de droit de Nantes évoque ainsi quelque engin spatial ou paquebot posé sur une pente. Cette silhouette aux accents futuristes est en partie due à l'agencement presque anarchique des volumes, ce qui est particulièrement visible sur les plans (Fig. 45). Le profil de la Lombarderie (Fig. 46) est beaucoup plus consensuel, presque plat ; elle suit par quelques petits décrochés le dénivelé du terrain. À Rennes, la faculté des lettres a, quant à elle, une silhouette plate, dominée par le bâtiment administratif légèrement plus haut, tandis que campus de médecine présente un aspect plus inégal avec des décrochés fréquents. La faculté de Beaulieu, enfin, est animée par les importantes variations de hauteur, notamment entre l'est et l'ouest du campus. De nombreux petits décrochés et l'alternance des vides et des pleins entre les deux bâtiments forment par ailleurs un ensemble aéré et lumineux, notamment à la faculté des lettres de Rennes où les bâtiments sont suffisamment espacés pour permettre cette situation. À de nombreux endroits, la vue peut se prolonger sur l'environnement alentours. À Beaulieu, l'effet est saisissant avec l'apparition d'un panorama qui s'ouvre sur les arbres situés au nord. À Nantes, par contre, les bâtiments

sont agglomérés les uns aux autres, formant des blocs peu propices à ce genre de perspective, à moins d'être placé sur les façades donnant sur l'extérieur qui permettent d'apercevoir l'Erdre ou les bois alentours.

2.1.3 Axonométrie, façades et plans de masses

Chaque projet se décompose en plusieurs types de plans, un avant-projet avec plan d'ensemble, et éventuellement les dessins des façades ainsi que des vues axonométriques. Le projet final est présenté sous la même forme, dans l'ordre : un plan de masse, puis des dessins des façades, des vues axonométriques et, enfin, les coupes qui détaillent les menuiseries, poignées de portes, verrous etc. pour chaque bâtiment et chaque étage. Louis Arretche livre ainsi des plans respectant les normes contemporaines. Les plans de masse, les façades et les coupes doivent servir la promotion du bâtiment, notamment auprès du corps enseignant, tandis que les autres plans techniques sont destinés aux différents ingénieurs et corps de métiers officiant sur le chantier.

Pour notre étude, nous nous sommes principalement intéressé aux plans de masses et aux vues axonométriques, plus rares, ainsi qu'à quelques études des façades. Bien que parfois non datés, ces plans constituent une aide précieuse pour observer l'évolution des différents projets. Les pièces plus intéressantes se trouvent aux archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine. En effet, si la plupart présentent des plans de masses ou des dessins de façades normés tels qu'on peut en voir pour de nombreux chantiers contemporains, plusieurs ébauches colorées, se rapprochant de véritables vues d'artiste, se distinguent tout particulièrement. C'est notamment le cas des plans de masses, qui se démarquent surtout par l'indication des jardins imaginés par l'architecte ; ils permettent à ce titre d'avoir un aperçu plus ou moins réaliste du rendu final.

Dans tous les cas, les plans de façades et ces vues axonométriques permettent surtout d'étudier l'extérieur du bâtiment (à la différence par exemple des *Raumplan* de Loos, qui montrent à la fois l'enveloppe et l'aménagement intérieur des bâtiments). Ils donnent ainsi matière à analyser l'extérieur de chaque bâtiment, en montrant clairement quelle trame va être utilisée et répétée tout au long des façades. Quant à l'agencement intérieur, il est montré par quelques rares coupes et plans de masse. Les plans les plus « graphiques » conservés sont ceux de la Lombarderie : mis en couleur, ils présentent les façades de manière intéressante en rendant compte de l'aspect du bâtiment une fois achevé. Les végétaux ainsi que les équipements (serres, volières et projets de sculptures instaurées dans le cadre du 1% artistique) sont représentés (Fig. 45). Les couleurs sont sans doute attribuées en fonction de la destination finale des locaux (on peut supposer que le jaune correspond à l'enseignement etc). Enfin, concernant les plans de masse, ils sont le fruit du double statut d'architecte et paysagiste de Louis Arretche : les bâtiments et les jardins

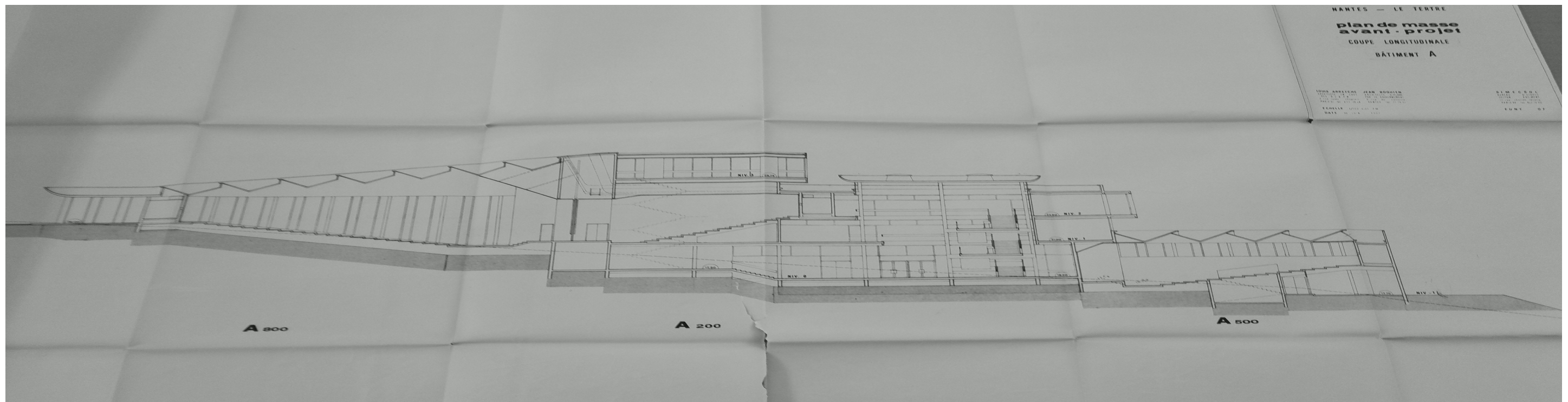


Fig. 43: Plan de masse, avant-projet de la faculté de droit de Nantes. Louis Arretche et Jean Boquien. 30 juin 1957. ADLA1078W50

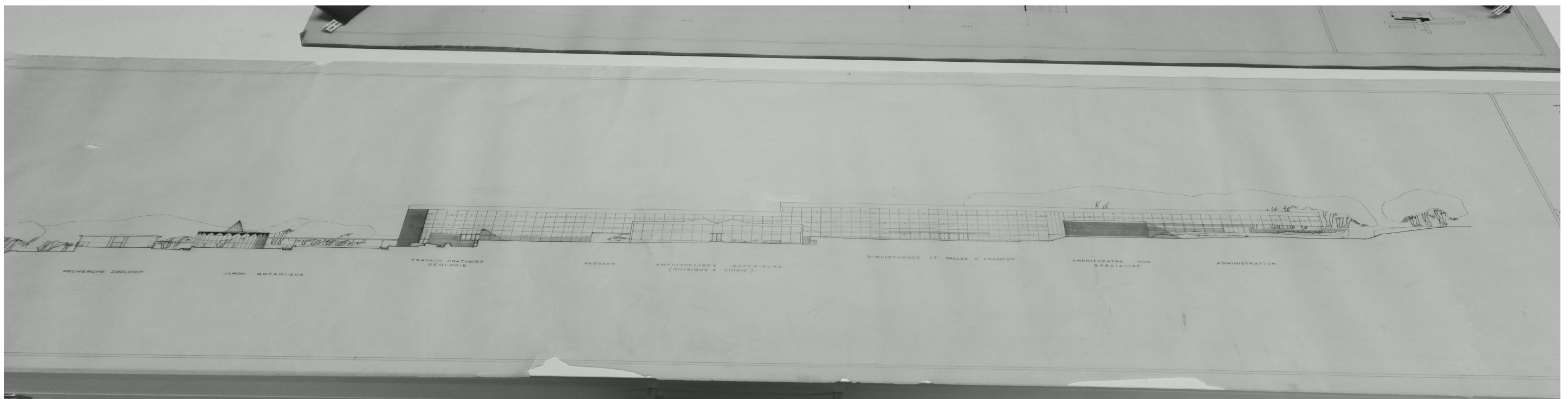


Illustration 1: Fig. 44: Façade nord ouest, faculté des sciences de Nantes. Louis Arretche et Gilles Tourry. 10 mars 1960. Cité de l'architecture et du patrimoine, 112ifa30/1

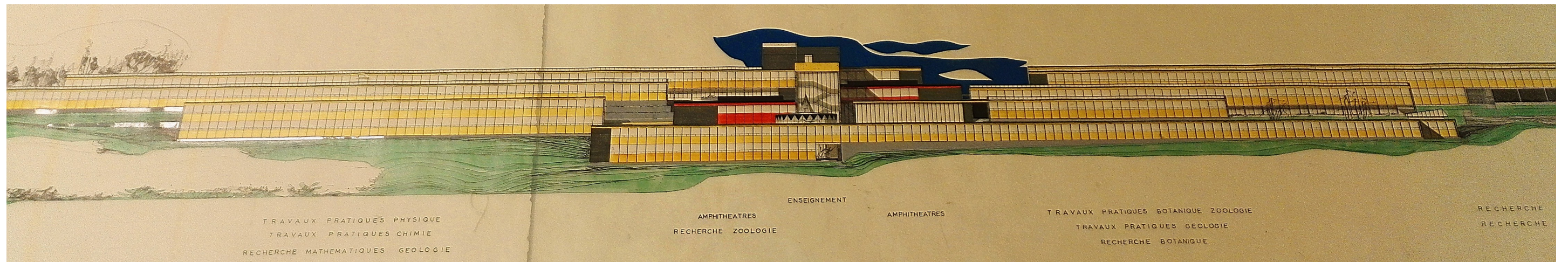


Fig. 45: Façade nord est de la faculté des sciences de Nantes. Louis Arretche. 17 novembre 1960. Cité de l'architecture et du patrimoine. 112ifa30/1

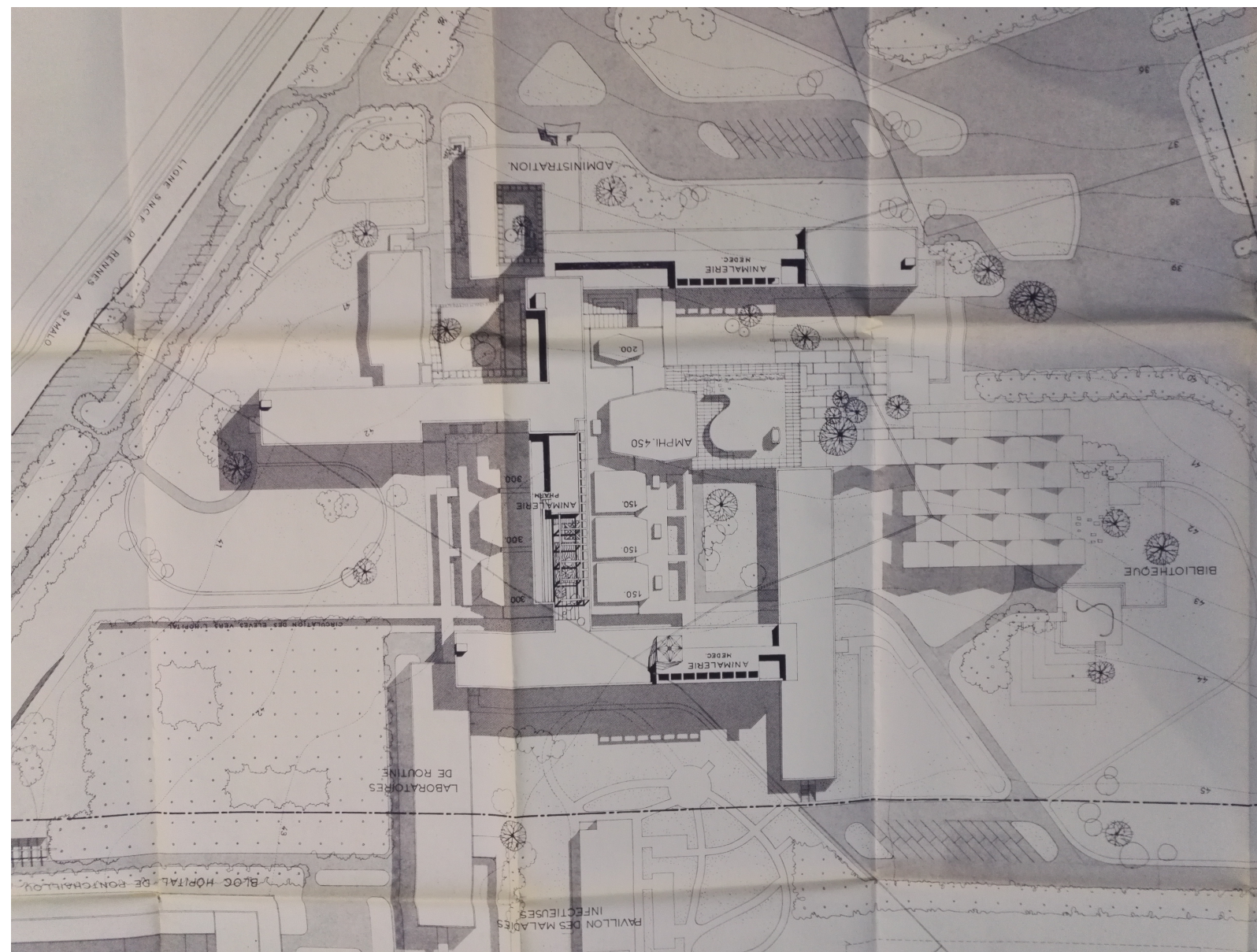


Fig. 46: Plan de masse de la faculté de médecine et de pharmacie de Rennes. Arretche. ADIV186W14

dialoguent par des jeux de formes géométriques qui animent la composition générale (Fig. 46).

2.2 Utilisation de l'environnement des sites pour la composition des paysages

À la lecture des plans de Louis Arretche, on peut déterminer des récurrences définissant un style de jardin « à la Arretche ». Bien souvent, l'architecte utilise des formes géométriques, préférant les lignes droites aux courbes, exception faite pour le site de Villejean-Pontchaillou (Fig. 29, p.62). En ancrant ainsi ses bâtiments dans un environnement créé ou adapté, Louis Arretche s'inscrit dans un mouvement contemporain où les paysagistes commencent à réaliser de véritables projets pour les grands ensembles. Toutefois, il s'en distingue en concevant ses propres réalisations paysagères. Comme le précise Bernadette Blanchot-Caillet au sujet des paysages dans les grands ensembles, ces derniers sont contemporains de la conception de bâtiments pour les différentes administrations par Arretche, soit à partir des années 1950, c'est-à-dire juste après le début de la reconstruction de Saint-Malo (1947-1972). En effet, il apparaît que les paysagistes commencent à obtenir des commandes pour la réalisation de parcs autour des unités de voisinage ou de grands ensembles durant la décennie 1955-1965. Louis Arretche poursuit donc une tradition en composant les jardins la plupart du temps tout en innovant en l'appliquant à son architecture. Celle-ci se veut au croisement de plusieurs principes, à la fois modernes, rationnels et peut-être également classiques.

Comme nous l'avons vu précédemment, Louis Arretche conçoit des projets situés sur des sites remarquables qui se voient dotés de jardins formant un paysage différent, l'architecte tenant compte de la topographie et des spécificités de chaque site pour apporter confort et hygiène.

2.2.1 Les dénivelés

Tous les sites où sont construits les facultés présentent un dénivelé, en particulier La Lombarderie, Le Tertre et Beaulieu. Villejean-Pontchaillou est relativement plan en comparaison comme on peut le constater sur les coupes altimétriques (Fig. 48). Louis Arretche mettra à profit ces déclivités non seulement pour réduire les coûts liés aux fondations et au nivellement mais également les intégrer dans ses compositions paysagères.

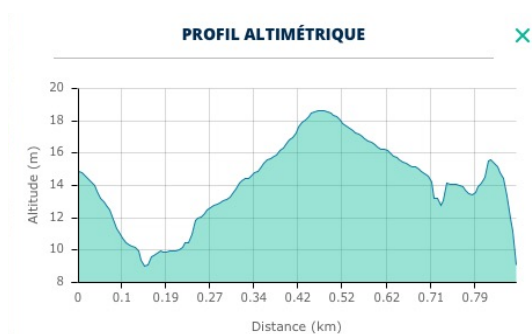


Fig. 47: Profil altimétrique du site du Tertre, orientation Ouest-Est

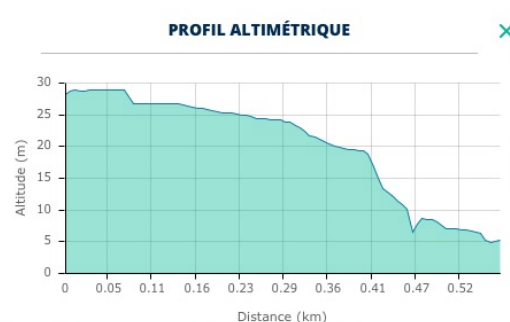


Fig.47.2: Profil altimétrique de la Lombarderie, orientation Ouest-Est

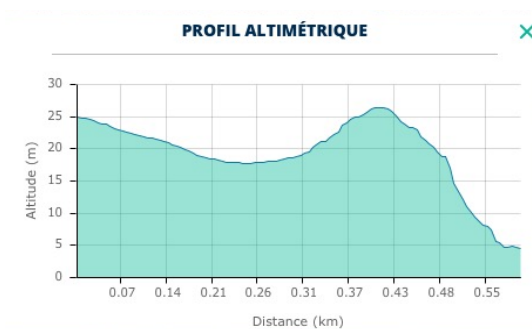


Fig.47.1: Profil altimétrique du site du Tertre, orientation Nord-Sud

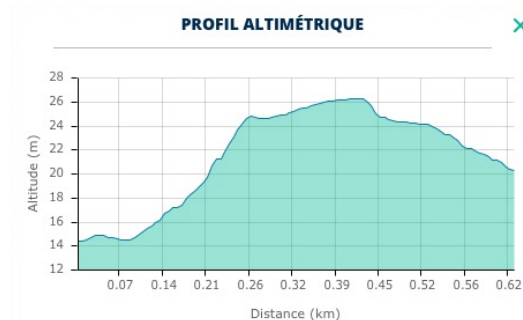


Fig.47.3: Profil altimétrique du site de la Lombarderie, orientation Ouest-Est



Fig.47.4: Profil altimétrique du site de Beaulieu, orientation Nord-Sud

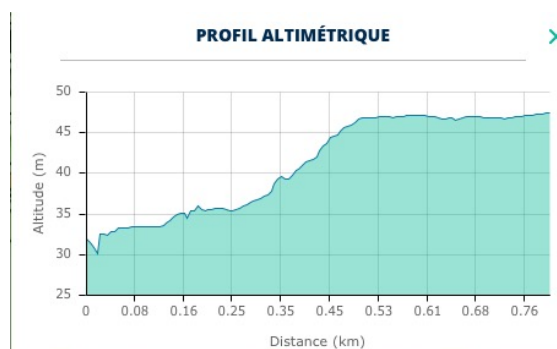


Fig.47.5: Profil altimétrique du site de Beaulieu, orientation Ouest-Est

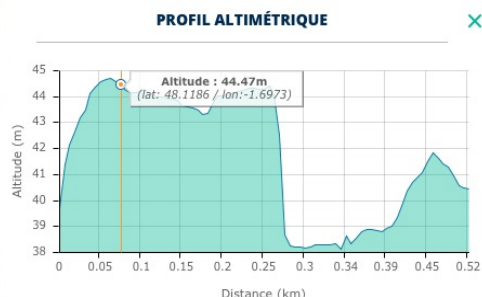


Fig.47.6: Profil altimétrique du site de Pontchaillou, orientation Nord-Sud



Fig.47.8: Profil altimétrique du site de Villejean, orientation Nord-Sud

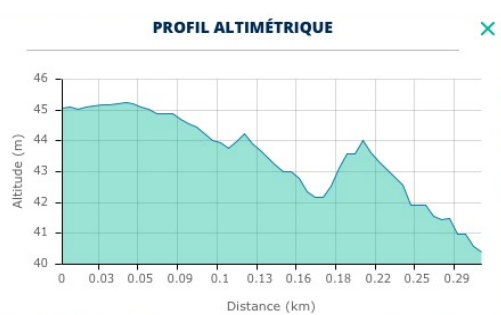


Fig.47.7: Profil altimétrique du site de Pontchaillou, orientation Ouest-Est

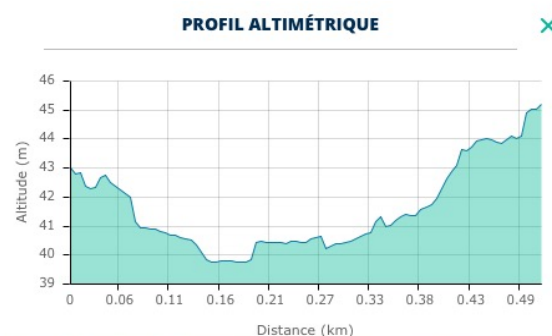


Fig.47.9: Profil altimétrique du site de Villejean, orientation Ouest-Est

Située en aval d'un bois, la Lombarderie est construite sur l'un des flancs de la vallée de l'Erdre. La nature domine ainsi la faculté et l'occulte même par endroits, d'autant que, comme nous l'expliquions en première partie, Louis Arretche conserve les arbres alors présents. La nature domine ainsi le bâti et se rapproche de certaines thèses proposées par Le Corbusier dans la Charte d'Athènes¹⁵⁷. À Beaulieu, en revanche, les constructions se fondent dans la nature mais ne vont pas accompagner le dénivelé. Ils constituent un relief à part entière dont Louis Arretche se sert pour supprimer la déclivité du terrain (Fig. 48). À Villejean et à la faculté de Médecine de Pontchaillou, l'architecte se sert au contraire de la légère pente qui descend vers le sud pour créer des terrasses faisant également office de parvis, notamment devant la bibliothèque de Villejean et les terrains de sports et les parkings de Pontchaillou. On peut y voir une inspiration des cultures en terrasse de certaines régions du sud de la France ou des zones montagneuses d'Asie. Les bâtiments sont d'ailleurs implantés dans le sens de la pente, ce qui permet de monumentaliser la façade la plus en aval.

157 Le Corbusier, *La Charte d'Athènes*, Points, essais, 1971, pp. 52-53.

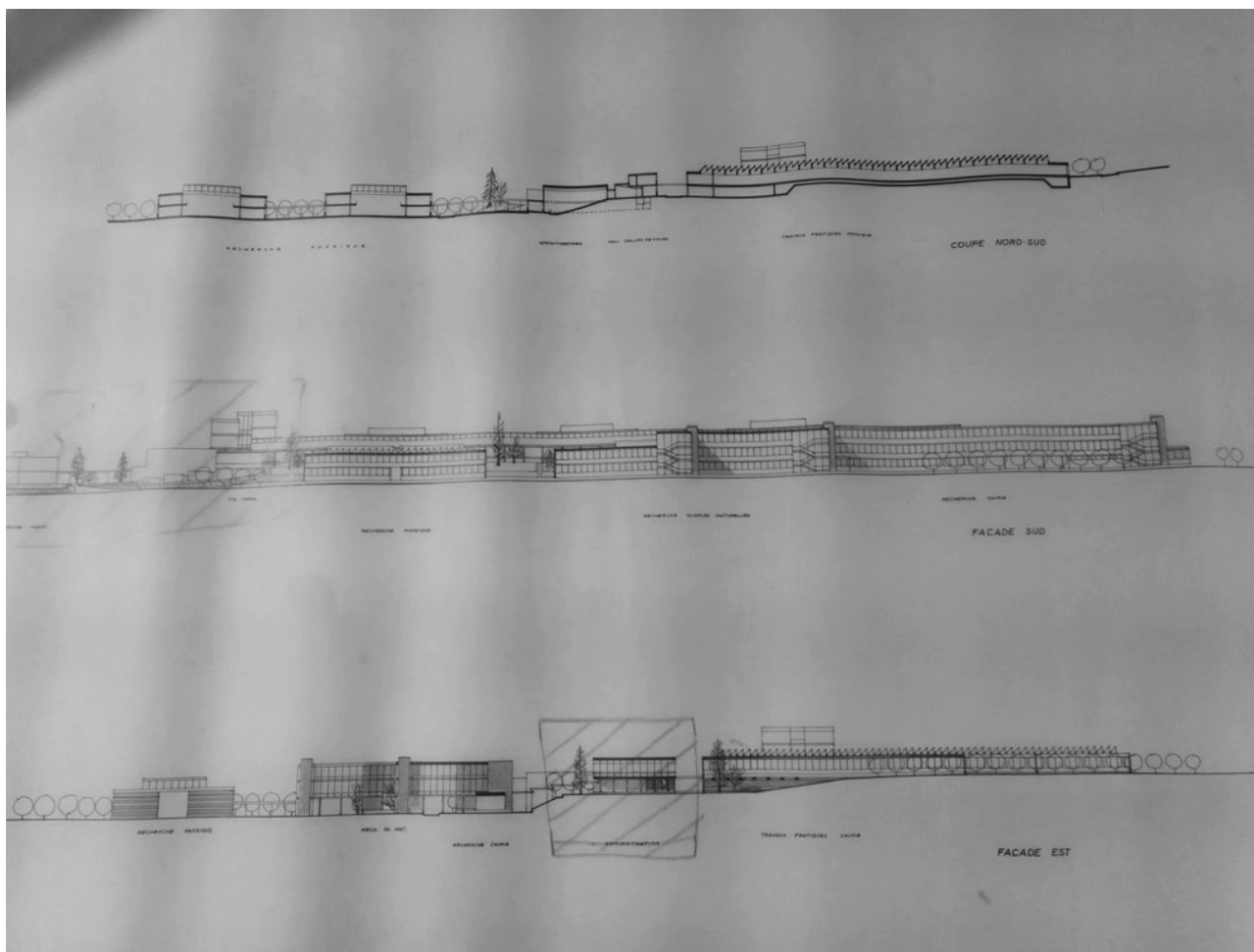


Fig. 48: Plan masse, façades-coupes. Arretche. 10 octobre 1962. Cité de l'architecture et du patrimoine. 112ifa56/2

2.2.2 Cours d'eau.

Seuls trois sites sont concernés par les cours d'eau, à savoir Beaulieu, Le Tertre et la Lombarderie. Cette spécificité environnementale nécessite de prendre en compte le dénivelé et le décaissement plus ou moins prononcé de la vallée bien que les cours d'eau soient relativement éloignés des bâtiments pour les sites de Beaulieu et de la Lombarderie. En ce qui concerne cette dernière, on ne peut que deviner la présence de la rivière, occultée par des zones boisées assez denses. À Beaulieu, la Vilaine est plus visible même si la situation des bâtiments, à l'exception de ceux abritant l'administration, n'est pas des plus idéales pour avoir vue dessus. Les contraintes techniques, financières et environnementales étaient sans doute trop grandes pour que Louis Arretche exploite au maximum les rivières de ces deux sites.

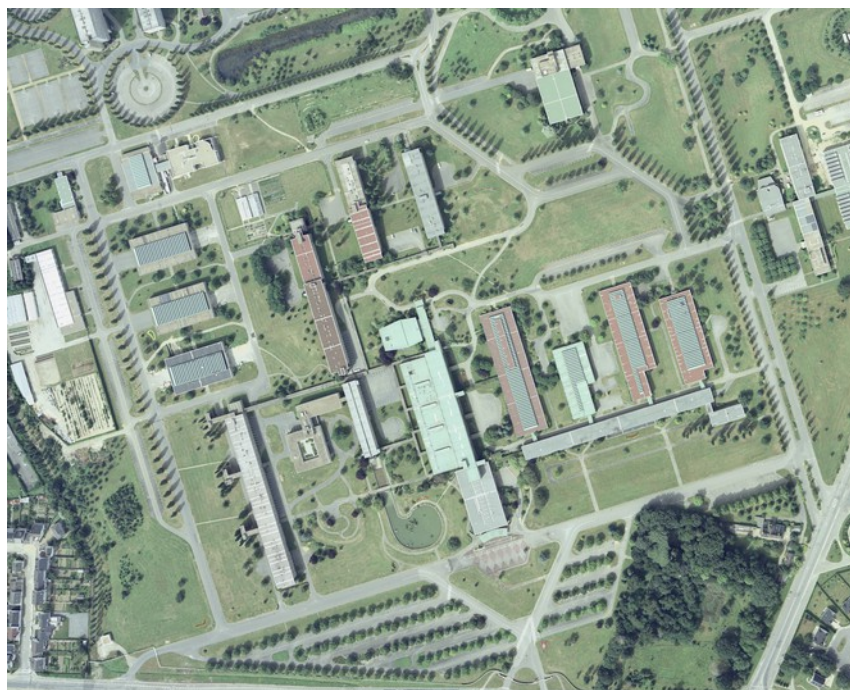
Le Tertre bénéficie par contre d'une meilleure disposition, et la vue est possible pour les étudiants depuis plusieurs salles de cours. De plus, l'architecte a ménagé un terre-plein

vierge de toute construction entre la faculté et l'Erdre afin que les étudiants puissent y pratiquer des activités sportives¹⁵⁸ et profiter de la rivière. Ce terre plein est également accessible aux étudiants du site de la Lombarderie en traversant une zone boisée.

Les deux cours d'eaux sont également propices à la pratique sportive, le club d'aviron de Nantes est rapidement indiqué sur les plans et donc sûrement lié au projet des facultés. À Rennes, un club existe de manière antérieure à la construction de la faculté, mais sa position actuelle, en contrebas du site de Beaulieu est peut-être dû à la construction de l'université, bien que le complexe ne fasse pas partie du projet du campus.

2.2.3 Les zones boisées.

Présentes par la volonté de l'architecte, les zones boisées peuvent être classées en deux types : premièrement, les forêts ou bois préexistants, que Louis Arretche choisit de conserver dans un intérêt qu'on qualifierait aujourd'hui d'écologique, mais qu'il nomme « hygiénique ». Sans doute un intérêt paysager intervient-il également dans cette



disposition même si le terme n'est pas employé explicitement. « Le relief se caractérise par une succession très agréable de mamelons, magnifiquement plantés d'arbres séculaires »¹⁵⁹ indique-t-il en effet. Les zones boisées participent à la fois au cadre de vie agréable voulu par les maîtres d'œuvre, tout en faisant également office de séparation entre la ville et le

Fig. 49: Photographie aérienne du site de Beaulieu. Institut Géographique National. 1987

158 Sur des plans de masses conservés aux archives de la cité de l'architecture et du patrimoine (112ifa12/3), des « clubs » sont proposés proches du restaurant universitaire et des terrains de tennis apparaissent en bas du « mamelons » prêt de l'Erdre, c'est à dire un petit promontoire naturel. Un ponton est d'ailleurs dessiné sur cette dernière.

159 112ifa12/3, extrait d'un calque décrivant le site du tertre, section « Le Terrain », s.d..

campus. Cet emploi se retrouve dans la plupart des campus américains et, plus largement, anglo-saxons. Pour autant, ce cadre champêtre ne doit pas se départir de la fonctionnalité nécessaire au bon fonctionnement de ce qu'on appelle alors « ensemble universitaire »¹⁶⁰. Les édiles politiques, au même titre que les enseignants, veulent que les sites de la Lombarderie, du Tertre et de Beaulieu jouissent de « facultés, Cité pour Etudiants, établissements secondaires, parc jeux, sports, etc... »¹⁶¹. En cela, ils répondent pleinement à la définition du terme campus.



Fig. 50: Photographie aérienne du site de Villejean-Pontchaillou. Institut Géographique National. 1970

Le second type de zone boisée ne présente pas de caractéristiques naturelles particulières. Elle est totalement remaniée par l'architecte, comme nous pouvons le voir sur les photographies sur les sites de Beaulieu et de Villejean-Pontchaillou (Fig. 49, Fig.50). Ceux-ci sont à l'origine quasiment dépourvus de végétation. Le chantier des facultés abattra d'ailleurs les derniers arbres encore debout. Louis Arretche propose donc une nouvelle implantation en cohérence avec les bâtiments, les parkings, les voies de circulation mais aussi les jardins. Les bâtiments de Beaulieu sont ainsi entourés d'arbres, visibles depuis les grandes baies vitrées. Ils permettent notamment d'ombrager les aires de repos. L'architecte fait également planter de petits bosquets ainsi que quelques arbres

¹⁶⁰ ADIV1332W37, schéma d'organisation du plan pour la construction de la nouvelle faculté des sciences de Rennes.

¹⁶¹ *Ibid.*

solitaires à proximité de la bibliothèque et boise généreusement l'entrées de plusieurs de ses campus.

Pour Villejean et le campus de médecine, Louis Arretche encadre littéralement les campus d'arbres. Ces derniers longent les voies de circulation qui ceignent le terrain universitaire. La végétation disposée sur les différents parkings sert probablement à faire de l'ombre aux voitures stationnées. Les jardins, pour leur part, sont faiblement boisés : les places sont dotées de quelques arbres et bosquets, notamment au nord, près de la bibliothèque de Villejean. L'absence de zones boisées sur une partie des terrains vagues s'explique sans doute par le fait que des agrandissements et de nouvelles constructions étaient déjà programmés par les pouvoirs publics, quoique seule une augmentation des effectifs soit alors évoquée dans la correspondance relative aux projets.

Tous ces paramètres naturels contribuent à faire de ces sites des campus « à l'américaine », tels qu'ils sont définis par Philippe Poirrier¹⁶². Cela signifie qu'ils possèdent des bâtiments « dissociés, tournés vers la ville et élevés sur un vaste terrain ». Cet environnement participe au confort des étudiants en appliquant les préceptes hygiénistes des années 1870. À ce titre, on peut notamment rapprocher Louis Arretche d'Eugène Hénard (1849-1923), qui sont tous deux architectes chargés de l'équipement scolaire. Arretche continuera effectivement à mettre en pratique les idées de Hénard¹⁶³, en particulier celle que les parcs et jardins sont nécessaires aux villes afin de permettre aux classes les moins aisées d'avoir accès à des espaces verts et de loisir. En cela, on peut considérer les campus comme des villes miniatures. La ceinture de verdure que Louis Arretche met en place autour de Rennes en tant qu'urbaniste de la ville rappelle également le projet d'Eugène Hénard pour l'ancienne emprise des fortifications de Paris, qu'il souhaitait doter de 1 680 hectares¹⁶⁴ de parcs.

La circulation se distingue quant à elle par l'influence de la Charte d'Athènes (1931). Comme le montre le plan (Fig. 13, p.48) de la faculté de Villejean, la circulation est en effet hiérarchisée de sorte que les voitures sont reléguées à la périphérie des campus via une rocade et des parkings. Seuls les piétons peuvent circuler au sein du campus, dans un cadre verdoyant et dépourvu de véhicules automobiles.

162 POIRIER, Philippe (dir.), *op.cit.* p. 21.

163 LEMAS, Nicolas, *Eugène Hénard et le futur urbain, quelle politique pour l'utopie ?*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 74.

164 *Ibid.* p. 75.

3 Les façades et la préfabrication

Louis Arretche a su utiliser à son avantage les normes et réglementations évoquées dans ce chapitre. Il met en place des procédés à la fois esthétiques et économiques basés sur la répétition des motifs. L'architecte joue ainsi sur les répétitions et les éléments discordants pour réaliser les façades de ses campus. Nous étudierons les façades des facultés de Villejean et de Pontchaillou, entièrement composées d'un système de répétition horizontal et vertical, contrairement à Beaulieu et la Lombarderie. La faculté de droit de Nantes nous intéressera également pour la singularité de ses façades, qui comportent des baies et ouvertures.

3.1 La préfabrication

Les réalisations de Louis Arretche montrent toute l'importance qu'il accorde aux façades des bâtiments qu'il construit. Il connaît les différents types de bétons et procédés d'assemblages, connaissance qui se lit dans les formes géométriques et la modénature des facultés de Nantes et Rennes. Ses plans montrent d'ailleurs bien qu'un module unique est créé pour une même faculté, à l'exception des sites de Beaulieu et de la faculté de droit de Nantes. Ces modules identiques s'assemblent entre eux de manière simple via des systèmes de « poteaux poutres en bétons armé »¹⁶⁵ permettant la mise en place d'un mur rideau. Ce procédé présente l'avantage d'être économique et rapide à monter. Différents matériaux et techniques sont utilisés selon les sites universitaires : le béton brut peint à Villejean et à Pontchaillou, la pierre lavée à Beaulieu au Tertre et à la Lombarderie, et enfin le béton brut à Beaulieu, à la faculté de droit du Tertre, et pour la réalisation des bibliothèques universitaires de chacun des sites. Les entreprises chargés de concevoir ces panneaux feront pour la plupart partie du bassin rennais ou nantais. On peut notamment citer la Rennaise de Préfabrication, implantée à à Rennes, et Ducassou, société basée à Lorient. Elles seront fortement mobilisées durant les Trente Glorieuses, en

165 AN19771368/60 Note signée du directeur départemental pour la faculté de Beaulieu. s.d.. Le même procédé est appliqué aux autres faculté. Seul la trame et les revêtements changent.

particulier sur les chantiers de Georges Maillols (1913-1998). En effet, ce dernier utilise également des procédés similaires pour réaliser des façades en modules préfabriqués aux Horizons (1970), à La Caravelle ou encore les immeubles du Blosne dans la Z.U.P. Sud. Arretche choisit cependant de laisser les bibliothèques universitaires en béton banché brut et, pour une raison inconnue, ne retient pas le principe du mur rideau. On peut toutefois avancer l'hypothèse que la solidité de ce procédé n'ait pas été jugée suffisante. En effet, le poids des livres nécessitait sans doute de concevoir des bâtiments plus résistants que ceux abritant les salles de cours et l'administration.

3.2 Le motif de la répétition et la modénature

3.2.1 La répétition.

Villejean et Pontchaillou, faculté de lettre et de médecine

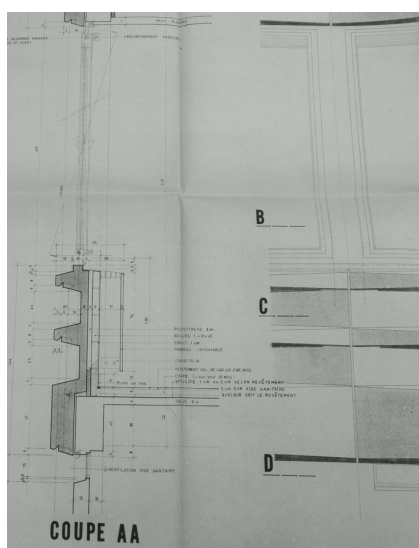


Fig. 51: Panneau de façade type, Louis Arretche et Patrick Coué, 10 mai 1964.

ADIV1307W60

Les façades étant l'élément visible de tous, des étudiants mais aussi des passants, elles constituent la vitrine de la faculté, ce que Louis Arretche a bien compris. On ne peut que souligner la qualité de ces dernières, en particulier celle de la faculté de droit du Tertre, de Villejean et de Pontchaillou. L'architecte utilise la répétition inhérente à l'utilisation des modules pour rendre un effet esthétique remarquable, jouant avec leurs formes pour sculpter les façades et réaliser la modénature. Au total, on dénombre trois types de modules différents : les modules en forme de « M » (Fig. 53), les modules rainurés et les modules plats. Les premiers présentent un profil en « M » : ils sont pourvus de joints à leurs extrémités. Leur utilisation est réservée aux amphithéâtres, probablement dans l'objectif de les démarquer des corps de bâtiments aussi bien par leur forme (ils sont construits comme des satellites) que par leur modénature. De plus, ces façades se présentent comme de véritables murs rideaux ; en effet, les amphithéâtres de toutes les facultés conçues par Louis Arretche sont libres de toute structure porteuse.

Les modules rainurés (Fig. 51 et 53) composent pour leur part toutes les façades autres que les amphithéâtres et les pignons des bâtiments. Ils reprennent la forme en « M » mais vont de paire avec les blocs fenêtres qui constituent le mur rideau. Leur forme crée une ligne de fuite et prolonge ainsi virtuellement le bâtiment – le bâtiment ouest mesure originellement près de 165 mètres. Situés sous un bloc fenêtre, ces modules se composent de trois parties. De haut en bas, un décroché de 21 centimètres forme un trapèze dont la partie inférieure présente une incision. La même figure se retrouve au tiers de hauteur de la pièce préfabriquée. Du deuxième tiers au bas du bâtiment, on note un décroché qui mesure également 21 centimètres et dont la partie inférieure, reprenant l'angle des deux précédents décrochés, présente aussi une incision. Ces blocs forment ainsi les allèges, les finitions du plancher et les supports de menuiserie.

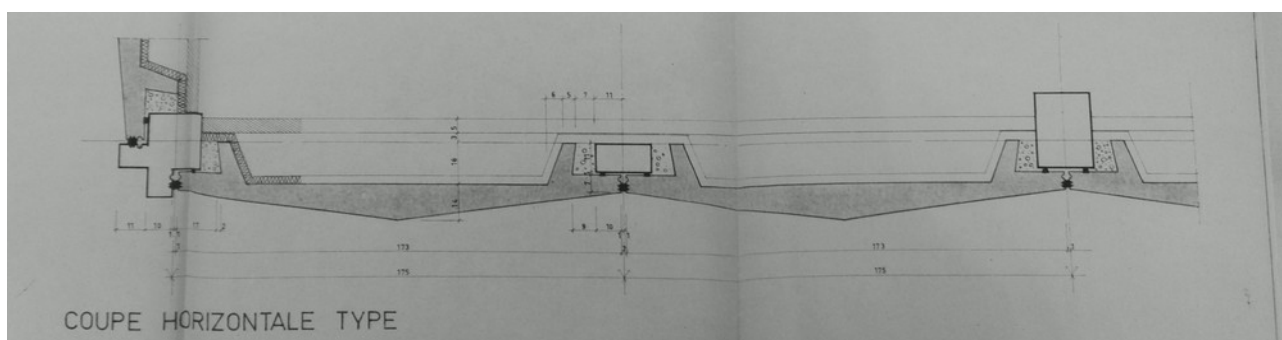


Fig. 53: Détails panneaux de façades amphithéâtres, Louis Arretche et Patrick Coué, 15 mai 1964. ADIV1307W60

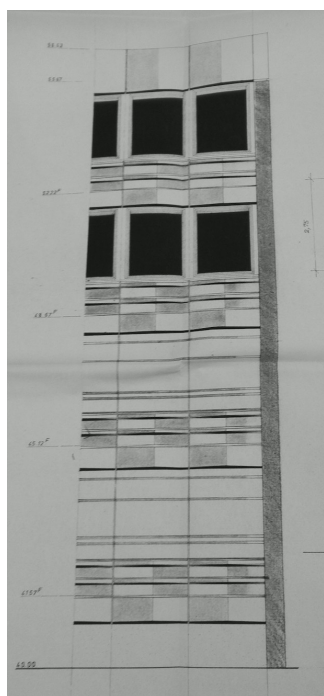


Fig. 52: Angle entre la façade et le pignon d'un bâtiment isolé. ADIV1307W60.

Les pignons des barres isolées présentent des extrémités plus sobres. De manière variable, on observe sur toute la hauteur du bâtiment une rangée de 2 à 5 travées. Celles-ci ne sont pas entièrement équipées de fenêtres, ce qui brise de manière brutale la perspective engagée ; les façades sud et nord sont pour leur part totalement plates. Les travées sont composées de modules plats comportant quatre nervures (Fig. 52) dont l'intérieur est légèrement tronqué. Les façades des pignons sont toutefois percées de baies dont l'emplacement interroge : elles sont positionnées de manière fonctionnelle en lien avec l'usage intérieur du bâtiment (ici des amphithéâtres), rompant ainsi le rationalisme auquel le reste des bâtiments est soumis. Pour les bâtiments ouest, les façades nord et sud sont constituées de portiques de la taille du bâtiment et chaque étage est ponctué de balcons. De grandes baies (Fig. 54) légèrement en retrait viennent

terminer l'ensemble, apportant ainsi une lumière abondante aux espaces de circulation et aux bureaux qu'ils desservent.



Fig. 54: Portique sud du bâtiment ouest.

Toujours à Villejean (Fig. 55), l'alternance d'un bandeau de blocs bétons et d'un bandeau de blocs fenêtres donne, malgré la longueur des bâtiments, l'impression d'une grande légèreté, tout en permettant à l'intérieur de bénéficier d'un éclairage généreux. Les jeux d'ombre et de lumière créés par les saillies des modules animent les façades et changent leur aspect en fonction de la position du soleil. Il est à noter que la blancheur de ces modules accentue cette sensation de façade mouvante. L'absence de corniche, qui laisse les blocs nus en partie supérieure, permet un jeu d'ombre portée intéressant à certains moments de la journée. L'ombre dentelée parallèle au bâtiment anime ainsi les rues internes du campus et le rendant plus massif et impressionnant (Fig. 56).

Les autres campus adoptent des caractéristiques similaires, quoique la modénature et les motifs changent. Ainsi, pour les campus de Pontchaillou, on retrouve des blocs scindés en deux parties pouvant faire référence au pan de bois du centre-ville de Rennes, ou bien, surtout, aux façades de maisons japonaises, les *shoji*. En effet, les façades sont composées de blocs blancs, à l'instar du papier translucide des cloisons japonaises, qui sont flanqués de cadres bruns rappelant le bois encadrant ledit papier. L'effet produit est moins impressionnant et esthétique qu'à Villejean mais le bâtiment, complètement intégré dans les jardins conçus par l'architecte, semble vraisemblablement d'inspiration japonaise.

Si aucune archive ne l'explique et que l'architecte ne semble pas avoir voyagé dans ce pays, il est probable qu'il se soit renseigné sur les motifs nippons grâce à des revues ou ouvrages faisant cas de l'architecture japonaise. Le cas échéant, on peut supposer que Louis Arretche souhaitait puiser son inspiration dans d'autres cultures afin de ne pas tomber dans une répétition formelle d'un site à l'autre.



Fig. 55: Photographie de la façade montrant l'alternance des modules bétons et fenêtres

Les campus de Beaulieu, de la Lombarderie et de la faculté de droit abandonnent quant à eux la répétition systématique des modules en façade, au profit de façades en pierre lavée ou en béton brut, plus classiques. Le système de répétition est bien présent mais c'est désormais la matière qui domine sur la forme. Toutefois, l'externalisation du système de poteaux qui se retrouve devant les façades préfabriquées en pierre rythme la Lombarderie de manière régulière, formant des travées tous les 1,75 mètres.



Fig. 56: Ombre projetée au sol du bâtiment, l'absence de corniche permet ce phénomène.

Beaulieu, La Lombarderie et la faculté de droit de Nantes.



Fig. 57: Photographie des cages d'escaliers du bâtiment central.

À Beaulieu, les baies sont extrêmement nombreuses et forment, pour la façade est du bâtiment administratif, une cloison déployée sur deux niveaux et surmontée par un bandeau courant au niveau du troisième niveau. C'est donc l'agencement des baies qui rythme l'extérieur de l'édifice. Deux différents modules de baies sont utilisés au rythme de trois par travée, créant ainsi une alternance intéressante. Les cages d'escaliers, rejetées à l'extérieur du bâtiment, sont presque totalement transparentes grâce à l'emploi de baies verticales qui donnent l'illusion d'une cage plus haute qu'elle ne l'est en réalité (Fig. 57).

Permettant à la lumière d'entrer à l'intérieur de l'édifice, ces baies donnent également l'occasion de profiter du parc alentour,

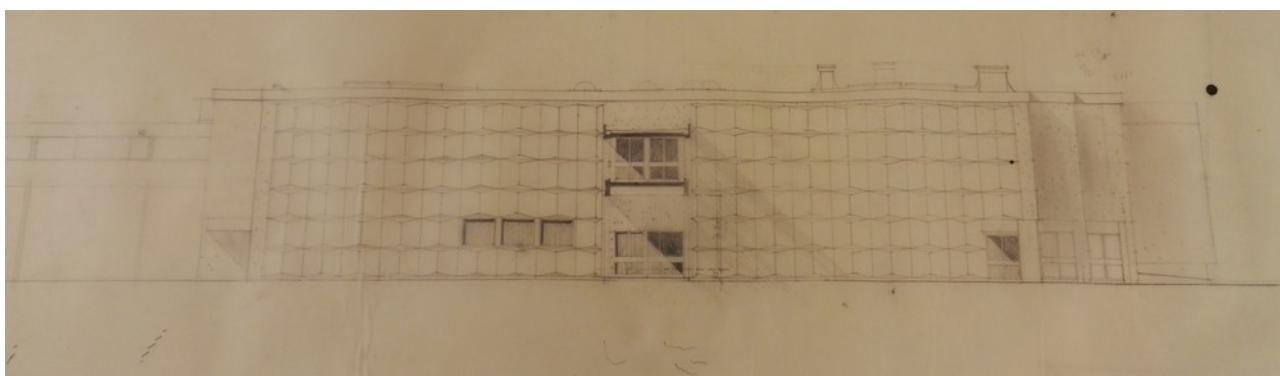


Fig. 58: Dessin sans annotation montrant une façade de la faculté des sciences de Rennes. Cité de l'architecture et du patrimoine 112ifa56/. s.d.

notamment d'un jardin aménagé avec des portiques et deux « cascades » de béton brut servant certainement à évacuer les eaux lorsqu'il pleuvait. Ils sont aujourd'hui recouverts par la végétation. Sur un plan de façade non daté (Fig. 58), on peut voir que l'architecte projetait de reproduire les motifs prévus sur la façade des amphithéâtres de la faculté des lettres de Villejean, toutefois ce projet n'a pas été réalisé ou a disparu. Il montre toutefois

une volonté de réduire au maximum les coûts de construction en réutilisant le matériel employé lors de la réalisation des façades de Villejean.



Fig. 59: Photographie de la poutre séparant deux travées sur les corps de bâtiment d'enseignement et vue des modules en pierres lavées ainsi que des menuiseries.

bretonne traditionnelle.

Ces grandes baies relèguent également à l'intérieur du bâtiment les portants en béton qui composent les travées. Cette disposition crée un effet de lévitation au dernier niveau où ces travées sont à nouveau en extérieur. Comme pour le site de la Lombarderie, Louis Arretche utilise un grand nombre de matériaux pour réaliser les façades, contrairement à Villejean par exemple, ou à la faculté de droit et de lettres de Nantes. En effet, il alterne béton brut, le verre, le métal, le bois et la pierre lavée. Malgré cet éclectisme dans l'emploi des matériaux, l'architecte imagine une composition harmonieuse apportant un certain luxe aux façades. On retrouve ces éléments dans les bibliothèques également. Certaines formes créées par le béton, notamment le pont situé sur le bassin proche du bâtiment administratif, font références à l'architecture extrême-orientale, de même que les portiques, très courants auprès des temples. Les extrémités des bâtiments sont pour leur part réalisées en pierre de granit taillée et disposées horizontalement. Il s'agit ici d'un élément vernaculaire rappelant l'architecture

Le béton brut, quand à lui, est utilisé pour la réalisation de plusieurs éléments sur les façades du campus de Beaulieu : en premier lieu, les poutres, qui séparent deux travées et présentent une forme de « V » ; elles sont orientées vers l'intérieur du bâtiment (Fig. 59). Plus délicates et fines qu'un poteau droit, elles sont plus économiques car elles nécessitent moins de béton. En second lieu, le bloc amphithéâtre est, quant à lui, réalisé en béton banché. Le matériau est utilisé pour composer des figures géométriques qui

résonnent avec la forme même de l'amphithéâtre (Fig. 60). Une corniche est présente, disposée verticalement vers l'extérieur. Juste en dessous, elle est complétée par une frise disposée similairement. L'ensemble forme ainsi un « L » à angle aigu. Chaque module rectangulaire de la corniche présente un triangle isocèle en relief qui part du bord inférieur du module. La frise présente le même motif mais le triangle part du haut. Le module frise étant environ deux fois plus court que le module corniche, il se formerait alors un trapèze équilatéral si la frise et la corniche étaient sur le même plan. Les façades présentent une modénature où cinq bandes s'alternent : une petite peu large, puis une très large etc. jusqu'à cinq. Elle présente la particularité d'être composée de modules indépendants présentant la forme d'un cadre de longueur variable (on compte trois tailles différentes pour chaque largeur). Ces cadres contiennent une pièce de béton qui se trouve à nouveau sur la droite du cadre pour finir en retrait d'environ 4 cm sur la gauche, et ce sur toutes les plaques. Cela donne un bâtiment aux proportions inégales et difficiles à cerner. Par ce biais, l'architecte semble vouloir démarquer l'amphithéâtre du reste des constructions, comme c'est le cas à la faculté de Villejean avec le grand amphithéâtre est.



Fig. 60: Amphithéâtre principal nord.



Fig. 61: Photographie du mur pignon.

Le mur pignon (Fig. 61) présente un aspect tout à fait original par rapport à l'ensemble des façades des campus. En effet, il est percé de multiples petites baies carrées, elles-mêmes enchâssées dans des blocs aux bords biseautés vers l'intérieur. Mais les biseaux sont plus importants sur les bords inférieurs et gauches, ce qui donne une fausse perspective, comme si la fenêtre se trouvait au bout d'un tunnel de béton carré. Il s'agit certainement d'une décision plus esthétique que pratique car ces fenêtres éclairent une partie des espaces de circulation et des escaliers de la façade nord du bâtiment administratif.

Les portiques permettent de circuler d'un bâtiment à un autre à l'abri des intempéries et du soleil. Ils sont soutenus par des colonnes circulaires et possèdent un toit plat sur lesquels sont fixés les éléments d'éclairage. Ils suivent les pentes du terrain comme pour la faculté des sciences et des lettres de Nantes, en arrêtant brutalement le toit (Fig. 31, p.69) pour le faire reprendre quelques centimètres plus bas. De sorte que les portiques sont toujours plats et ne viennent pas perturber la cohésion de l'ensemble des bâtiments, composé de lignes droites horizontales. En plus de ces éléments en béton armé, on peut également signaler une cage d'escalier originale de forme organique. Réalisée en béton armé, elle contraste avec la rigueur des autres éléments préfabriqués et avec la transparence des autres cages. Cette forme est présente dans les avant-projets de 1967¹⁶⁶ (Fig. 62) au bout du bâtiment sud-ouest. Elle

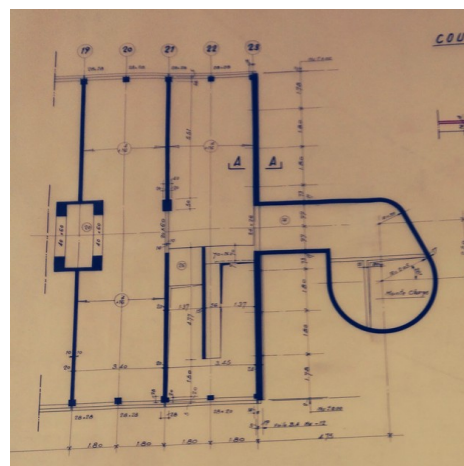


Fig. 62: Bâtiment A2 et jonction avec A1, plancher haut du sous-sol. Louis Arretche. Juin 1967. Cité de l'architecture et du patrimoine, 112ifa58/2

dissimule un monte-charge ainsi que des escaliers. Sa forme organique est en adéquation avec les façades sud de l'ensemble : en effet, celui-ci présente un aspect plus arrondi, notamment au niveau de l'entrée de l'administration avec l'utilisation de métaux cuivrés sculptés rappelant le monde de la marine.

On peut ainsi opérer une classification des campus selon qu'ils utilisent la répétition pour les décors (en plus du procédé de construction), comme à Villejean et à Pontchaillou mais aussi au Tertre (bien qu'aujourd'hui la lecture en soit perdue). Un deuxième groupe se distingue dans lequel le motif de la répétition est beaucoup moins lisible ; les éléments se répètent mais pas de manière à former une trame aussi régulière. C'est le cas de Beaulieu, de la faculté de droit de Nantes et de la Lombarderie. Les éléments se répètent mais uniquement sur un axe horizontal, alors qu'à Villejean ou qu'à la faculté de lettres de Nantes, les répétitions s'opèrent sur un axe vertical.

3.2.2 Les décors et quelques éléments singuliers

Louis Arretche introduit dans chacun des campus un élément détonnant avec les autres bâtiments. À Villejean, il s'agit de l'amphithéâtre ouest, qui est capable d'accueillir entre

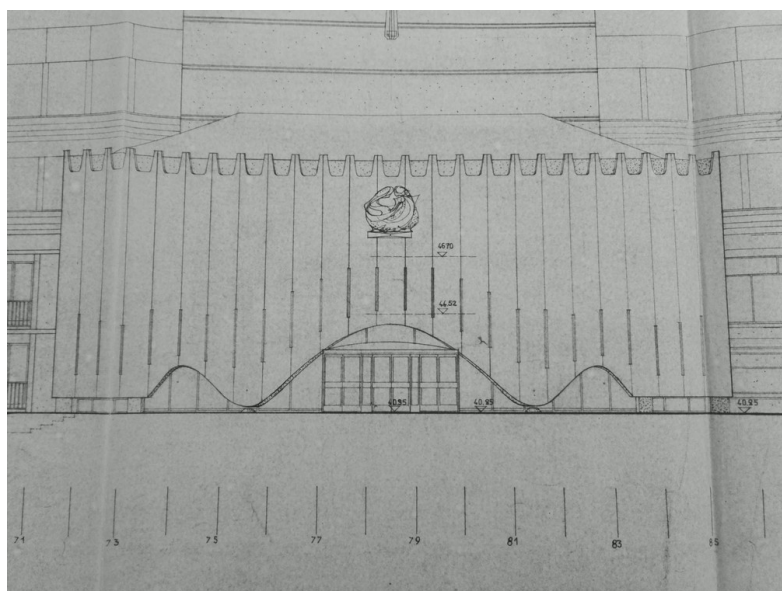


Fig. 63: Façade est. Louis Arretche et Patrick Coué. 15 mai 1964. ADIV1307W60

600 et 1000 étudiants s'il est combiné avec l'amphithéâtre concomitant. Les archives ne conservent cependant aucun témoignage attestant que sa façade ait existé telle que projetée par l'architecte (Fig. 63). Celle qui a été détruite en 2015 ne ressemblait en rien à celle dessinée par Louis Arretche, mais un état antérieur a peut-être existé.

En tout état de cause, les plans présentent une entrée monumentale pour cet amphithéâtre. Composée d'éléments préfabriqués sur l'intégralité de sa hauteur, elle présente, en partie supérieure, une sorte de crénelage en partie terminée par du béton brut. Seules les pointes extrêmes de chaque élément dépassent. En bas, elles sont découpées de telle manière qu'elles forment une vague symétrique encadrant l'entrée de l'amphithéâtre. Cette « vague » repose sur des

supports en béton en forme de demi-sphère ou de cube, ce qui la surélève. Elle présente des découpes au niveau des joints qui se trouvent à une quarantaine de centimètres du bas de chaque élément et fait environ deux mètres de haut. Il y a là une quasi sculpture de la façade. Une œuvre était d'ailleurs originellement prévue en surplomb de l'entrée, selon les dessins de Louis Arretche. Il s'agit d'une sculpture sphérique abstraite dont l'auteur n'est pas mentionné sur les plans. Aucun document ne permet d'affirmer qu'elle a été réalisée.



Fig. 64: Photographie du portique ouest de la faculté de droit de Nantes.

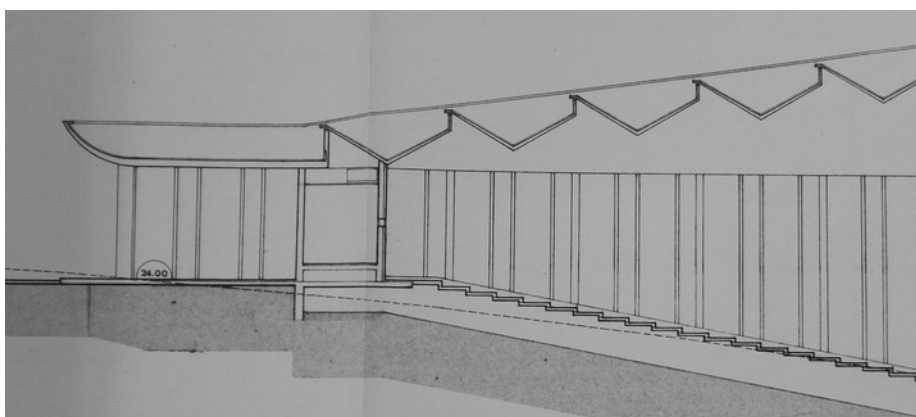


Fig. 65: Plan de masse avant-projet, coupe longitudinale. Arretche et Boquien. 30 juin 1957. ADLA1078W50

Pour les autres campus, ces éléments sont moins évidents. Concernant la faculté de droit de Nantes, il s'agit du portique situé à l'ouest du bâtiment (Fig. 64 et Fig. 65). Il présente une forme de pagode originale, rappelant là encore l'architecture asiatique.

Réalisée en béton brut, elle est soutenue par des poteaux carrés supportant un élément arrondi. Les plans ne précisent pas la technique utilisée mais il s'agit sans doute de béton précontraint et non d'élément préfabriqué. On aperçoit

d'ailleurs les traces des planches ayant servi au caisson de précontrainte. On peut aussi y voir une référence au palais de l'Assemblée de Chandigarh (arch. Le Corbusier, 1955).



Fig. 66: Photographie du pare-soleil triangulaire.

Pour les facultés des lettres et des sciences de Nantes, aucun élément si atypique n'est à noter, si ce n'est la présence du château du Tertre pour le site de la faculté de lettres. Concernant celle des sciences, l'entrecroisement des portiques sur différentes hauteurs, formant un véritable nœud de circulation, présente tout de même un caractère intéressant : des locaux (Fig. 66) surmontés de petites structures triangulaires débordent d'une cinquantaine de centimètres, permettant ainsi au balcon situé en dessous d'être à l'ombre. Le plan ne précise pas la fonction de ce petit bâtiment, mais il peut s'agir d'un logement de fonction, comme le suggère la présence du balcon. Il est difficile de savoir d'où Louis Arretche tient cet intérêt pour la mise en place de quelques éléments contrastant avec l'ensemble construit, sans doute de son enseignement à l'École des beaux-arts dans l'atelier de Gromort. Il introduit ainsi des éléments architecturaux monumentaux faisant directement référence aux constructions classiques, comme pour les amphithéâtres de Villejean et de Beaulieu. Ce dernier site déploie notamment une corniche imposante entourant l'intégralité de l'amphithéâtre. À Villejean, ce sont des pilastres qui font écho au vocabulaire classique. Ces références sont renforcées par les nombreux portiques qui relient les bâtiments entre eux, de même que les cannelures qu'on retrouve régulièrement sur le béton. Seule la faculté de droit semble se soustraire à ces références, supplantées par une nomenclature toute moderniste, comme l'alternance de piliers d'épaisseur variable. Ces derniers sont plus profonds (60 cm) qu'épais (20 cm

pour les plus épais), ce qui produit un effet cinétique¹⁶⁷ renforcé par les jeux d'ombre et de lumière. La grande surface vitrée est par la même occasion protégée d'une exposition directe au soleil. En arrivant, le visiteur ne voit que des murs opaques, mais, lorsqu'il se place de manière frontale, les murs gagnent en transparence et la lumière traverse ainsi de part en part les amphithéâtres. De ce fait, ce module des amphithéâtres contraste avec celui en forme de cloître, où se trouvent les salles de cours et l'administration, bien plus opaque et renfermé sur lui-même.

3.3 Les Bibliothèques Universitaires, des éléments décoratifs et fonctionnels

Ces bâtiments, qui se retrouvent dans toutes les facultés, sont les témoins de l'évolution formelle et temporelle du travail de Louis Arretche. L'architecte imagine un modèle de bibliothèque qu'il reproduira sur les quatre campus que nous étudions. L'intérieur des bâtiments n'est pas en reste : ils présentent effectivement une certaine richesse architecturale, notamment à la faculté de Villejean. Une étude effectuée par le Bulletin des Bibliothèques Françaises¹⁶⁸ (BBF) sur les bibliothèques rennaises permet à ce titre de constater que les bibliothèques rennaises sont très similaires. Nous ajouterons à notre corpus celles de Nantes pour étendre le champ d'investigation de cette étude, bien que les documents les concernant soient beaucoup moins nombreux. La bibliothèque de la Lombarderie, en particulier, est renseignée très lacunairement dans les archives : seul le plan de masse de l'ensemble universitaire permet d'avoir une idée de sa composition. La bibliothèque du Tertre, quant à elle, regroupe celle de droit et de lettres en un seul bâtiment construit en deux tranches successives. Le reportage photographique joint à ce mémoire compile les différents éléments des façades des bibliothèques et montre bien leurs similitudes.

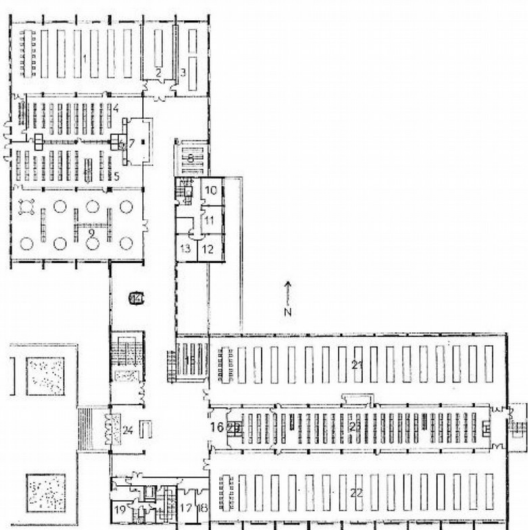
167 BAZANTAY, Michel. *Nantes, architecture remarquables* 1970, Nantes aménagement*, Nantes, 2000, p. 92.

168 NIGAY, Gilbert, « La section lettres », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1971, n° 3, pp. 113-124, pour la bibliothèque de lettre.

REBOUL, Jacqueline, « La section médecine », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1971, n° 3, pp. 134-143, pour la bibliothèque de médecine.

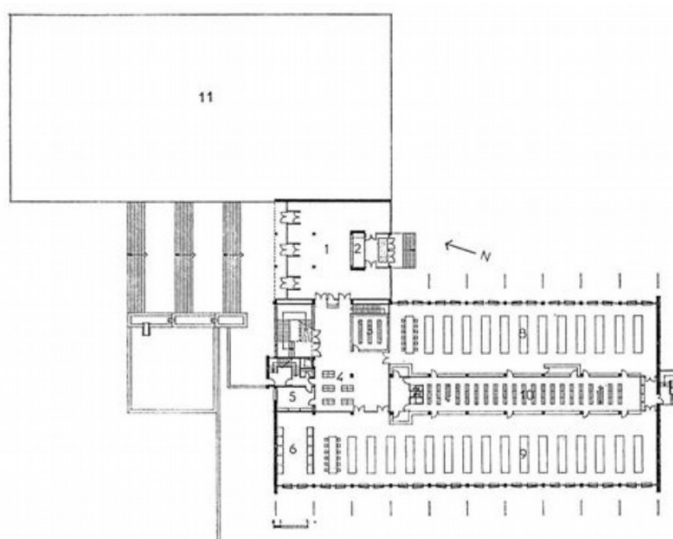
ROUX, Jean-Yves, « La section sciences », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1971, n° 3, pp. 125-133, pour la bibliothèque de sciences.

Les plans de masse de chacune des bibliothèques est instructif (Fig. 67) : à l'exception de celle de la faculté de médecine, elles sont toutes composées de rectangles parallèles légèrement décalés et reliés entre eux par une passerelle. Bien distinctes des autres bâtiments des campus, parfois même isolées comme celle de Beaulieu qui est implantée au nord, au sein parc, les bibliothèques se distinguent surtout par leur traitement différent. La préfabrication est le mot d'ordre voulu par Louis Arretche, qui n'hésite pas à jouer avec le béton armé et le banchage pour réaliser des formes dynamiques sur les façades.



Bibliothèque universitaire de Rennes. Section lettres. Rez-de-chaussée.

Fig. 67: Plan de la BU de la faculté de lettre de Rennes. BBF n°71



Bibliothèque universitaire de Rennes. Section sciences. Rez-de-chaussée.

Fig. 67.1: Plan de la BU de la faculté des sciences de Rennes. BBF n°71

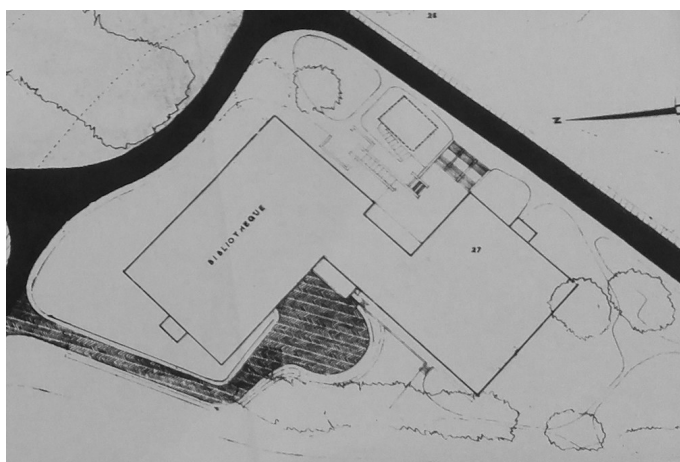


Fig. 67.2: Bibliothèque universitaire de la faculté des sciences de Nantes. ADIV243W23

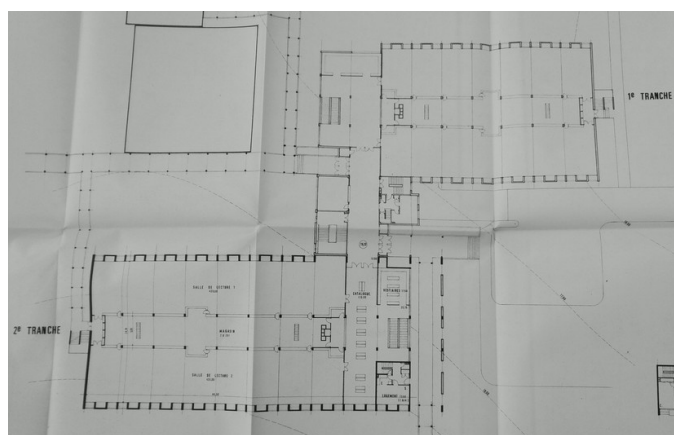


Fig. 67.3: Bibliothèque universitaire de la faculté de lettre de Nantes. ADLA1078W51

Toutes ces bibliothèques présentent des caractéristiques communes sur leurs façades : elles ouvrent toutes sur une place par une entrée monumentale et sont très largement vitrées avec une structure en béton de type plancher-poutre. De ce fait, l'architecte introduit des pare-soleils, relativement semblables entre eux mais dont la matière et la couleur changent d'une bibliothèque à l'autre. La façade arrière est traitée différemment du reste du bâtiment avec une modénature en béton animée par des motifs répétitifs. Par ailleurs, on note que cette façade est dépourvue de baies et est flanquée d'un escalier de secours, dont le traitement est là aussi intéressant malgré l'usage qui lui est destiné. D'autres façades, notamment celles concomitantes à l'entrée monumentale, présentent un aspect encore différent : les pare-soleils sont beaucoup plus petits. Leurs toits plats se terminent par une corniche imposante, à angles droits ou arrondis. Tous saillants de plusieurs centimètres, ils confèrent un aspect imposant aux édifices qu'ils surplombent.

Chacune des bibliothèques bénéficie d'un vaste hall d'accueil où est placée la banque d'accueil permettant aux lecteurs d'emprunter et de rendre les ouvrages. Elles sont également généreusement pourvues de grandes baies. Quelques espaces s'apparentant à des vestiaires sont aménagés au rez-de-chaussée. Louis Arretche met ici en place un modèle qu'il nomme « bibliothèque de section »¹⁶⁹ correspondant aux salles de lecture. Ces salles de lectures sont composées d'une mezzanine centrale coupant la salle de lecture en deux dans le sens de la longueur (Fig. 68). À l'intérieur des bâtiments, un minimum de cloisons est utilisé et seuls les murs porteurs semblent définir les volumes. Pour isoler ou créer d'autres salles, des cloisons transparentes en verre ou Plexiglas sont disposées sur des menuiseries en métal (bleu pour la faculté des lettres de Nantes) ou en bois (de l'acajou pour la faculté des lettres de Rennes). Ces installations permettent là aussi une diffusion maximale de la lumière, limitant le recours à un éclairage artificiel.

169 ADLA1078W51, cahiers des charges techniques générales de la bibliothèque juridique de Nantes.

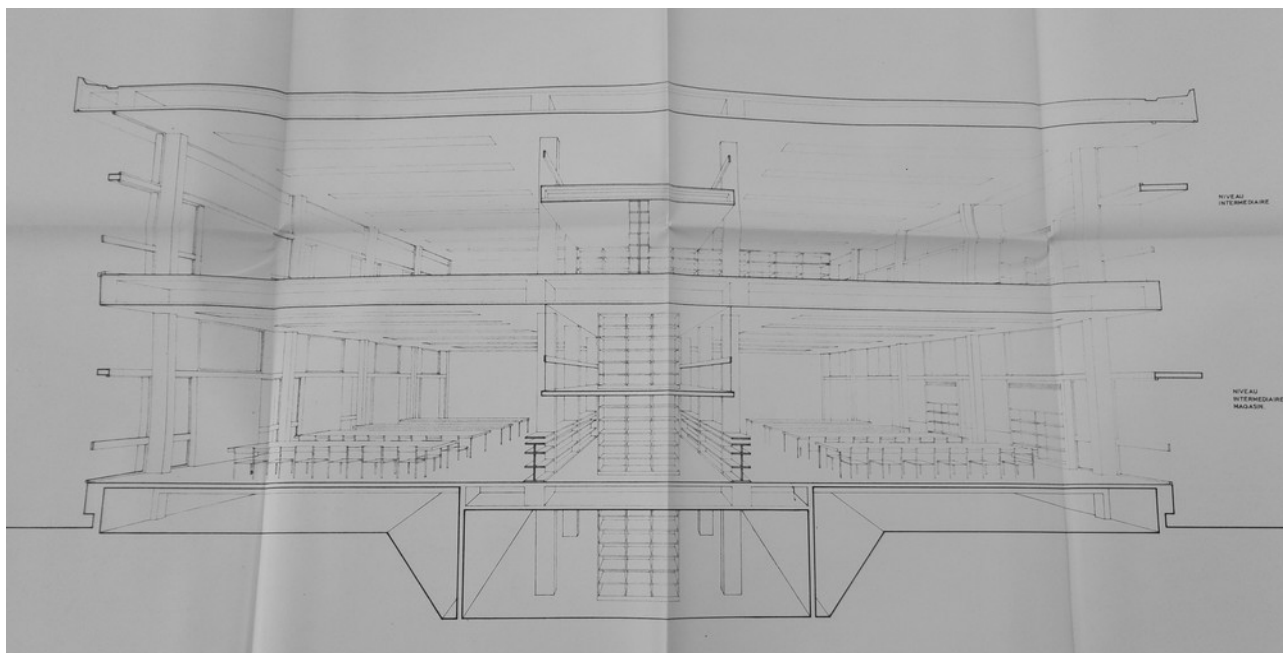


Fig. 68: Coupe sur la travée type, bibliothèque universitaire de la faculté de droit de Nantes.
ADLA1078W51

Louis Arretche, comme on peut le remarquer sur les autres bâtiments du campus, dessine des escaliers très esthétiques et remarquables, aussi bien par leur forme que par leurs matériaux. S'il utilise du béton brut à l'extérieur, il choisit ici de la pierre reconstituée « granito »¹⁷⁰, du bois (certainement du pin pour ces escaliers) et du laiton. Les garde-corps intérieurs sont peints en noir. Les escaliers sont bien entendu préfabriqués, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, mais chaque bibliothèque possède des rampes et un revêtement différents. Les escaliers des facultés des sciences sont également sans contremarche, tandis que ceux de secours, à l'extérieur, sont totalement différenciés les uns des autres (cf. reportage photographique, annexes). Louis Arretche cannelé ou moulure le béton des façades, créant ainsi des ornements à moindre coût. La plupart du temps, il utilise du béton brut qu'il recouvrira parfois de peinture blanche; c'est le cas notamment des pare-soleils. Les menuiseries seront elles aussi peintes, en bleu ou rouge bordeaux. Elles apportent ainsi une touche de couleur sur des façades qui peuvent paraître austères de par leur monumentalité et les matériaux qui les composent. En plus de ces éléments récurrents, Louis Arretche n'hésite pas à créer des entresols permettant de réaliser une circulation et des espaces plus petits et cloisonnés. C'est le cas à Villejean où se trouve, dans la partie de la deuxième tranche au nord, une passerelle en béton armé. Peinte en blanc, cette dernière relie plusieurs mezzanines entre elles. Elle est précédée d'un joli escalier en colimaçon de forme hexagonale qui s'enroule autour d'un

170 REBOUL, Jacqueline, « La section médecine », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1971, n° 3, p. 143.

noyau de béton. Ici aussi, les garde-corps sont peints en noir avec une rampe en bois exotique, en l'occurrence de l'acajou¹⁷¹. Le revêtement des sols est, quant à lui, à la fois riche et moderne : la pierre reconstituée de type granito est utilisée dans les espaces de circulation, colorée en noir ou en blanc selon les endroits, et un linoléum coloré d'aspect marbré prend place dans les salles de lecture. Les couleurs varient pour chacune des bibliothèques.

Villejean présente plusieurs éléments décoratifs intégrés à des éléments fonctionnels. Les monte-charges, par exemple, sont enchâssés dans une structure en béton brut hexagonal qui fait également office de piliers. Le grain du béton est assez grossier et, associé à l'acajou, confère un aspect très chaleureux à l'espace. L'abondance d'acajou et de pin sous forme de lambris, comme à la bibliothèque littéraire de Nantes ou à celle de Beaulieu (aujourd'hui disparue), produit un effet similaire qui n'est pas sans rappeler les boiseries décorant les bibliothèques et cabinets anciens. L'agencement des cloisons vitrées à l'intérieur est également un élément décoratif ; on dénombre trois tailles de fenêtres, présentant elles-mêmes des tailles différentes de meneaux qui permettent de créer des motifs rectangulaires aléatoires.

Les bibliothèques sont sans doute les bâtiments les plus travaillés des campus. Elles sont avant-tout pensées pour leur usagers, ce qui ne doit pas faire oublier leur grande qualité architecturale et esthétique.

171 NIGAY, Gilber., « La section lettres », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1971, n° 3, p. 115.

3.4 Liste des projets artistiques réalisés ou non sur les campus de Rennes et de Nantes

Avant de conclure notre étude, nous nous intéresserons aux œuvres prévues pour décorer ces quatre campus. La commande aux artistes s'est effectuée dans le cadre du 1% artistique, soit via des concours lancés par le ministère de la Culture. Chaque campus n'est pas loti de la même manière : Beaulieu, par exemple, possède quatre œuvres issues du 1% artistique, tandis que Pontchaillou n'en a qu'une seule.

Beaulieu et Pontchaillou

L'ouvrage collectif *Université de Rennes 1, la volonté de progresser, d'innover et d'entreprendre*¹⁷², répertorie le nom des artistes qui participèrent à la décoration du campus, à savoir Yves Millecamps, Paul Griot, Vincent Batbedat et de Jean Lurçat. Notons également les œuvres de Mathurin Méheut et Yvonne Jean-Haffen mises en dépôt. Ces dernières avaient été commandées en 1941 pour l'ancien Institut de géologie ; elles furent transférées dans la nouvelle faculté en 1972. Jean Lurçat a réalisé une grande tapisserie toujours exposée dans le hall d'entrée du site de Beaulieu. La tapisserie de Yves Millecamps lui fait face et forme, avec la première, une tenture impressionnante. En effet, chaque tapisserie mesure a minima 13 mètres de long. Il est à noter que l'entrée du hall est une ferronnerie d'art composée d'un alliage d'aluminium, œuvre que l'on doit à l'artiste décorateur Raymond Subes. Le *Nœud de Möbius* réalisé par Paul Griot précède cette entrée monumentale et fait écho à l'œuvre de Vincent Batbedat située plus au nord. Ces deux réalisations sont en métal et de forme circulaire ou sphérique. La faculté de médecine est pour sa part dotée d'une seule sculpture, celle d'Antoniucci Volti. Il semble toutefois que l'entrée ait également été réalisée par Raymond Subes.

Villejean

On retrouve l'artiste Paul Griot sur le campus de Villejean également, en charge de réaliser une sculpture en béton accompagnant l'escalier du bâtiment central (actuel bâtiment B). La porte d'entrée du même bâtiment est elle aussi décorée par Raymond

¹⁷² Ouvrage collectif, *université de Rennes 1, la volonté de progresser, d'innover et d'entreprendre*, Rennes, 2001, p.80.

Subes, où il a réalisé les poignées en alliage d'aluminium. Elles ont malheureusement aujourd'hui disparu. Jacques Zwobada fut, quant à lui, chargé directement par Louis Arretche de la mosaïque située au sud du bâtiment est (actuel bâtiment E).

La Lombarderie

La Lombarderie est dotée de deux œuvres, l'une de Yves Trévédy (qui a réalisé un revêtement en carreaux de céramique pour un muret proche de l'accueil de l'administration), et une seconde, mal documentée, de Jean Jegoudez, originellement située plus au nord (non trouvée sur place).

Le Tertre

Pour le site de la faculté de droit, Yvette Vincent-Alleaume et son mari imaginent un amphithéâtre de verdure situé à proximité du patio d'inspiration asiatique. Composé de gazon et de vagues de briques disposés en un monticule, cet espace est constitué de bancs où s'asseoir et se détendre. Enfin, la bibliothèque est décorée d'une mosaïque collée abstraite aux tonalités bleutées. Son auteur, Jorj Morin, reprend le motif des vagues de l'amphithéâtre de verdure.

Conclusion

Réalisés à la période charnière qui unit l'époque de la reconstruction et celle des grands équipements, les travaux de Louis Arretche font pleinement écho aux tendances architecturales de son temps. L'architecte landais s'inscrit en effet dans la lignée des architectes urbanistes bénéficiant d'une abondance de commandes publiques. Ce succès auprès de l'opérateur étatique permet d'ailleurs à son atelier de prospérer. Toutefois, les chantiers des universités nantaises et rennaises constituent sans doute ses derniers projets s'inscrivant dans l'héritage de la reconstruction. Par la suite, les attentes des maîtres d'ouvrage et les commandes changent et Arretche devra s'adapter afin de répondre à une administration plus technocrate¹⁷³. Au reste, la collaboration entre l'État – le ministère de l'Éducation nationale –, les facultés de Rennes, la municipalité de Nantes, et l'atelier de Louis Arretche est fructueuse. Ensemble, ils trouvent des solutions pédagogiques, urbanistiques et architecturales afin de préparer au mieux l'arrivée de la génération de *baby-boomers* dans ces villes alors sous équipées.

À Rennes, les équipes enseignantes des facultés historiques sont chargées de réaliser un programme pédagogique. Ce dernier prendra la forme d'un cahier des charges remis à Louis Arretche. Les futures facultés de Nantes se verront elles aussi dotées d'un programme pédagogique réalisé par les services du rectorat à partir de celui de Rennes. Parallèlement, les villes mettent à disposition du ministère des terrains acquis suite à des opportunités foncières. Situé en proche banlieue et présentant une situation unique, chaque site sera traité de manière spécifique par Louis Arretche : Villejean-Pontchaillou est situé à l'ouest de la ville et, si sa construction est contemporaine des grands-ensembles de la dalle Kennedy, on constate cependant que le dialogue entre les deux entités est fragile. Le campus est enfermé sur lui-même, encadré par des voies de communication et, à l'origine, une barrière végétale qui renforçait cet isolement. Beaulieu, à l'est de la ville, jouit pour sa part d'un vaste terrain au nord de la Vilaine qui présente toutes les caractéristiques d'un futur campus à l'américaine. Il répond ainsi à la définition qu'en donne Gérald Antoine, c'est-à-dire qu'il s'agit « d'un vaste champs »¹⁷⁴. Dans la

173VOLDMAN Danièle, « Reconstruire pour construire ou de la nécessité de naître en l'an 40 », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 21, 1984. La technique et le reste, pp. 67-84.

174 Journal télévisé de 20h du 22 juin 1966 : <http://www.ina.fr/video/CAF97032977/le-campus-d-orleans-video.html>, [consulté le 18 mai 2017]

mesure où Louis Arretche est l'urbaniste de la ville, ces deux sites seront intégrés au projet d'aménagement de Rennes et bénéficieront de voies de communication. La scission des facultés de lettres et des facultés scientifiques les exclut toutefois de la suite de la définition de campus, à savoir que ces derniers doivent « favoriser théoriquement une meilleure compréhension entre les étudiants des diverses disciplines »¹⁷⁵.

Les sites de la Lombarderie et du Tertre répondent à cette définition dans son intégralité. Idéalement placés sur des coteaux de l'Erdre, ils bénéficient d'un environnement boisé, aéré et lumineux. Louis Arretche, sans avoir la qualité d'urbaniste de la ville, peut compter sur les voiries existantes pour proposer un lien direct avec le centre-ville via le boulevard Michelet. Le lien entre les deux campus se fait par le biais du paysage, grâce à la mise en place de chemins qui permettent de passer de l'un à l'autre en traversant un bois. À propos du paysage, il semble que Louis Arretche porte une attention particulière aux parcs et jardins des différents sites. En plus des chemins qui permettent de circuler entre les bâtiments, il les relie grâce à des passerelles couvertes, particulièrement visibles à Nantes et à Beaulieu. Cette disposition participe à créer un cheminement complet entre le site et les édifices. Fort de ses prérogatives, l'architecte se charge de sélectionner et de répartir les essences d'arbres, dans un souci d'aménagement paysager mais aussi de confort pour les étudiants. Louis Arretche est donc un architecte-paysagiste accompli.

Chacune des facultés réalisées se différencie par son architecture, cependant certains éléments dialoguent entre eux ou bien se répètent d'un campus à l'autre. C'est en partie la conséquence des contraintes économiques qui obligent Louis Arretche à utiliser la préfabrication. Matérialisée principalement par un système de poteaux-poutre, la préfabrication est utilisée pour tous les bâtiments administratifs et d'enseignement, seules les bibliothèques universitaires sont traitées différemment. L'ensemble des poteaux-poutre est habillé de façades, elles aussi préfabriquées. On peut les séparer en deux catégories : les façades en béton moulé – Villejean, Pontchaillou et le Tertre – et les façades en panneaux de pierres lavées – Beaulieu et la Lombarderie. Ces parements forment les allèges soutenant les baies qui se prolongent sur toute la longueur des bâtiments, formant ainsi un bandeau. Seule la faculté de lettre de Nantes ne présente pas d'allèges importantes. Un effet de quadrillage supplante le bandeau. Louis Arretche transforme donc la contrainte de la préfabrication en motifs décoratifs. C'est particulièrement visible pour le

175 Journal télévisé de 20h du 22 juin 1966 : <http://www.ina.fr/video/CAF97032977/le-campus-d-orleans-video.html>, [consulté le 18 mai 2017].

site de Villejean et de Pontchaillou, où ces éléments préfabriqués composent une modénature rythmant les façades. Le relief de ces façades entraîne également des jeux de lumière intéressants. L'agencement des façades de la Lombarderie et de Beaulieu ne permet pas de réaliser directement ces effets, c'est donc à travers des éléments rompant avec l'ensemble des façades en pierre lavées que Louis Arretche introduit une dynamique. Sur tous les sites, il différencie les amphithéâtres des salles de cours et de l'administration. C'est sans doute sur ces éléments que les architectes d'opération ou les associés de Louis Arretche ont participé aux chantiers, ce dernier leur laissant une assez grande liberté de création.

Notre étude s'est ainsi intéressée aux éléments qui mettent en lumière le travail de Louis Arretche, notamment son usage singulier de la préfabrication, mais aussi ses rapports avec les maîtres d'ouvrage et les architectes d'opération. Il apparaît comme un architecte écouté dont les projets semblent faire consensus. Respectant attentivement le cahier des charges et apportant les modifications demandées, il s'attire la sympathie des institutions avec lesquelles il collabore. Arretche noue également des relations avec des architectes régionaux, tel que Raymond Cornon avec lequel il travaille pour la reconstruction de Saint-Malo et la faculté de droit de Rennes. Il n'hésitera pas à faire travailler certains de ses associés ou anciens élèves sur des projets, en leur laissant la charge de le représenter lors des réunions. On voit aussi l'importance de son chef d'atelier, Roman Karasinski, très présent à Rennes.

Nous espérons que notre analyse a pu fournir des pistes de réflexion sur la construction de facultés qui n'avaient jusqu'alors pas été étudiées au-delà de quelques articles contemporains à leur construction et d'une publication¹⁷⁶ spécifique à la faculté de droit de Nantes. Cette université symbolise à cet égard le paradoxe actuel de ces édifices, partagés entre la nécessité de se moderniser pour faire face aux nouvelles manières d'enseigner et la saturation des locaux. Ces problématiques se heurtent par ailleurs à la nécessité de les conserver en l'état comme les témoins d'une période et d'une architecture préfabriquée non dénuée de qualités esthétiques. C'est donc au vu des agrandissements et réhabilitations (respectueuses des locaux d'origine, comme à Villejean ou Pontchaillou, ou radicale, comme à la faculté des lettres de Nantes), que se pose la question de leur patrimonialisation.

176 AMOUROUX, Dominique, *Op. cit.*, 2013.

Bibliographie

Ouvrages publiés

- ABRAHAM, P., *Architecture préfabriquée*, Dunod, 1946.
- ABRAHAM, J., MONNIER G. (dir.), *L'architecture moderne en France (Tome 2: Du chaos à la croissance, 1940-1966)*, Picard, Paris, 1999.
- ACHE, J.B., *Eléments pour une histoire de l'art de bâtir*, Editions du Moniteur des Travaux Publics, Paris, 1970.
- AMOUROUX, Dominique, *La faculté des droits et des sciences politiques*, Nantes-1970, CAUE44, Nantes, 2013.
- AMOUROUX, Dominique, « Louis Arretche, architecte dans l'urgence, campus universitaire et baby boom », *Architecture et patrimoine du XX^{ème} siècle en Loire-Atlantique*, Coiffard, Nantes, 2006.
- AMOUROUX, Dominique, *Louis Arretche*, édition du patrimoine, Paris, 2010.
- BÉDARIDA, Marc, HODDÉ, Rainier, *L'université et la ville : Le PAN-Université : lecture d'un concours d'idées*, Mardaga, Liège, 1994.
- BLACHERE, G., *Technologies de la construction industrialisée*, Eyrolles, Paris, 1975.
- BONNAFOUS, Simone ; CHIRON, Pierre, *L'université en banlieue (UPEC, 1970-2010) après les commémorations*, Houdiard, Paris, 2012
- BONNOME, C. ; LEONARD, L., *L'industrialisation du bâtiment*, Librairie Aristide Quillet, Paris, 1959
- CAMPINOS-DUBERNET, M., « Les grandes étapes de la transformation du BTP en France (1950-1989) », *L'innovation en chantiers Paris: Plan Construction et Architecture*, 1996, p. 151.
- CHOAY, Françoise, *L'urbanisme, utopies et réalités : une anthologie*, Paris, Editions du Seuil, 1965.
- CHOMBART DE LAUWE, P.H., *Pour l'université: avant, pendant après 1968*, Payot, Paris, 1968.
- DECOMMIER, Maxime, « Les architectes au travail, l'institutionnalisation d'une profession, 1795-1940 », PUR, Rennes, 2016.
- DELEMONTEY, Y, *Reconstruire la France, l'aventure du béton assemblé, 1940-1955*, Édition de la Vilette, Paris, 2015.
- DELEMONTEY, Y. ; GRAF, F. (dir.), *Architecture industrialisée et préfabriquée*, PPUR, Lausanne, 2012.

- DUBET, F. *Universités et villes, annuaire des recherches*, L'Harmattan coll. villes et entreprises, Paris, 1994
- GAJAC COMPAIN, Catherine, *Les campus universitaires 1945-1975, architecture et urbanisme, histoire et sociologie, état des lieux et perspectives*, collection Histoire de l'art n° 7, Presse Universitaire de Perpignan, 2014.
- GROMORT, Georges, *Essai sur la théorie de l'architecture, cours professé à l'école nationale supérieure des beaux-arts*, Massin, Paris, 1983.
- LAMBERT, G. « La Première décennie du Plan Construction 1971-1982, stratégies éditoriales et représentations », *Histoire de l'architecture française. De la Révolution à nos jours*, octobre 2006, p. 141-151.
- LEBRUN, F., PAPE, L., *Entre Fidélité et modernité, l'université Rennes 2 - Haute Bretagne*, PUR, Rennes, 1994.
- LEMAS, Nicolas, *Eugène Hénard et le futur urbain, quelle politique pour l'utopie ?*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- LENGEREAU, E., *L'Etat et l'Architecture 1958-1981 (Une politique publique?)*, Picard, Paris, 2001.
- LESPAGNOL, A., LEPRINCE, M., *Les mutations de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne (1945-2015)*, Espace et territoires, PUR, Rennes, 2016.
- MARANTZ, Éléonore ; MÉCHINE, Stéphanie, *Construire l'université. Architectures universitaires à Paris et en Île-de-France (1945-2000)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.
- MINOT, J., *L'entreprise Education nationale*. Armand Colin, 1978.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, *Ville, Architecture, Université, réalisation du schéma Université 2000*, Le Moniteur, Paris, 1998.
- POIRRIER, Philippe (dir.), *Paysage des Campus, urbanisme, architecture et patrimoine*, EUD, Dijon, 2009.
- PROVISOR, H., *L'industrialisation dans le bâtiment, (Eléments pour un bilan critique)*, Ministère de l'équipement, Direction du bâtiment et des travaux publics et de la conjoncture (DBTPC), Université de Sciences Sociales de Grenoble, Institut de recherche économique et de planification (CERER), Paris, déc. 1974.
- SIEGEL, C. *Formes structurales de l'architecture moderne*, Eyrolles, Paris, 1965
- TRAISNEL, J.-P. *Le métal et le verre dans l'architecture en France: du mur à la façade légère*, sous la direction de GUILLERME, A. Urbanisme, Paris 8, 1997.
- VAYSSIERE, Bruno, *Reconstruction, déconstruction : le hard french ou l'architecture française des trente glorieuses*, Picard, Paris, 1988.
- VERGER, Jacques, *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986.

- VERGER, Jacques, *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986.
- VOLDMAN, Danièle, *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954. Histoire d'une politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- « L'urbanisme de la reconstruction française, moyen de modernisation ? », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, février 2003, p. 475-484.

*Revue*s publiées

- BECHET, Christophe, « Rennes 2 et Villejean, 40 ans d'histoire... de la complicité à l'indifférence », *Place Publique*, n°2, Rennes, novembre-décembre 2009, pp. 15-20.
- BLANC, Nathalie, « La faculté des sciences dans le bureau du maire », *Science Ouest*, n°265, Rennes, 2009.
- BLANC, Nathalie ; PENNEC, Jos, « Une médecine nomade », *Science Ouest*, n°265, Rennes, 2009.
- BLANCHON-CAILLOT, Bernadette, « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », *Strates [En ligne]*, n°13, 2007, mis en ligne le 05 novembre 2008, [consulté le 19 juin 2017].
- BOUCHER, C. ; ZEIMEN, E., « 25 ans d'architecture publique en Pays de la Loire », *303 la revue des Pays-de-la-Loire*, n° 12, Nantes, 1er trimestre 1987.
- BOUDIC, Bernard, « Deux Universités, trois chantiers », *Place Publique*, n°2, Rennes, novembre-décembre 2009, pp.2-3.
- GUILLERME, A., « Les matériaux de construction », *Musée des arts et métiers (La revue)*, n° 17, déc. 1996, p. 4-11.
- LEBRUN, François, « La lente mise en place des universités bretonnes », *Science Ouest*, n°93, Rennes, 1993.
- LE ROUX, Anne, « La faculté des sciences, deux vocations », *Sciences Ouest*, n°128, Rennes, 1996.
- LE ROUX, Anne, « Naissance d'une faculté », *Science Ouest*, n° 127, Rennes, 1996.
- VOLDMAN Danièle, « Reconstruire pour construire ou de la nécessité de naître en l'an 40 », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 21, 1984. La technique et le reste, pp. 67-84.
- « La naissance de l'Université de Rennes 2 - Haute Bretagne », *Science Ouest*, n°115, Rennes, 1995.

Colloques, conférences et communications

- ACHE, J.B., « L'influence des techniques sur l'expression architecturale », Communication faite à l'Académie des Beaux-arts, séance du mercredi 10 mars 1982, Firmin-Didot et Cie, Paris, 1982.
- LAURENCE, M., POUYET, B., *L'Université et la ville, compte rendu du colloque de Grenoble, 31 mai-1er juin 1990*, Plan Urbain, 1991, Grenoble.

Travaux universitaires

- FOLLADOR, Océane, *La place de l'Université dans la ville*, mémoire effectué dans le cadre du Master 2 villes et territoires de l'ENSAN, Nantes, 2012.
- MOREAU, Suzanna, *Les Grands Ensembles, la plate-forme Kennedy*, mémoire de maîtrise d'histoire des arts, sous la direction de J.Y. Andrieux soutenu à l'Université Rennes 2, Rennes, 2000.
- RESENDIZ-VAZQUEZ, Aleyda. *L'industrialisation du bâtiment : le cas de la préfabrication dans la construction scolaire en France (1951-1973)*, thèse effectuée au CNAM sous la direction de Sabine Barles et André Guillerme, Paris, 2010.

Sources

Ouvrages publiés

- BONNOME, C., LEONARD, L., *L'industrialisation du bâtiment*, Librairie Aristide Quillet, Paris, 1959.
- CHATEL, A., *Étude critique et historique de l'enseignement du droit de la faculté de droit de Rennes avant 1789*, Oberthür, Rennes, 1888
- CHOMBART DE LAUWE, P.H., *Pour l'université: avant, pendant après 1968*, Payot, Paris, 1968.
- EMPTOZ, Gérard (dir.), *Histoire de l'Université de Nantes, 1460-1993*, PUR, Rennes, 2002.
- JOUBIN, L., *Histoire de la faculté des Sciences de Rennes*, Imprimerie Simon, Rennes, 1900.
- LEBRUN, F., PAPE, L. *Entre Fidélité et modernité, l'université Rennes 2 - Haute Bretagne*, PUR, 1994.
- PERTHUIS, Alexandre; LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, Stéphane (de), *Le Livre doré de l'hôtel-de-ville de Nantes*, Tome II, Imprimerie Grinsard, 1873.

- PIOBETTA, Jean-Benoît, *Les institutions universitaires en France*, PUF, Que-sais-je ?, Paris, 1961.
- RAMBERT, C., *Constructions scolaires et universitaires*, Vincent, Fréal et Cie, Paris, 1954.
- SIEGEL, C. *Formes structurales de l'architecture moderne*, Eyrolles, Paris, 1965.

Revues publiées

- AILLAUD, E. « Concours 'Conception - construction' du Ministère de l'Education nationale (A4, équipe 20) », *Techniques et architecture*, 23 ème série, n° spécial, janv. 1964.
- ARRETCHE. L., « Faculté de droit de Rennes », *l'Architecture Française* n° 275-276, juin-août, 1965, p. 92
- ARRETCHE. L., « Faculté de médecine et de pharmacie de Rennes », *l'Architecture Française*, n° 275-276 juin-août, 1965, p. 94
- ARRETCHE. L., « Faculté des sciences de Rennes », *l'Architecture Française*, n° 275-276, juin-août, 1965, p. 96
- B.M., "L'Université de Rennes prévoit 18 000 étudiants...", *Ouest France*.
- BAZANTAY, Michel. Nantes, architecture remarquables* 1970, *Nantes aménagement*, Nantes, 2000.
- BIGUET, P. "Intégration à la cité ou ségrégation?", *Nantes-Saint-Nazaire: réalité*, n° 38, Nantes, avril-mai 1971, p.26-29.
- BLACHERE, G. « L'industrialisation du bâtiment en France », *Techniques et architecture*, 25 ème Série, n° 4, mai - juin 1965, pp. 94-96.
- CORNU, A. « Les architectes et le problème des constructions scolaires ». *L'architecture Française*, n° 129_130, Paris, 1952.
- GUYADER Le, M., « L'ancienne faculté de lettres de Rennes », *Annales de Bretagne*, n° 34, Rennes, 1919 pp. 77-79.
- LODS, M., « De la préfabrication », *Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment*, n° hors série, nov. 1946, p. 52.
- MARTINEAU, Gilberte, "Le Tertre, domaine ancien devenu campus universitaire...", *Les annales de Nantes et du Pays Nantais*, n°284, Nantes, deuxième trimestre 2002, pp. 35-38.
- NICOLAS, A., « M. Thomas-Henri Martin, ancien doyen de la faculté des lettres de Rennes, sa vie-son oeuvre », *Annales de Bretagne*, n° 2, Rennes, 1886, pp. 80-145.
- NIGAY, Gilbert, "La section lettres", *BBF* n°3, Paris, 1971, pp. 128-129.
- Notice sur l'Université de Rennes, imprimerie Simon, Rennes, 1900.

- REBILLON, A., "L'Université et l'Eglise à Rennes au temps de Louis-Philippe (lettre à Paul François Dubois)", *Annales de Bretagne*, n° 52, Rennes, 1945, pp.119-146.
- REBOUL, Jacqueline, "La section médecine", n° 3, Paris, 1971, pp. 130-133.
- ROUX, Jean-Yves, "La section sciences", BBF n°3, Paris, 1971, pp. 125-127.

Ouvrages universitaires

- ROZE, Thierry, *Louis Arretche architecte 1905-1991*, mémoire de D.E.A sous la direction de Gérard Monnier, Panthéon Sorbonne, 1997.

Sources audiovisuelles

- Journal Télévisé de 20h du 22 juin 1966* :<http://www.ina.fr/video/CAF97032977/le-campus-d-orleans-video.html>, [consulté le 18 mai 2017].
- Journal Télévisé de 20h du 21 septembre 1988* :<http://www.ina.fr/video/NAC8809210511> [consulté le : 20 juin 2017].
- « Le béton », *La France défigurée*, 22 septembre 1972 :
<http://www.ina.fr/video/CAF91035994/le-beton-video.html>, [consulté le 7 mai 2017].

Archives

- Archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine :
 - 112 Ifa 999/4-5 : Faculté des sciences de Nantes-Lombarderie, avant-projet. Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 2^{ème} cycle.
 - 112 Ifa 30/1 : Faculté des sciences de Nantes-Lombarderie, avant-projet.
 - 112 Ifa 35/1 : Faculté des sciences de Nantes-Lombarderie, exécution.
 - 112 Ifa 51/3 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 2^{ème} cycle.
 - 112 Ifa 51/4 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 2^{ème} cycle.
 - 112 Ifa 52/5 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 2^{ème} cycle.
 - 112 Ifa 53/2 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 2^{ème} cycle.
 - 112 Ifa 53/4 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 2^{ème} cycle.

- 112 Ifa 56/2 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 1^{ère} cycle.
- 112 Ifa 56/4 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 1^{ère} cycle.
- 112 Ifa 57/4 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 1^{ère} cycle.
- 112 Ifa 58/1-2 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 1^{ère} cycle.
- 112 Ifa 61/3 : Études d'urbanisme, Rennes, écrits, documents graphiques.
- 112 Ifa 1050 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 1^{ère} cycle.
- 112 Ifa 1051/1 : Faculté des sciences, Rennes-Beaulieu, 1^{ère} cycle.

•Archives départementales d'Ile-et-Vilaine :

- 186W3 ; 14-15 : dossier à propos de la faculté de médecine de Rennes.
- 234W16-17 ;19-20 ;34-35: dossier à propose de la faculté de droit de Rennes. De la Lombarderie
- 1237W1-3 : documentation à propos de l'université de Rennes 1.
- 1307W59-61 : documentation à propos de l'université de Rennes 2.
- 1332W15 ;1332W37 ;1332W38 ; 1332W40 ; 1332W43 ; 1332W51 ; 1332W73 : Dossier à propos de l'université de Beaulieu.
- BAAME188 : aménagement.

•Archives départementales de Loire-Atlantique :

- 1078W28 : Faculté de droit de Nantes, construction.
- 1078W29 : Faculté de droit de Nantes, construction.
- 1078W31 : Faculté de droit de Nantes, construction.
- 1078W33 : Faculté de droit de Nantes, construction.
- 1078W50 : Bibliothèque du Tertre, construction.
- 1078W51 : Bibliothèque du Tertre, construction.
- 1078W52 : Bibliothèque du Tertre, construction.
- PER102/6 : Annales de Nantes.
- PER96/68 : Nantes-Saint-Nazaire : réalité.

- 1606W45 : Bibliothèque universitaire, section droit, Nantes, le Tertre.
- 1606W52 : Bibliothèque universitaire, section droit, Nantes, le Tertre.
- 1078W100 : Faculté de science, construction.
- 1078W101 : Faculté de science, construction.

•Archives municipales de Rennes :

- 61W5 : Urbanisme de la ville de Rennes de 1946 à 1994.
- GG336 : ancienne faculté de droit.
- DD105 : terrains anciens de la ville.

•Archives municipales de Nantes :

- PC651163 : plan du rectorat.
- PC651132 : plans du Tertre.
- PC63964 : plans de la bibliothèque scientifique.
- PC661596 : restaurant universitaire.
- PC671134 : plan de la faculté de sciences économiques et sociales.

•Archives Nationales :

- 19771368/7 : Bureau organisation administrative, Dotations d'équipement (1971-1973) - Bureau organisation administrative, opérations d'équipement.
- 19771368/9 : Bureau organisation administrative, Dotations d'équipement (1971-1973) - Bureau organisation administrative, opérations d'équipement.
- 19771368/59 : Bureau organisation administrative, Dotations d'équipement (1971-1973) - Bureau organisation administrative, opérations d'équipement.
- 19770520/76 : Liaisons avec le service d'informations économiques et statistiques.

-19771368/60 : Sous-direction de l'organisation administrative et financière.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Remerciements..... | 1 |
| Liste des abréviations utilisées..... | 3 |
| Introduction..... | 4 |
| CHAPITRE 1 : INTRODUCTION DES CAMPUS EN FRANCE..... | 1 |
| 1 L'état de l'université au lendemain de la Seconde Guerre mondiale..... | 2 |
| 1.1 En France..... | 2 |
| 1.2 À Nantes..... | 7 |
| 1.3 À Rennes..... | 11 |
| 1.4 La démographie étudiante, cause du bouleversement de l'université en France..... | 15 |
| 1.5 Les grands projets des années 1950..... | 16 |
| 1.5.1 Réforme de l'enseignement universitaire..... | 16 |
| 1.5.2 Des constructions nouvelles, quelques exemples de complexes universitaires en France..... | 17 |
| 2 La place de l'État : expérimentation, normalisation et réglementation..... | 21 |
| 2.1 Expérimentations et influences de la reconstruction sur les projets universitaires..... | 22 |
| 2.2 La normalisation du secteur de Travaux Publics et des services de l'État..... | 27 |
| 2.3 Acteurs des projets universitaires de Rennes et Nantes de 1956 à 1972..... | 28 |
| 2.3.1 Les élus et l'administration..... | 28 |
| 2.3.2 Le corps enseignant..... | 29 |
| 2.3.3 L'Atelier Arretche..... | 30 |
| CHAPITRE 2 : URBANISME DES CAMPUS DE NANTES ET DE RENNES..... | 33 |

| | |
|--|-----------|
| 1 Urbanisme et lien avec la ville..... | 34 |
| 1.1 Nantes des campus au centre des pôles d'activités..... | 34 |
| 1.2 Rennes..... | 40 |
| 1.2.1 Le Plan Wolff..... | 40 |
| 1.2.2 L'impact du rôle d'urbaniste-conseil de Louis Arretche sur les campus de Rennes..... | 44 |
| 2 Urbanisme des campus..... | 53 |
| 2.1 Le rapport de Louis Arretche aux sites..... | 53 |
| 2.1.1 La Lombarderie et le Tertre, l'importance du paysage..... | 54 |
| 2.1.2 Villejean-Pontchaillou, un lien entre grand ensemble et centre-ville..... | 56 |
| CHAPITRE 3 : L'ARCHITECTURE DES CAMPUS, ENTRE ORIGINALITÉ ET RÉCURRENCE..... | 60 |
| 1 Avant-projets et projets finaux, état des lieux des modifications de la composition des campus..... | 61 |
| 1.1 Beaulieu et Villejean..... | 61 |
| 1.2 Lombarderie, des changements radicaux..... | 68 |
| 1.3 Le Tertre deux projets par deux architectes..... | 72 |
| 2 Composition des sites..... | 74 |
| 2.1 Perspectives et proportions..... | 74 |
| 2.1.1 Des point de fuites et des perspectives..... | 74 |
| 2.1.2 L'utilisation de la barre..... | 77 |
| 2.1.3Axonométrie, façades et plans de masses..... | 82 |
| 2.2Utilisation de l'environnement des sites pour la composition des paysages..... | 83 |
| 2.2.1 Les dénivelés..... | 84 |
| 2.2.2 Cours d'eau..... | 86 |
| 2.2.3 Les zones boisées..... | 87 |
| 3 Les façades et la préfabrication..... | 90 |
| 3.1 La préfabrication..... | 90 |
| 3.2 Le motif de la répétition et la modénature..... | 91 |
| 3.2.1 La répétition..... | 91 |

| | |
|---|------------|
| 3.2.2 Les décors et quelques éléments singuliers..... | 100 |
| 3.3 Les Bibliothèques Universitaires, des éléments décoratifs et fonctionnels..... | 103 |
| 3.4 Liste des projets artistiques réalisés ou non sur les campus de Rennes et de Nantes..... | 108 |
| Conclusion..... | 110 |
| Bibliographie..... | 114 |
| Sources..... | 117 |